

Dytrt, Petr

Učební texty k francouzským dějinám od počátků k dnešku

Učební texty k francouzským dějinám od počátků k dnešku 1. vyd. Brno: Masarykova univerzita, 2013

ISBN 978-80-210-6535-2; ISBN 978-80-210-6538-3 (online : Mobipocket)

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/128820>

License: [CC BY-NC-ND 3.0 CZ](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/cz/)

Access Date: 27. 11. 2024

Version: 20220902

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

Učební texty k francouzským dějinám od počátků k dnešku

Petr Dytrt

Masarykova univerzita

Brno 2013



evropský
sociální
fond v ČR



EVROPSKÁ UNIE



MINISTERSTVO ŠKOLSTVÍ,
MLÁDEŽE A TĚLOVÝCHOVY



OP Vzdělávání
pro konkurenceschopnost



INVESTICE DO ROZVOJE VZDĚLÁVÁNÍ

Učební texty k francouzským dějinám od počátků k dnešku

Petr Dytrt

Masarykova univerzita
Brno 2013



evropský
sociální
fond v ČR



EVROPSKÁ UNIE



MINISTERSTVO ŠKOLSTVÍ,
MLÁDEŽE A TĚLOVÝCHOVY



OP Vzdělávání
pro konkurenceschopnost



INVESTICE DO ROZVOJE VZDĚLÁVÁNÍ

Dílo bylo vytvořeno v rámci projektu Filozofická fakulta jako pracoviště excelentního vzdělávání: Komplexní inovace studijních oborů a programů na FF MU s ohledem na požadavky znalostní ekonomiky (FIFA), reg. č. CZ.1.07/2.2.00/28.0228 Operační program Vzdělávání pro konkurenceschopnost.

© 2013 Masarykova univerzita



Toto dílo podléhá licenci Creative Commons Uveďte autora-Neužívejte dílo komerčně-Nezasahujte do díla 3.0 Česko (CC BY-NC-ND 3.0 CZ). Shrnutí a úplný text licenčního ujednání je dostupný na: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/cz/>.

Této licenci ovšem nepodléhají v díle užitá jiná díla.

Poznámka: Pokud budete toto dílo šířit, máte mj. povinnost uvést výše uvedené autorské údaje a ostatní seznámit s podmínkami licence.

ISBN 978-80-210-6536-9

ISBN 978-80-210-6535-2 (brož. vaz.)

ISBN 978-80-210-6537-6 (online : ePub)

ISBN 978-80-210-6538-3 (online : Mobipocket)

Obsah

Slovo úvodem	7
De la pierre au fer	9
Terra Amata: Un foyer en bord de mer	9
La Gaule V^e-II^e siècle avant J.-C.	13
La Gaule vue par Jules César	13
La Conquête de la Gaule	15
Les fortifications de César devant Alésia	15
La reddition de Vercingétorix	17
La Gaule romaine	19
L'empereur Claude propose l'entrée de Gaulois au Sénat de Rome	19
La Civilisation gallo-romaine	21
La religion en Gaule sous Auguste	21
Le récit des martyrs de Lyon	21
Royaumes barbares	25
La charité de saint Martin	25
Le territoire éduen au début du IV ^e siècle	26
Les Mérovingiens	29
Le baptême de Clovis	29
Les Carolingiens	31
Les serments de Strasbourg (842)	31
La chanson de Roland	33
Naissance de la France	35
L'élection d'Hugues Capet en 987	35
Société féodale	37
Hommages à Guillaume Cliton, comte de Flandre, en 1127	37
Les Capétiens	39
La justice de Saint Louis	39
La guerre de Cent Ans	41
Dévastation des campagnes françaises pendant la guerre de Cent Ans	41

La Renaissance et guerres italiennes	43
L'Ordonnance de Villers-Cotterêts.....	43
Les Guerres de religion	47
Loyalisme monarchique, patriotisme et tolérance en 1610	47
La France sous Richelieu et Mazarin	49
Une mazarinade.....	49
Louis XIV jugé par un curé de campagne	51
Les Lumières	53
L'idée d'encyclopédie.....	53
Lumières et anti-lumières.....	54
La France de Louis XV et de Louis XVI	55
Le système de Law, vu de province.....	55
Louis XV réaffirme les principes de la monarchie absolue	57
La Révolution	59
La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.....	59
Thermidor.....	61
Napoléon	63
Le 18 brumaire.....	63
Le Code civil.....	66
La naissance du Louvre	68
La Monarchie de Juillet	71
Les Trois Glorieuses	71
La Prise de la Smala.....	73
La Commune de Paris	75
Paris et la France en 1871	75
République parlementaire et laïcité	79
L'école de la République et la réforme de Jules Ferry.....	79
Jaurès et la République sociale.....	82
Zola défend Dreyfus	84
L'Alsace-Lorraine.....	86
Le Front populaire.....	89

L'occupation et la Résistance	91
La France de Vichy	91
Jean Moulin et le C.N.R.	94
La libération et la IV^e République	97
Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946	97
Le gouvernement Pierre Mendès France	99
La V^e République avec Charles de Gaulle	101
La République nouvelle selon de Gaulle (1965)	101
Les événements de mai 1968	103
Le retour de la gauche au pouvoir Mai 68, côté gaulliste.	106
Mai 68, côté gauchiste.	108
Mai 68 vu par la littérature contemporaine	110
La V^e République après de Gaulle	115
La société bloquée (1969)	115
La légalisation de l'I.V.G.	117
Le retour de la gauche au pouvoir.	119
La France du dernier quart du XX^e siècle	121
Les années 1966–1986.	121
1966: la France tourne le dos à l'OTAN.	126
Nicolas Sarkozy confirme le retour de la France dans l'OTAN	130
Le retour de la France dans l'OTAN suscite un malaise dans les rangs de la droite	131
Otan: la France ne doit pas rentrer dans le rang.	133
Analyse: La France et l'OTAN, la messe atlantiste est dite, par Laurent Zecchini	135
Použitá literatura	137
Příloha	139

Slovo úvodem

Tato příručka je určena především studentům francouzské filologie, popřípadě příbuzných romanistických oborů. Předpokládá alespoň pasivní znalost francouzštiny, neboť dobové dokumenty, stejně jako průvodní texty a popisky jsou ve francouzštině.

Skriptum má být doplňkem při výkladu francouzských dějin od prehistorie po současnost. Nejde tedy o kompendium či syntézu dějin této země, nýbrž o výběr pomocných materiálů, jež mají dokreslit fakta probíraná v předmětech Úvod do dějin a kultury Francie I a II zařazených do prvního cyklu studia francouzské filologie.

Při výběru textů byl přirozeně kladen důraz na jejich význam z hlediska kulturního a jazykového. Proto zde čtenář nalezne jen málo textů politického charakteru, jde především o dokumenty vzniknuvší v klíčových momentech francouzských dějin. Je třeba k nim přistupovat jako k základním pilířům francouzské civilizace a kultury, která je založena především na slově. Protože je francouzská civilizace dědičkou římských tradic a zvyklostí, je tedy nasnadě, že i ona ctí především jazyk a slovesnou kulturu. Domnívám se tedy, že student francouzského jazyka a literatury by měl mít povědomí o těchto základních spiscích a měl by být schopen se v nich orientovat, stejně jako je analyzovat či přeložit.

V paměti Francouzů se dějiny jejich vlastní země ukazují především jako řada velkých událostí. Jednotlivé příběhy byly na dlouhou dobu historiky z tzv. „velkých Dějin“ vyloučeny s tím, že úkolem historika bylo hledat hlavní proudy ne nepodobné velkým ideologickým proudům. Se školou *Annales* se však vše změnilo. Proto se v této příručce budeme soustředit na základní milníky, které „hýbaly“ francouzskými dějinami. Ať už to byl příchod Karla Martela v roce 719 a jeho vítězství nad muslimy v bitvě u Poitiers nebo budování Karlovského impéria v letech 800 až 814, popřípadě zvolení Huga Capeta francouzským králem a jeho snaha šířit v rámci Západofranské říše mír v letech 987 až 989 či bitva u Bouvines v roce 1214, během níž se dle historiků zrodilo francouzské „národní povědomí“, to vše lze vnímat jako klíčové momenty, podílející se na formování francouzského národa. Když k nim připočteme ještě porážku Bastily roku 1789, již se počala Velká francouzská revoluce, vyhlášení napoleonského Občanského zákoníku roku 1804, čímž byly položeny základy moderní legislativy, a krátký, zato z hlediska sociálního velmi významný projekt Pařížské komuny, máme před sebou obraz Francie ve chvíli, kdy se rozhodla, že již nebude starou, ale moderní. 20. století tento trend jen dále prohlubuje a upevňuje: odluka církve a státu, sociální reformy během vlády Lidové

fronty v druhé polovině 30. let, de Gaullův nástup v exilové vládě během okupace, jeho odchod po osvobození a nový nástup uprostřed eskalující Alžírské krize, dekolonizační války a květen 1968, nový nástup levice po jejím sjednocení v roce 1981, kdy je zvolen prezidentem François Mitterrand. Tyto všechny události, k nimž nesmíme zapomenout připočíst velké etnické, kulturní a jazykové momenty, jako byl příchod Keltů, Římanů, Germánů na úsvitu francouzských dějin, stejně jako velké imigrační vlny v druhé polovině 19. století a ve 20. století. Z hlediska jazykové kultury byly neméně významné počiny jako Ordonnance z Villers-Cotterêts, díky níž se roku 1539 stala francouzština jazykem úředním, založení Francouzské akademie se stalo mezníkem v kodifikaci tohoto jazyka. Tento výčet by šlo bezpochyby donekonečna doplňovat událostmi a právními akty, které daly vzniknout tomu, co dnes považujeme za francouzskou kulturní a jazykovou identitu. To není účelem tohoto úvodního slova. Proto si dovoluji skončit slovy jednoho z největších francouzských historiků 20. století Fernanda Braudela, jenž pronesl na sklonku svého života¹: „Říkám to jednou pro vždy: Miluji Francii se stejnou, náročnou a složitou vášní jako Jules Michelet a nerozlišuji mezi jejími ctnostmi a nedostatky, mezi tím, co mám raději, a tím, co přijímám méně snadno.“

Petr Dytrt

1 « Je le dis une fois pour toutes : J'aime la France avec la même passion, exigeante et compliquée, que Jules Michelet, sans distinguer entre ses vertus et ses défauts, entre ce que je préfère et ce que j'accepte moins facilement. » BRAUDEL, Fernand. *L'identité de la France*. Paris: Flammarion, 1986.

De la pierre au fer

Terra Amata: Un foyer en bord de mer

Si le feu a depuis toujours été connu des hommes, ceux-ci ont mis du temps à le domestiquer, c'est-à-dire à le produire et à le contrôler. C'est vers -400 000 que les indices de l'usage du feu par l'*Homo erectus* sont suffisamment convaincants pour dire que cette domestication est acquise.

A cette époque, les traces de foyers aménagés sont de plus en plus nombreuses sur tout le territoire. Mais on en trouve en particulier dans le Midi, non loin de la Méditerranée ou sur ses bords: ainsi à Terra Amata.

Un feu sur le sable

C'est pendant un printemps ou au début d'un été, alors que les genêts sont en fleur, qu'un groupe d'*Homo erectus* – les êtres nomades qui peuplent alors la France – s'arrête sur les bords de la Méditerranée. Sur la plage, ils ramassent des galets et les brisent en deux afin d'obtenir un bord tranchant. Ainsi, ils chassent bouquetin, éléphant, ours, aurochs, cerf et rhinocéros.

Ce gibier fournit une viande que les chasseurs veulent faire griller. Aussi creusent-ils dans le sable une légère dépression, dans laquelle ils déposent des brindilles de bois sec. Puis l'un d'entre eux frotte vigoureusement deux morceaux de bois l'un contre l'autre, jusqu'à ce qu'ils s'échauffent au point de pouvoir enflammer une poignée de duvet d'oiseau ou un morceau de mousse séchée.

Après qu'on a soufflé quelques instants dessus pour aviver la combustion, le feu est enfin communiqué aux branchettes de pin installées dans la cuvette creusée dans le sable. La flamme crépite, le foyer s'embrase. Il est situé au centre de l'habitation, constituée d'une hutte de forme ovale faite de branchages soutenus par des piquets taillés en biseau et maintenus par des blocs de pierre.

Mais la hutte n'est pas hermétiquement close et le vent du nord souffle, s'engouffre et menace à tout instant d'éteindre ce feu si patiemment obtenu. C'est pourquoi l'un des membres de la tribu ramasse sur la plage une quinzaine de galets et les entasse les uns sur les autres à un mètre du foyer, de manière à construire une murette coupe-vent. À la

même époque, de l'autre côté du Rhône, un autre groupe s'installe dans la grotte du Mas des caves à Lunel-Viel dans l'Hérault. Les hommes organisent leur habitation, en pavant le sol pour se protéger de l'humidité. Ils aménagent de nombreux foyers où cuisent steaks de chevaux et cuissots de chevreuils. Ces foyers sont construits de manière différente, les uns sont de simples cuvettes creusées dans le sol de la grotte, d'autres sont mieux agencés et présentent une bordure faite de pierres.

Les hommes et le climat

Au temps des froids les plus vifs, lors des épisodes les plus sévères, les pays du Nord sont désertés, les hommes ne peuvent subsister que sur la côte méditerranéenne: à Nice, en Languedoc ou dans les Corbières.

À cette époque, le nord de la France n'a été occupé que de façon très discontinue, à la faveur des améliorations du climat, notamment celle qui se produit il y a 350 000 ans. Elle se caractérise par un réchauffement des températures, un retour de la forêt composée de pins et de chênes, et par la réapparition d'animaux tels que cerfs, chevreuils, éléphants, etc.

C'est ainsi qu'en Alsace des Homo erectus s'installent sur le site d'Achenheim et, pour résister au froid encore très vif, aménagent de grands foyers. Leurs traces subsistent aussi en Normandie, sur les plages du Cotentin, où les foyers sont souvent tapissés et bordés de petits galets. De la même façon, quoique quelques millénaires plus tard, les hommes améliorent leur habitat, ainsi à l'aven d'Orgnac en Ardèche, où les traces de foyers sont concentrées dans des dépressions naturelles, ou dans la grotte du Lazaret, à Nice, où une cabane en peaux animales est construite à l'entrée pour mieux protéger les hommes des intempéries.

Homo erectus

Le premier habitant du pays est l'Homo erectus, de morphologie encore très archaïque. Son origine se situe en Afrique. Son arrivée en France s'est effectuée par l'est, en contournant la Méditerranée par le Proche-Orient. Les plus anciens restes connus en France sont récents (400 000 ans). Le crâne découvert dans la grotte de l'Arago à Tautavel (Pyrénées-Orientales) montre que ces hommes ont une épaisse ossature, avec un fort bourrelet au-dessus des orbites, une face large et robuste sans pommettes. Premier de tous les êtres à aménager son habitat et à domestiquer le feu, il est responsable aussi

d'importantes innovations dans la manière de travailler la pierre: ainsi, il utilise un percuteur tendre en bois animal ou végétal pour mieux retoucher son biface, dont le tranchant est alors plus effilé.

De la même façon, l'*Homo erectus* crée un nouveau mode technique de débitage: la méthode Levallois. Il ne s'agit plus de frapper simplement la pierre mais de suivre un schéma technique complexe et précis afin d'obtenir un éclat; sa forme et ses dimensions sont prédéterminées, c'est-à-dire pensées par le cerveau de l'artisan dès le début de son travail, ce qui implique un mode de raisonnement déjà très élaboré et donc un cerveau évolué.

La Gaule V^e–II^e siècle avant J.-C.

La Gaule vue par Jules César

Né vers 101 av. J.-C., Caius Iulius Caesar fut assassiné le 15 mars 44 av. J.-C. Son œuvre essentielle est le récit qu'il fit de sa conquête de la Gaule entre 58 et 52 av. J.-C.; le but de l'auteur était surtout de consolider sa position politique dans l'opinion publique romaine. Malgré cet aspect de propagande personnelle, la Guerre des Gaules reste un document fondamental pour l'histoire de la France: c'est le premier témoignage historique important que nous possédons sur la Gaule.

Dans cet extrait qui correspond aux premiers paragraphes de l'ouvrage, César présente les grands secteurs de la Gaule indépendante, le Sud étant à cette époque une province romaine. On remarque le rôle prépondérant donné aux fleuves comme limites entre les régions, ainsi que la représentation erronée que les Anciens se faisaient de l'orientation de la Gaule, les Pyrénées s'étendant pour eux selon un axe nord-sud.

D'autre part, les remarques concernant les Belges rappellent la pénétration économique du monde gaulois par les commerçants italiens et la pression du monde germanique sur les Celtes. Sur ce point, César met en opposition les notions de civilisation, liée pour lui au monde méditerranéen, et de bravoure sauvage, caractéristique du monde barbare du Nord.

Gaius Iulius Caesar

Commentarii de bello Gallico

Liber I

Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur. Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit. Horum omnium fortissimi sunt Belgae, propterea quod a cultu atque humanitate provinciae longissime absunt, minimeque ad eos mercatores saepe commeant atque ea quae ad effeminandos animos pertinent important, proximique sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt, quibuscum continenter bellum gerunt. Qua de causa Helvetii quoque reliquos Gallos virtute praecedunt, quod fere cotidianis proeliis cum Germanis contendunt, cum aut suis finibus eos prohibent aut ipsi in eorum finibus bellum gerunt. Eorum una pars, quam Gallos obtinere dictum est, initium capit a flumine Rhodano, continetur Garumna flumine, Oceano, finibus Belgarum, attingit etiam ab Sequanis et Helvetiis flumen Rhenum, vergit ad septentriones. Belgae ab extremis Galliae finibus oriuntur, pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni, spectant in septentrionem et orientem solem. Aquitania a Garumna flumine ad Pyrenaeos montes et eam partem Oceani quae est ad Hispaniam pertinet; spectat inter occasum solis et septentriones.

Gaius Iulius Caesar

Commentaires sur la Guerre des Gaules

Livre I^{er}

« L'ensemble que forme la Gaule se décompose en trois parties: la première est habitée par les Belges, la seconde par les Aquitains, la troisième par ceux qui portent le nom de Celtes dans leur propre langue, de Gaulois dans la nôtre. Tous diffèrent entre eux par la langue, les usages, les lois. Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne et la Seine.

« Les plus braves de tous sont les Belges, parce qu'ils sont les plus éloignés de la civilisation et de la culture de la Province, parce que ce sont eux que les marchands fréquentent le moins et à qui ils apportent le moins tout ce qui est propre à efféminer les cœurs, et parce qu'enfin ils sont le plus proches des Germains, qui habitent au-delà du Rhin, avec lesquels ils sont continuellement en guerre; c'est la raison aussi pour laquelle les Helvètes surpassent en bravoure le reste des Gaulois: ils livrent combat aux Germains presque quotidiennement, soit qu'ils leur interdisent leur territoire, soit qu'ils portent la guerre chez eux.

« La région que nous avons définie comme le domaine des Gaulois commence au Rhône et est enfermée par la Garonne, l'océan, la frontière belge, et atteint même le Rhin du côté des Séquanes et des Helvètes; elle est tournée vers le nord. Les Belges commencent à la limite de la Gaule, s'étendent jusqu'à la partie inférieure du Rhin, sont orientés au nord et à l'est. L'Aquitaine s'étend de la Garonne aux monts des Pyrénées et à la partie de l'océan qui est voisin de l'Espagne; elle est tournée vers l'ouest et le nord. »

César, *La Guerre des Gaules*. 1, 1

(trad. L Lerat, *La Gaule romaine*, Paris, A. Colin, 1977, p. 158).

La Conquête de la Gaule

Les fortifications de César devant Alésia²

« [...] César entreprit les travaux que voici [...] Il creusa (deux fossés larges de quinze pieds [4,5 m]) et chacun de profondeur égale; il remplit le fossé intérieur, dans les parties qui étaient en plaine et basses, d'eau qu'il dériva de la rivière. Derrière ces fossés, il construisit un terrassement surmonté d'une palissade, dont la hauteur était de douze pieds [3,5 m]; il compléta celle-ci par un parapet et des créneaux, et disposa à la jonction de la terrasse et de la paroi de protection de grandes pièces de bois fourchues qui, pointées vers l'ennemi, devaient lui rendre l'escalade plus malaisée; il éleva sur toute la périphérie de l'ouvrage des tours distantes les unes des autres de quatre-vingts pieds [24 m].

« [...] César pensa qu'il devait encore ajouter à ces ouvrages, afin de pouvoir défendre la fortification avec de moindres effectifs. On coupa donc des troncs d'arbres ayant des branches très fortes et l'extrémité de celles-ci fut dépouillée de son écorce et taillée en pointe; puis on creusait des fossés continus profonds de cinq pieds [1,5 m]. On y enfonçait ces pieux, on les reliait entre eux par le bas, pour empêcher qu'on pût les arracher, et on ne laissait dépasser que le branchage. Il y en avait cinq rangées, reliées ensemble et entrelacées: ceux qui s'engageaient dans cette zone s'empalaient à la pointe acérée des pieux. On les avait surnommés les « cippes ». Devant eux, on creusait, en rangées obliques et formant quinconce, des trous profonds de trois pieds [0,9 m], qui allaient en se rétrécissant peu à peu vers le bas. On y enfonçait des pieux lisses de la grosseur de la cuisse, dont l'extrémité supérieure avait été taillée en pointe et durcie au feu; on ne les laissait dépasser du sol que de quatre doigts; en outre, pour en assurer la solidité et la fixité, on comblait le fond des trous, sur une hauteur d'un pied [0,28 m], de terre qu'on foulait; le reste était recouvert de branchages et de broussailles afin de cacher le piège. On en fit huit rangs, distants les uns des autres de trois pieds [0,9 m]. On les appelait « lis », à cause de leur ressemblance avec cette fleur. En avant de ces trous, des pieux longs d'un pied, dans lesquels s'enfonçait un crochet de fer, étaient entièrement enfouis dans le sol; on en semait partout et à intervalles rapprochés: on leur donnait le nom d'» aiguillons «.

² Voir annexes 1 et 2.

« Ces travaux achevés. César [...] fit, sur quatorze milles de tour [20,70 km], une fortification pareille à celle-là, mais inversement orientée, contre les attaques du dehors. »

César, *La Guerre des Gaules*, VII, 72–75
(trad. L. A. Constans, Paris, Belles Lettres, 1964, p. 263–265).

Le texte de César décrit en détail les travaux de la contrevallation face à Alésia; les trois dernières lignes font allusion à la circonvallation tournée vers l'extérieur. Le site d'Alésia a donné lieu à de nombreuses polémiques. Plusieurs localités en ont revendiqué l'attribution, en particulier Alaise à 25 kilomètres de Besançon et Alise-Sainte-Reine en Bourgogne. Commencées à l'initiative de Napoléon III, les fouilles archéologiques ont permis d'établir l'identification d'Alise-Sainte-Reine avec Alésia; elles ont sur de nombreux points confirmé les descriptions de César.

La reddition de Vercingétorix

1. Selon César:

« Il ordonne qu'on lui remette les armes, qu'on lui amène les chefs des cités. Il installe son siège au retranchement, devant son camp: c'est là qu'on lui amène les chefs; on lui livre Vercingétorix, on jette les armes à ses pieds. Il met à part les prisonniers éduens et arvernes, pensant se servir d'eux pour regagner ces peuples, et il distribue les autres à l'armée entière, à titre de butin, à raison d'un par tête. »

César, *La Guerre des Gaules*, VII, 89
(trad. L. A. Constans, Paris, Belles Lettres, 1964, p. 277–278).

2. Selon Plutarque:

« Le chef suprême de la guerre, Vercingétorix, prit ses plus belles armes, para son cheval et franchit ainsi les portes de la ville. Il vint caracolier en cercle autour de César qui était assis, puis, sautant à bas de sa monture, il jeta toutes ses armes et s'assit lui-même aux pieds de César, où il ne bougea plus, jusqu'au moment où César le remit à ses gardes en vue de son triomphe. »

Plutarque, *César*, 27, 9–10 (trad. R. Flacelière et E. Chambry, Paris, Belles Lettres, 1975, p. 176).

L'historiographie fit très tôt de Vercingétorix un personnage à pari. Dès l'Antiquité, vers 100 ap. J.-C., le récit de l'historien grec Plutarque est déjà différent de la version donnée par César. Il est peu vraisemblable que le chef gaulois ait pu ainsi caracolier autour de César: c'est pourtant cette version que la tradition a le plus souvent retenue dans les manuels d'histoire. La glorification de Vercingétorix atteint son apogée lors de la mise en place, en 1865, à Alise-Sainte-Reine, d'une statue du chef gaulois, mesurant 7 mètres de hauteur. Cette statue surmonte toujours l'actuelle bourgade d'Alise.

La Gaule romaine

L'empereur Claude propose l'entrée de Gaulois au Sénat de Rome

Extrait d'une inscription gravée sur une plaque de bronze et trouvée à Lyon:

« Assurément c'est par une innovation que le divin Auguste, mon grand-oncle, et mon oncle Tibère César ont voulu que toute la fleur des colonies et des municipes -j'entends des hommes distingués et fortunés – se trouvât dans cette curie. [...]

« C'est avec timidité, sénateurs, que j'ai franchi les bornes des provinces qui vous sont habituelles et familières, mais il me faut maintenant plaider ouvertement la cause de la Gaule chevelue. Si quelqu'un considère qu'ils ont mis à l'épreuve le divin César par une guerre de dix années, que le même homme mette en regard cent ans d'une fidélité sans faille et une obéissance immuable au milieu de bien de nos troubles, dont mon très illustre père Drusus a fait plus que l'épreuve lorsqu'il soumettait la Germanie: ils lui garantirent alors, sur ses arrières, une paix profonde et assurée par leur propre tranquillité. »

Corpus des inscriptions latines, XI II, 1668
(d'après L. Lerat, *La Gaule romaine*,
Paris, A. Colin, 1977. pp. 189-190).

Extrait des Annales de Tacite:

« [...] Pourtant, si l'on passe en revue toutes les guerres, il n'en est aucune qui ait été liquidée en moins de temps que celle que nous avons faite aux Gaulois. Depuis lors, la paix a été continue et confiante. Désormais mêlés aux nôtres par les mœurs, les métiers, les alliances, qu'ils nous infusent leur or et leurs richesses au lieu de les posséder séparément ! Sénateurs, tout usage qui est aujourd'hui considéré comme remontant à la plus haute antiquité a été nouveau un jour: les plébéiens sont devenus magistrats après les patriciens, les Latins après les plébéiens, les autres peuples d'Italie après les Latins. Notre

mesure d'aujourd'hui vieillira elle aussi, et ce que nous défendons à présent par des exemples servira d'exemple à son tour. »

« En vertu du sénatus-consulte qui suivit le discours du prince, les Éduens reçurent les premiers le droit de siéger au Sénat de Rome. Ce don leur fut fait en raison de l'ancienneté de leur alliance et du titre de frères du peuple romain qu'ils sont les seuls à posséder en Gaule. »

Tacite, *Annales*, XI, 2425
(d'après L. Lerat, *ibid.*, p. 187–188).

En 48 up. J.-C., l'empereur Claude prononça un discours au Sénat de Rome à la suite d'une requête des notables gaulois qui souhaitaient avoir accès aux magistratures romaines et ainsi au Sénat. Exceptionnellement, ce discours nous est connu par deux documents: la transcription qu'en fit Tacite, historien romain (55–120 ap. J.-C.), et une inscription gravée sur une plaque de bronze, découverte à Lyon en 1528. Après avoir flatté l'élément italien du Sénat, Claude montre tous les avantages que Rome pourrait tirer de l'entrée des notables gaulois au Sénat. Le Sénat accepta d'abord pour les Éduens, dont les relations avec Rome étaient très anciennes, et dut finir par donner son accord pour les autres peuples, ce qui explique l'affichage du document à Lyon. Ces deux extraits offrent un précieux témoignage de la politique menée par Rome dans les provinces et de l'intégration de la noblesse gauloise après un siècle d'occupation romaine.

La Civilisation gallo-romaine

La religion en Gaule sous Auguste

À la fin du I^{er} siècle avant notre ère, Auguste, fondateur de l'Empire, impose à la Gaule le culte impérial. Rendu à l'autel de Condate pour les Trois Gaules, ce culte existe aussi dans les municipalités. L'autre culte romain est celui de la triade du Capitole, Jupiter, Junon et Minerve. Ces cultes officiels n'empêchent pas la vénération d'anciens dieux gaulois: Cernunnos, dieu de la Terre; Epona, protectrice des cavaliers; Sucellus, lié à la terre, ainsi que les déesses mères, les dieux des Sources et des Eaux etc.

Les divinités romaines sont assimilées aux dieux gaulois pour former le panthéon gallo-romain. Sous les images et les noms de Mercure et de Mars, dieux les plus révéérés, se cachent des divinités indigènes. C'est pourquoi ces dieux présentent de nouvelles fonctions, tel Mercure qui devient patron des commerçants... Hercule, Apollon et Vulcain jouissent aussi d'une grande popularité.

Le récit des martyrs de Lyon

Selon la lettre transcrite par Eusèbe, Polycarpe, évêque de Smyrne en Phrygie envoie en Gaule un groupe dirigé par Pothin et quelques compagnons, avec mission d'y développer l'implantation du christianisme. Le chapitre I du Ve livre de l'Histoire ecclésiastique débute par l'évocation de la colère des païens contre les chrétiens:

... on ne nous a pas seulement chassé des maisons, des bains, de la place publique, mais encore on nous a interdit de paraître en quelque lieu que ce fut « « Les sévices innombrables que leur infligeait la foule entière, ils (les martyrs) les supportèrent généreusement: ils furent insultés, frappés, traînés par terre, pillés, lapidés, emprisonnés ensemble; on leur fit subir tout ce qu'une multitude déchaînée a coutume de faire contre des adversaires et des ennemis.

Ensuite, ils furent amenés au forum par le tribun et les magistrats préposés à la ville; interrogés devant tout le peuple, ils firent profession de leur foi; puis ils furent enfermés dans la prison jusqu'à l'arrivée du légat.

Lors de la comparution devant le légat de la province, un chrétien non arrêté, Vetius Epagathus se pose en défenseur des inculpés « il réclama d'être lui aussi entendu en faveur des frères, pour montrer qu'il n'y avait chez nous ni athéisme ni impiété » Convaincu d'être chrétien, il est emprisonné à son tour. La vague d'arrestations se poursuit:

Chaque jour on arrêtait ceux qui en étaient dignes, pour compléter le nombre des martyrs. Ainsi furent emprisonnés tous les croyants zélés des deux Églises, ceux sur qui principalement reposaient les affaires de nos pays. On arrêta même quelques païens, serviteurs des nôtres, car le gouverneur avait officiellement ordonné de nous rechercher tous.

Selon la réglementation de Trajan, les chrétiens ne doivent pas être recherchés; le légat ordonne néanmoins des recherches, car il instruit une affaire de troubles de l'ordre public. La procédure d'enquête ne reçoit les témoignages d'esclaves que sous la torture, les esclaves non convertis chargent donc leurs maîtres des accusations formulées ordinairement contre les chrétiens: cannibalisme, inceste, « et de faire ce qu'il ne nous est pas permis de dire ni même d'imaginer », provoquant l'indignation générale.

« Toute la colère de la foule, aussi bien que celle du gouverneur et des soldats, se concentra sans mesure sur Sanctus, le diacre de Vienne, et sur Maturus, tout nouvellement baptisé mais généreux athlète; sur Attale, originaire de Pergame, qui avait toujours été la colonne et le soutien de ceux d'ici; et enfin sur Blandine » mais les trois précités résistent aux tortures, y compris la fragile esclave Blandine.

Seuls une dizaine d'arrêtés renient, malgré cela, ils demeurent emprisonnés et sont questionnés sous la torture pour témoigner contre les chrétiens. Une nommée Bilbis revient sur son reniement et rejoint les martyrs. D'autres revirements de renégats sont mentionnés à plusieurs reprises dans le texte, qui admet néanmoins que tous ne reviennent pas sur leur reniement.

La procédure se prolonge, un certain nombre de prisonniers entassés dans la prison meurent des suites des mauvais traitements et des conditions de détention, et parmi eux Pothin, âgé de plus de quatre-vingt dix ans. La lettre n'indique pas qu'il ait été torturé, mais durement malmené lors de sa comparution

Il fut alors emmené et traîné sans pitié; il souffrit toutes sortes de coups: ceux qui étaient près de lui l'outrageaient de toute manière, des mains et des pieds, sans aucun respect pour son âge; ceux qui étaient loin lançaient sur lui tout ce que chacun avait sous la main. Il respirait à peine quand il fut jeté dans la prison et, après deux jours, il rendit l'âme.

Maturus, Sanctus, Blandine et Attale sont torturés et exposés aux fauves dans l'amphithéâtre. Sanctus et Maturus finissent égorgés, tandis que Blandine est dédaignée des bêtes. L'exécution d'Attale est suspendue par le gouverneur, qui a appris sa citoyenneté romaine. « Il écrivit à leur sujet à César, puis il attendit sa réponse [...]. César répondit qu'il fallait mettre les uns à la torture, mais libérer ceux qui renieraient. »

Royaumes barbares

La charité de saint Martin

« C'est ainsi qu'un jour où il n'avait sur lui que ses armes et un simple manteau de soldat, au milieu d'un hiver qui sévissait plus rigoureusement que de coutume, à tel point que bien des gens succombaient à la violence du gel, il rencontre à la porte de la cité d'Amiens un pauvre nu: ce misérable avait beau supplier les passants d'avoir pitié de sa misère, ils passaient tous leur chemin. L'homme rempli de Dieu comprit donc que ce pauvre lui était réservé, puisque les autres ne lui accordaient aucune pitié. Mais que faire ? Il n'avait rien, que la chlamyde dont il était habillé: il avait en effet déjà sacrifié tout le reste pour une bonne œuvre semblable. Aussi, saisissant l'arme qu'il portait à la ceinture, il partage sa chlamyde en deux, en donne un morceau au pauvre et se rhabille avec le reste. Sur ces entrefaites, quelques-uns des assistants se mirent à rire, car on lui trouvait piètre allure avec son habit mutilé. Mais beaucoup, qui raisonnaient plus sainement, regrettèrent très profondément de n'avoir rien fait de tel, alors que justement, plus riches que lui, ils auraient pu habiller le pauvre sans se réduire eux-mêmes à la nudité. »

Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*. 3, 1–2
(trad. J. Fontaine, Paris, Le Cerf, 1967, p. 257–259).

Sulpice Sévère est un écrivain gaulois chrétien, né vers 360 et mort vers 425. Il rencontra saint Martin à plusieurs reprises à Tours. Il se retira en 399 dans son domaine de Primuliacum, près de la région de Narbonne. C'est là qu'il composa la *Vie de saint Martin*. Son œuvre reflète à la fois la tradition antique des biographies et annonce l'hagiographie (vie des saints) de l'époque médiévale. Le texte présenté est une des scènes les plus célèbres de la vie de Martin et fut un grand thème de l'art occidental. Ce partage du manteau est suivi dans le récit de l'apparition en songe à Martin du Christ revêtu de la moitié de la chlamyde donnée au pauvre. Deux ans après, Martin se faisait baptiser, puis quittait l'armée romaine en 356 pour se consacrer à sa mission d'évangélisation.

Le territoire éduen au début du IV^e siècle

« Nous avons bien, comme je l'ai dit, le nombre d'hommes et l'étendue de terrain qui ont été déclarés, mais le tout est dénué de valeur à cause de l'inertie des hommes et de l'infidélité de la terre. Où trouver chez nous un champ ou un cultivateur comparables à ceux des Rèmes, des Nerviens ou même de nos proches voisins, les Tricasses ? Chez eux, les revenus rivalisent avec la peine qu'ils se donnent. Cependant, il est juste de pardonner aux cultivateurs qui répugnent à travailler sans profit. Un champ qui ne vous dédommage jamais de vos dépenses est nécessairement abandonné quand il s'y ajoute encore l'indigence des paysans qui, fléchissant sous le poids des dettes, n'ont pu ni drainer ni essarter leurs terres. Aussi tout ce qui avait autrefois constitué un sol passable a été enseveli sous les marais ou envahi par les broussailles. Il y a plus: le fameux canton Arebrignus lui-même est bien vainement jaloué et porté aux nues, car on n'y voit plus cultiver la vigne que sur un seul point; au-delà, tout le reste n'est que forêts et roches inaccessibles, sûrs repaires des bêtes sauvages [...]. Enfin, ces vignes mêmes, qu'admirent ceux qui ne les connaissent pas, sont si épuisées par la vieillesse qu'elles ne profitent presque plus de la culture [...].

« [...] Que dirai-je des autres régions de cette cité qui, de ton propre aveu, t'ont tiré des larmes ? [...] Tu as eu sous les yeux une terre partout dévastée, abandonnée, couverte de broussailles, muette et ténébreuse; les voies militaires elles-mêmes sont si raboteuses, elles franchissent les montagnes successives avec de telles côtes et de telles descentes qu'elles laissent difficilement passer les chariots à demi pleins, parfois même les chariots vides. Il en résulte souvent que nos redevances parviennent en retard, puisque nous avons plus de peine à faire sortir de chez nous de maigres denrées que les autres n'en ont pour des quantités considérables. Aussi, empereur, te savons-nous plus de gré encore de ta pitié et d'avoir daigné, malgré les abords et l'aspect de nos pays que tu savais si repoussants et si âpres, taire un détour par là néanmoins et illuminer de ta présence une ville qui vivait de la seule espérance de ton aide. Il est d'un bon prince d'aimer à voir ses sujets heureux, il y a plus de bonté encore à leur rendre visite aussi dans leur détresse. »

Panegyriques latins, VIII, 6–7,
(trad. E. Galletier, Paris, Belles Lettres, 1952, p. 94–95).

Ce discours officiel de louanges fut prononcé à Trèves en 312 devant l'empereur Constantin. L'auteur anonyme remercie l'empereur d'avoir procédé à des dégrèvements d'impôts pour le territoire d'Autun, ravagé par les troubles du 3e siècle. Il fait une description de la situation catastrophique de cette région qui n'est plus en état de faire face aux impôts prévus en fonction des recensements faits sous Dioclétien pour la *capitatio-jugatio*. On y constate l'abandon des champs, le mauvais état du vignoble d'Arebrignus, l'actuelle zone de Beaune et de Nuits, déjà célèbre à cette époque, et enfin la détérioration du réseau routier. La fin du texte fait allusion à une visite que fit Constantin à Autun en 311.

Les Mérovingiens

Le baptême de Clovis

Après la victoire de Tolbiac sur les Alamans en 496:

« Il [Clovis] raconta à la reine comment en invoquant le nom du Christ il avait mérité d'obtenir la victoire. Ceci s'accomplit la quinzième année de son règne.

« La reine fait alors venir en secret saint Remi, évêque de la ville de Reims, en le priant d'insinuer chez le roi la parole du salut. L'évêque, l'ayant fait venir en secret, commença à lui insinuer qu'il devait croire au vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre, et abandonner les idoles qui ne peuvent lui être utiles, ni à lui, ni aux autres. Mais ce dernier lui répliquait: « Je t'ai écouté volontiers, très saint père, toutefois il reste une chose; c'est que le peuple qui est sous mes ordres ne veut pas délaisser ses dieux; mais je vais l'entretenir conformément à ta parole. » Il se rendit donc au milieu des siens et, avant même qu'il eût pris la parole, la puissance de Dieu l'ayant devancé, tout le peuple s'écria en même temps: « Les dieux mortels, nous les rejetons, pieux roi, et c'est le Dieu immortel que prêche Remi que nous sommes prêts à suivre. » Cette nouvelle est portée au prélat qui, rempli d'une grande joie, fit préparer la piscine [...] Ce fut le roi qui le premier demanda à être baptisé par le pontife. Il s'avance, nouveau Constantin, vers la piscine pour se guérir de la maladie d'une vieille lèpre et pour effacer avec une eau fraîche de sales taches faites anciennement. Lorsqu'il y fut entré pour le baptême, le saint de Dieu l'interpella d'une voix éloquente en ces termes: « Courbe doucement la tête, ô Sicambre; adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré... »

« Ainsi donc le roi, ayant confessé le Dieu tout-puissant dans sa Trinité, fut baptisé au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit et oint du saint chrême avec le signe de la croix du Christ. Plus de trois mille hommes de son armée furent également baptisés. »

Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, livre II, chap. xxx–xxxii
(trad. R. Lalouche, Paris, Belles Lettres, 1963. p. 119–121).

Ce texte célèbre provient de l'Histoire des Francs, écrite en latin par Grégoire de Tours lorsqu'il était évêque de cette ville (573–594). Très utilisée au Moyen Âge, l'Histoire des Francs, qui comporte dix livres, est conservée dans une trentaine de manuscrits, dont les plus anciens datent de la fin du 7^e siècle: en particulier, un manuscrit contenant les six premiers livres qui a appartenu à l'abbaye de Corbie (Somme) et qui est maintenant conservé à la Bibliothèque nationale (ms. latin 17655).

Rédigé plus de soixante-dix ans après les événements, ce récit tardif et imagé révèle, plus que les détails de la conversion et de la cérémonie, l'importance que les évêques du royaume franc ont accordée au baptême de Clovis. On peut retenir de ce texte quelques aspects majeurs: d'abord que Clovis, malgré les pressions de son entourage – la reine Clotilde elle-même – et du clergé de son royaume, reste longtemps fidèle au paganisme; ensuite – et ceci explique cela – que la conversion du roi franc à la nouvelle religion s'accompagne naturellement de celle de tout son peuple, à commencer par ses guerriers: enfin que tout de suite l'Église souligne l'importance de la conversion de ce premier roi barbare au catholicisme, en le comparant à Constantin, le premier empereur romain chrétien.

Les Carolingiens³

Les serments de Strasbourg (842)

« Louis, étant l'aîné, jura le premier [...]:

Pro Deo amur et pro Christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresi fazet et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.

(Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre salut commun, à partir d'aujourd'hui, en tant que Dieu me donnera savoir et pouvoir, je secourrai ce mien frère Charles par mon aide et en toute chose, comme on doit secourir son frère, selon l'équité, à condition qu'il fasse de même pour moi, et je ne tiendrai jamais avec Lothaire aucun plaid qui, de ma volonté, puisse être dommageable à mon frère Charles.)

« Lorsque Louis eut terminé, Charles répéta le même serment en langue tudesque:

In Godes minna ind in thes christianes folches ind unser bedhero gehaltnissi, fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got geuuizci indi mahd furgibit, so haldih thesan minan bruodher, soso mon mit rehtu sinan bruher scal, in thiu thaz er mig so sama duo, indi mid Ludheren in nohheiniu thing ne gegango, the, minan uuillon, imo ce scadhen uuerdhen.

(Pour l'amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien et notre salut à tous deux, à partir de ce jour dorénavant, autant que Dieu m'en donnera savoir et pouvoir, je secourrai ce mien frère, comme on doit selon l'équité secourir son frère, à condition qu'il en fasse autant pour moi, et je n'entrerai avec Lothaire en aucun arrangement qui, de ma volonté, puisse lui être dommageable.)

« Et le serment que prononça chaque nation dans sa propre langue est ainsi conçu en langue romane:

Si Lodhuuigs sacrament que son fradre Karlo jurat conservat et Karlus. meos sendra, de suo part non l'ostanit, si io returnar non l'int pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contra Lodhuuuig nun li iu er.

³ Voir annexe 3 (L'arbre généalogique des Carolingiens).

(Si Louis observe le serment qu'il jure à son frère Charles et que Charles, mon seigneur, de son côté, ne le maintient pas, si je ne puis l'en détourner, ni moi ni aucun de ceux que j'en pourrai détourner, nous ne lui serons d'aucune aide contre Louis.)

« Et en langue tudesque:

Oba Karl then eid then er sinemo bruodher Ludhuuuige gesuor geleistit, indi Ludhuuuig, min herro, then er imo gesuor forbrihchit, ob ih inan es iruuenden ne mag, noh ih noh thero nohhein, then ih es iruuenden mag, uuidhar Karle imo ce follusti ne uuiridhit.

(Si Charles observe le serment qu'il a juré à son frère Louis et que Louis, mon seigneur, rompt celui qu'il lui a juré, si je ne puis l'en détourner, ni moi ni aucun de ceux que j'en pourrai détourner, nous ne lui prêterons aucune aide contre Charles.) »

Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*
(éd. et trad. P. Lauer, Paris, Belles Lettres, 1964. p. 105–109).

Ce texte provient de l'Histoire des fils de Louis le Pieux rédigée par Nithard, qui était le petit-fils de Charlemagne, fils de sa fille Berthe et d'un des grands personnages de sa cour et de la Renaissance carolingienne, le poète Angilbert. Nithard, un laïque, était donc le cousin germain de l'empereur Lothaire et des rois Louis et Charles. Partisan de Charles le Chauve, il est à la fois témoin oculaire et acteur des événements qui ont abouti au partage de l'Empire lors du traité de Verdun en 843. Il meurt en 844 dans un combat près d'Angoulême. Son récit, composé de 841 à 844, est conservé dans un manuscrit de la fin du siècle (ms. latin 9768 de la Bibliothèque nationale).

L'intérêt de ce document exceptionnel, contemporain des événements, se situe à trois niveaux. Il nous renseigne sur les modalités de l'alliance de Louis et de Charles contre leur frère aîné Lothaire, scellée par serment à Strasbourg en 842 en présence de leurs deux armées. Il nous renseigne ensuite sur les rapports qui s'établissaient dans chaque camp entre le chef et son armée, qui reposent eux aussi sur un serment mutuel. Enfin et surtout, ces textes nous offrent, au milieu du 9^e siècle, les premiers témoignages connus de la langue romane — ancêtre du français — et de la langue tudesque — ancêtre de l'allemand. Louis, à la tête de troupes germaniques, prête serment en langue romane pour être compris des soldats de son frère; pour la même raison, Charles, à la tête de troupes franques, prête serment en langue tudesque. Ensuite, les guerriers de chaque armée prêtent serment dans leur propre langue. Nithard, lui, écrit en latin.

La chanson de Roland

Ganelon, le baron félon

CXXXIV

Le comte Roland, avec peine et souffrance,
A grande douleur sonne son olifant.
Par la bouche, le sang clair jaillit.
La tempe de son cerveau éclate.
La portée du cor qu'il tient est très grande;
Charles qui passe les ports, l'entend.
Le duc Naimes le perçoit, les Français l'écoutent.
Le roi dit: « J'entends le cor de Roland!
Jamais il ne l'eût sonné, s'il n'eût été a combattre. »
Ganelon répond: « Il n'y a aucune bataille!
Vous êtes vieux, votre tête est fleurie et blanche
Par de telles paroles vous ressemblez à un enfant.
Vous connaissez bien le grand orgueil de Roland;
Il est surprenant que Dieu le tolère si longtemps.
Il a déjà pris Noples sans votre commandement.
Les Sarrasins assiégés firent une sortie
Et se battirent contre le bon vassal Roland;
Et lui, avec les eaux courantes, il lava ensuite les prés du sang répandu;
Il agit ainsi pour qu'il n'y parut pas.
Ne fût-ce que pour un lièvre, il sonne le cor toute la journée.
Il est maintenant à plaisanter devant ses pairs
Sous le ciel, il n'y a personne qui osât l'attaquer au combat.
Chevauchez donc ! Pourquoi vous arrêtez-vous ?
La Terre des Aïeux est bien loin devant nous. »

La Chanson de Roland (vers 1766 à 1784)

La mort de Roland

CLXXIV

Roland sent que la mort le prend tout entier,
Qu'elle lui descend de la tête sur le cœur.
Il est allé en courant sous un pin,
Il s'est couché sur l'herbe verte, face contre terre,
Il met sous lui son épée et son olifant,
Il tourne la tête du côté de la gent païenne;
Il a fait cela parce qu'il veut véritablement
Que Charles et tous les siens disent
Qu'il est mort en vainqueur, le noble comte.
Il proclame ses fautes, se frappant la poitrine à petits coups répétés,
pour ses péchés il tend vers Dieu son gant.

CLXXV

Roland sent que son temps est fini.
Il est sur un sommet aigu, le visage tourné vers l'Espagne,
D'une main il se frappe la poitrine:
« Dieu, *mea culpa* à ta miséricorde,
Pour mes péchés les grands et les petits,
Que j'ai commis depuis l'heure de ma naissance
Jusqu'à ce jour où je suis ici frappé à mort ! »
Il a tendu vers Dieu son gant droit.
Les anges du ciel descendent vers lui.

Chanson de Roland (vers 2355 à 2374)

Naissance de la France⁴

L'élection d'Hugues Capet en 987

Discours de l'archevêque (de Reims Adalbéron) en faveur du duc (Hugues):

« Puisque Louis, de divine mémoire, a quitté cette terre sans laisser d'enfants, il a fallu choisir, après mûre délibération, quelqu'un qui pût le remplacer sur le trône pour que l'État abandonné sans pilote ne vînt pas à sombrer. Nous avons dernièrement jugé utile d'ajourner cette décision pour permettre à chacun de venir exposer à l'assemblée l'idée personnelle que Dieu lui aurait inspirée. En réunissant ces avis individuels, on pourrait, pensions-nous, extraire de l'ensemble des opinions de la multitude un résumé du sentiment général.

« Nous voici donc maintenant rassemblés. Évitions, à force de sagesse et de loyauté, que la haine n'étouffe la raison et que la passion n'affaiblisse la vérité. Nous n'ignorons pas que Charles a ses partisans, qui prétendent qu'il a droit au trône parce que ses parents le lui ont transmis. Mais, si on aborde la question, on verra que le trône ne s'acquiert pas par droit héréditaire et qu'on ne doit y élever que celui qui se distingue non seulement par la noblesse de son corps, mais encore par la sagesse de son esprit, que celui qui a l'honneur pour bouclier et la générosité pour rempart [...]

« Choisissez-vous donc le duc qui se recommande par ses actions, sa noblesse et sa puissance militaire; vous trouverez en lui un défenseur non seulement pour l'État, mais encore pour vos intérêts privés. Grâce à son dévouement, vous aurez en lui un père. Qui a jamais eu recours à lui sans obtenir son patronage ? Quel est l'homme qui, arraché à la protection des siens, ne leur a pas été rendu par ses soins ? »

« *Élévation d'Hugues sur le trône.* Cet avis fut adopté et unanimement approuvé; le duc fut élevé sur le trône du consentement de tous et, couronné à Noyon par l'archevêque et les autres évêques, proclamé roi... »

Richer, *Histoire de France* (éd. et trad. R. Latouche.
Paris, Belles Lettres, 1964, II, p. 159–163).

⁴ Voir annexe 4 (Le royaume des Francs sous Hugues Capet)

Ce discours provient de l'Histoire de France rédigée en latin, entre 991 et 998, par un moine de l'abbaye Saint-Rémi de Reims, Richer, pour continuer des Annales qui, commencées à Reims au 9e siècle par l'archevêque Hincmar, s'arrêtaient en 882. L'Histoire de Richer couvre la période 882–995. Elle est particulièrement vivante et instructive pour la période contemporaine de l'auteur, surtout de 985 à 995. Elle nous est parvenue en un unique manuscrit, qui est un manuscrit d'auteur, c'est-à-dire corrigé par l'auteur lui-même. Ce manuscrit est actuellement conservé en Allemagne à la bibliothèque de Bamberg (cote E.III.3). Partant des événements qui se sont déroulés récemment près de Reims, Richer, passionné d'histoire romaine, reconstitue ici un discours à la manière des historiens latins. C'est un discours fictif, que n'a sûrement pas prononcé en ces termes l'archevêque Adalbéron. Mais, par le moyen de ce discours, Richer restitue parfaitement l'atmosphère de l'époque, avec la division qui opposait les partisans du dernier Carolingien Charles de Lorraine (oncle du roi défunt) et ceux d'Hugues Capet. Il montre le rôle décisif joué par les grands du royaume, laïques et ecclésiastiques, lors de la succession royale, et l'hésitation entre deux modes de désignation: l'élection et l'hérédité. Il trace enfin le portrait du roi idéal en cette fin du 10e siècle: un roi qui sert et qui défend les intérêts des grands.

Société féodale⁵

Hommages à Guillaume Cliton, comte de Flandre, en 1127

« Le 7 des ides d'avril, un jeudi [jeudi 7 avril], des hommages furent de nouveau rendus au comte [...]. En premier lieu, ils firent les hommages de la façon suivante. Le comte demanda [au futur vassal] s'il voulait devenir son homme sans réserve, et celui-ci répondit: « Je le veux »; puis, ses mains étant jointes dans celles du comte, qui les étreignit, ils s'allièrent par un baiser. En second lieu, celui qui avait fait hommage engagea sa foi en ces termes: « Je promets en ma foi d'être fidèle, à partir de cet instant, au comte Guillaume et de lui garder contre tous et entièrement mon hommage, de bonne foi et sans tromperie. » En troisième lieu, il jura cela sur les reliques des saints. Ensuite, avec la verge qu'il tenait à la main, le comte leur donna les investitures, à eux tous qui, par ce pacte, lui avaient promis sûreté, fait hommage et en même temps prêté serment. »

Galbert de Bruges, *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre*, éd. H. Pirenne, Paris, 1891, p. 89 (trad. R. Boutruche, *Seigneurie et Féodalité*, Paris, Aubier, 1959, t. I, p. 335).

Ce texte provient de l'Histoire du meurtre de Charles le Bon, par Galbert de Bruges. Le 2 mars 1127, le comte de Flandre Charles le Bon était assassiné à Bruges. Scandalisé par ce meurtre, un clerc de la ville, déjà âgé, entreprend sur-le-champ de raconter les événements qui, depuis l'avènement de Charles le Bon en 1119, ont conduit à sa mort. Galbert reprend la plume l'année suivante pour décrire les problèmes de succession qui se déroulèrent en Flandre jusqu'en juillet 1128. Récit d'un témoin oculaire, l'Histoire du meurtre de Charles le Bon n'a pourtant eu qu'une très faible diffusion au Moyen Âge et ne nous est parvenue que par des copies dont les plus anciennes, conservées à Arras et à Paris, datent du 1er siècle. Très utilisé par les historiens, ce texte relate la cérémonie des hommages rendus au successeur de Charles le Bon, Guillaume Cliton, suivant un rituel qui a valeur d'exempte. Le vassal fait d'abord hommage par la parole et le geste; il engage ensuite sa foi en prononçant un serment de fidélité. En retour, le seigneur procède, par la remise d'un objet symbolique – ici la verge –, à l'investiture du fief concédé au vassal.

5 Voir annexe 5 (Tapisserie de Bayeux)

Le document parle de lui-même, comme témoin des violences exercées par les seigneurs sur l'ensemble de la société. Il montre à la fois l'effort tenté par l'Église, avec l'appui du roi, pour imposer des limites à la violence, et la faible portée pratique de cet effort, en raison des nombreuses clauses restrictives qui sont prévues.

Les Capétiens

La justice de Saint Louis

Au retour de la croisade, en 1254, Saint Louis est accueilli par un religieux qui lui recommande de pratiquer la justice:

« Or que le roi qui s'en va en France, fit-il, prenne bien garde à faire bonne et prompte justice à son peuple, afin que Notre-Seigneur lui permette de tenir son royaume en paix tout le cours de sa vie [...]»

« Le roi n'oublia pas cet enseignement, mais gouverna sa terre bien et loyalement et selon Dieu, ainsi que vous l'entendrez ci-après. Il avait sa besogne réglée en telle manière que Monseigneur de Nesles et le bon comte de Soissons, et nous autres qui étions autour de lui, qui avions oui nos messes, allions ouïr les plaids de la porte qu'on appelle maintenant les requêtes. Et, quand il revenait de l'église, il nous envoyait quérir, et s'asseyait au pied de son lit et nous faisait tous asseoir autour de lui, et demandait s'il y en avait aucun à expédier qu'on ne pût expédier sans lui; et nous les lui nommions, et il ordonnait de les envoyer quérir, et il leur demandait: « Pourquoi ne prenez-vous pas ce que nos gens vous offrent ? » Et ils disaient: « Sire, c'est qu'ils nous offrent peu. » Et il leur disait ainsi: « Vous devriez bien prendre ce que l'on vous voudrait offrir. » Et le saint homme s'efforçait ainsi, de tout son pouvoir, de les mettre en voie droite et raisonnable.

« Maintes fois il advint qu'en été il allait s'asseoir au bois de Vincennes après sa messe, et s'accotait à un chêne, et nous faisait asseoir autour de lui. Et tous ceux qui avaient affaire venaient lui parier sans empêchement d'huissier ni d'autres gens. Et alors il leur demandait de sa propre bouche: « Y a-t-il ici quelqu'un qui ait sa partie ? » Et ceux qui avaient leur partie se levaient, et alors il disait: « Taisez-vous tous et on vous expédiera l'un après l'autre. » Et alors il appelait Monseigneur Pierre de Fontaines et Monseigneur Geoffroi de Vilette, et disait à l'un d'eux: « Expédiez-moi cette partie. »

« Et quand il voyait quelque chose à amender dans les paroles de ceux qui parlaient pour lui ou de ceux qui parlaient pour autrui, lui-même l'amendait de sa bouche. Je vis quelquefois en été que, pour expédier ses gens, il venait dans le jardin de Paris (...) Et il faisait étendre des tapis pour nous asseoir autour de lui; et tout le peuple qui avait affaire

par-devant lui se tenait autour de lui debout; et alors il les faisait expédier de la manière que je vous ai dite avant pour le bois de Vincennes. »

Jean, sire de Joinville, *Histoire de Saint Louis*,
éd. Natalis de Wailly, Paris, Firmin-Didot, 1874, p. 33.

Ce texte célèbre provient de l’Histoire de Saint Louis de Joinville. C’est après la canonisation de Saint Louis (1297) que la reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel, a demandé à Joinville, qui avait été un des familiers de Saint Louis et l’avait accompagné à la septième croisade, de consigner par écrit ses souvenirs sur le roi. L’ouvrage, achevé en 1309 par Joinville alors âgé de quatre-vingt-cinq ans, fut offert au fils aîné de la reine, le futur Louis X. Rédigé en français, il se compose de deux parties: les enseignements et les vertus de Saint Louis; ses faits d’armes, avec le récit de la croisade. Il n’a pas eu beaucoup d’audience au Moyen Âge: on préférait alors consulter l’histoire officielle du règne, écrite à l’abbaye de Saint-Denis. Des deux manuscrits d’origine – le manuscrit offert à Louis X et celui de Joinville lui-même – subsistent, pour le premier, une copie exécutée vers 1350 (Bibliothèque nationale, ms. français 13568), et, pour le second, une copie du 16^e siècle (Bibliothèque nationale, ms. français 10148).

Ce passage provient de la première partie du livre et illustre l’esprit de justice du roi, qui protège ses sujets contre les abus de pouvoir de ses propres agents. On y trouve toutes les qualités de style de Joinville, avec la vivacité de ton donnée par l’emploi du style direct. Mais, au-delà des tableaux familiers – le roi rendant la justice dans sa chambre, ou sous le chêne de Vincennes, ou dans le jardin de Paris –, c’est tout le mécanisme de l’appel à la justice du roi, fondement essentiel des progrès du pouvoir royal, qui est ici décrit.

La guerre de Cent Ans⁶

Dévastation des campagnes françaises pendant la guerre de Cent Ans

« Ledit royaume [...] parvint à un état de dévastation telle que, depuis la Loire jusqu'à la Seine, et de là jusqu'à la Somme, les paysans ayant été tués ou mis en fuite, presque tous les champs restèrent longtemps, durant des années, non seulement sans culture, mais sans hommes en mesure de les cultiver, sauf quelques rares coins de terre, où le peu qui pouvait être cultivé loin des villes, places ou châteaux ne pouvait être étendu, à cause des fréquentes incursions des pillards [...]

« Nous-même nous avons vu les vastes plaines de la Champagne, de la Beauce, de la Brie [...] absolument désertes, incultes, abandonnées, vides d'habitants, couvertes de broussailles et de ronces, ou bien, dans la plupart des régions qui produisent les arbres les plus drus, ceux-ci pousser en épaisses forêts. Et, en beaucoup d'endroits, on put craindre que les traces de cette dévastation ne durassent et ne restassent longtemps visibles, si la divine providence ne veillait pas de son mieux aux choses de ce monde.

« Tout ce qu'on pouvait cultiver en ce temps-là dans ces parages. C'était seulement autour et à l'intérieur des villes, places ou châteaux, assez près pour que du haut de la tour ou de l'échauguette. L'œil du guetteur pût apercevoir les brigands en train de courir sus. Alors, à son de cloche ou de trompe ou de tout autre instrument, il donnait à tous ceux qui travaillaient aux champs ou aux vignes le signal de se replier sur le point fortifié. C'était là chose commune et fréquente presque partout; au point que les bœufs et les chevaux de labour, une fois détachés de la charrue, quand ils entendaient le signal du guetteur. Aussitôt et sans guides, instruits par une longue habitude, regagnaient au galop, affolés, le refuge où ils se savaient en sûreté. »

Thomas Basin. *Histoire de Charles VII*,
(éd. et trad. C. Samaran, Paris, Belles Lettres, 1933. p 85-87).

⁶ Voir annexe 6 (La France après le Traité de Brétigny).

Ce texte, dont l'original est en latin, provient de l'Histoire de Charles VII de Thomas Basin. Né en 1412 au pays de Caux, Thomas Basin, qui est devenu en 1447 évêque de Lisieux, a connu personnellement dans sa jeunesse les ravages de la guerre en Normandie et dans les provinces voisines. Conseiller écouté de Charles VII, il tombe en disgrâce à l'époque de Louis XI et doit s'exiler à Trêves, puis à Utrecht, où il meurt en 1491. L'Histoire de Charles VII a été écrite à Trêves en 1471–1472 et révisée par la suite: le plus ancien manuscrit connu est un manuscrit d'auteur, corrigé peu après 1484 par Thomas Basin lui-même et conservé en Allemagne à la bibliothèque universitaire de Göttingen (No 614 des manuscrits historiques).

Agé de soixante ans, Thomas Basin évoque avec un véritable talent de journaliste ses souvenirs d'enfance et de jeunesse concernant l'état de la France du Nord au lendemain du traité de Troyes (1420) et de la mort de Charles VI (1422): dépopulation, abandon des cultures, retour des friches et des forêts. Témoin oculaire et engagé dans les événements, il dénonce surtout les responsables immédiats de la misère des campagnes -hommes d'armes et brigands – et manque du recul nécessaire pour replacer cette crise dans un contexte démographique et économique plus large. Mais la véracité de son témoignage est confirmée par les actes de la pratique.

La Renaissance et guerres italiennes

L'Ordonnance de Villers-Cotterêts⁷

Le 10 août 1539, François I^{er}, venu chasser dans les forêts du château de Villers-Cotterêts, signe un texte réglementaire, ou « ordonnance », qui désormais doit s'appliquer dans tout le royaume.

Élaboré par le chancelier Guillaume Poyet, le texte, dit aussi « ordonnance Guilelmine », comporte 192 articles qui édictent des mesures d'ordre juridique, administratif, etc., mais ses effets les plus notables se font sentir dans le domaine du français.

Le roi dicte sa loi

Par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, le roi, déjà avantagé par le concordat de Bologne (1516), dicte ses conditions au clergé. Non seulement les compétences juridiques de celui-ci sont rognées (les tribunaux ecclésiastiques doivent s'effacer devant les tribunaux royaux), mais encore les prêtres sont mobilisés au service du monarque, puisqu'on leur impose de « tenir registre » des baptêmes et des sépultures (art. 50 à 54). Ainsi apparaît l'ébauche d'un état civil qui permet à François I^{er} de mieux cerner – quoique de façon très rudimentaire encore – ses sujets et contribuables.

D'autres articles (les 8 derniers) visent à prévenir tout risque d'agitation dans les villes: au vu des troubles du « grand Trie », ils interdisent aux « artisans et gens de métier » de se regrouper en associations et de se réunir même pour des banquets. Mais la démonstration la plus nette d'autorité est constituée par l'article 111, qui exige que les documents officiels soient désormais rédigés en français.

⁷ Voir annexe 6 (Première page de L'Ordonnance de Villers-Cotterêts du 15 août 1539).

Un rêve enfin réalisé

Pour exprimer une telle exigence, il faut que François I^{er} soit sûr de lui. Il sait qu'il recueille les fruits de l'œuvre de ses prédécesseurs, qui ont pourvu le royaume d'une administration remarquable pour l'époque. Lui-même a su se doter de moyens financiers et politiques importants. Il peut donc imposer à ses sujets l'unité linguistique, qui répond à l'obéissance unanime qu'ils doivent à leur roi. Personne avant lui n'a été en mesure de le faire: Charles VII, qui le souhaitait ardemment au lendemain de la guerre de Cent Ans, ni l'habile Louis XI, contraint de menacer de puissantes institutions, comme les Parlements de Bordeaux et de Toulouse conseil de Provence.

Mais François I^{er} se décide aussi parce qu'il sait que sa mesure correspond à un besoin: rédiger des contrats en latin, à une époque où une infime minorité de gens sait cette langue, a pour seul résultat de multiplier les litiges. En outre, le roi s'appuie sur l'exemple de l'Italie, modèle de référence s'il en est à cette époque. Or, là-bas, depuis le XIV^e siècle, on utilise fréquemment dans les textes officiels la langue vulgaire, c'est-à-dire celle du peuple: l'italien et non le latin.

Mais l'ordonnance de Villers-Cotterêts ne consacre pas seulement le recul du latin. Elle assure définitivement la prééminence de la langue parlée en Île-de-France sur toutes les autres langues du royaume. Autrement dit, la « langue d'oïl » (c'est ainsi que l'on prononçait autrefois le mot « oui » qu'on utilise de nos jours) devient la langue officielle. Désormais, la « langue d'oc » des habitants du sud du royaume (on y prononce ainsi le mot « oui ») est condamnée à terme à n'être plus qu'un « patois » injustement méprisé et dévalorisé. Il en est de même des langues pratiquées dans les autres provinces, unies tôt ou tard à la France: le basque, le catalan, le breton, le corse, le flamand et l'alsacien.⁸

La « Défense et Illustration de la langue française »

Appelée à être diffusée plus largement, la langue française est l'objet des préoccupations des imprimeurs, qui cherchent à la transcrire le plus fidèlement possible. Déjà, en 1530, Robert Estienne a « inventé » l'accent aigu; en 1533, pour différencier le verbe avoir à la troisième personne du présent: « a » de la préposition « à », Montfleury a mis au point l'accent grave. En 1564, Christophe Plantin, dans leur sillage, créera l'accent circonflexe.

Dans l'immédiat, l'ordonnance de Villers-Cotterêts encourage sûrement l'initiative d'un groupe de sept jeunes poètes qui s'intitule « la Pléiade » (durant l'Antiquité on

⁸ Voir annexe 7 (France: parlars et frontières en 1550).

appelait ainsi la constellation de sept planètes du Taureau): ce sont Ronsard, du Bellay, Baïf, Belleau, Jodelle, Pontus de Tyard, Dorat. Ils publient en 1549 un manifeste: *Défense et Illustration de la langue française*. En eux, la fierté nationale se mêle à l'esprit de la Renaissance. Tout en s'inspirant des genres littéraires créés par les Grecs et les Romains – alors références suprêmes –, ils prétendent, en utilisant le français, les surpasser. Avec eux la littérature française prend un essor décisif.

Les Guerres de religion

Loyalisme monarchique, patriotisme et tolérance en 1610

Le protestant Philippe Duplessis-Mornay (1549–1623), gouverneur de Saumur depuis 1589, annonce, le 19 mai 1610, à l'assemblée de la ville, composée de protestants et de catholiques, la mort d'Henri IV, assassiné cinq jours plus tôt:

« Messieurs, nous avons ici à prononcer une triste et détestable nouvelle. Notre roi, le plus grand roi que la Chrétienté ait porté depuis cinq cents ans, qui avait survécu [à] tant d'adversités, de périls, de sièges, de batailles, d'assassinats même attentés en sa personne, tombe enfin sous le coup d'un misérable, qui noircit en un moment tout cet État de deuil, noie tous les bons Français de larmes [...] Ils nous ont donc tué notre roi, et j'en vois vos yeux mouillés, vos cœurs touchés, mais il ne faut pas ainsi perdre courage. Nous avons, de la grâce de Dieu, ce privilège en ce royaume, que les rois n'y meurent point. Il nous en a laissé un, en qui, dès ce bas âge, reluit l'image de ses vertus; [il] nous laisse la reine, sa mère, princesse magnanime, déjà déclarée régente pour la conduite de sa personne et de l'État. Nous avons donc à tourner aujourd'hui les yeux vers eux, pour leur faire vœu de notre entière obéissance et fidèle service. En ce vœu, messieurs, étant ce que je suis au milieu de vous, je vous précéderai; j'en fais serment devant mon Dieu; je vous en donne l'exemple. Qu'on ne parle plus entre nous de huguenot ni de papiste; ces mots sont défendus par nos édits. Qu'en fussent aussi bien les animosités éteintes en nos cœurs ! Quand il n'y aurait point d'édit au monde, si nous sommes français, si nous aimons notre patrie, nos familles, nous-mêmes, ils doivent désormais être effacés en nos âmes. Il ne faut plus qu'une écharpe entre nous. Qui sera bon Français me sera citoyen, me sera frère. Je vous conjure donc, messieurs, de vous embrasser tous, de n'avoir qu'un cœur et qu'une âme. Nous sommes petits, mais soyons ambitieux de cette louange de donner à nos voisins ce bon exemple, en dépit de la malice du siècle, de fidélité envers nos rois, d'amour envers notre patrie, de soin enfin de nous-mêmes. »

Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay, Paris, 1824–1825, t. XI, p. 30–31.

Les sentiments qu'exprime Duplessis-Mornay, dans ce beau discours de déploration et de fraternité, tranchent sur ceux de l'immense majorité de ses compatriotes, catholiques ou protestants, qui estiment que l'unité religieuse est indispensable à l'unité d'un État et que la tolérance est inconciliable avec les droits de la vérité.

La France sous Richelieu et Mazarin

Une mazarinade

Cette chanson, intitulée la Chasse donnée à Mazarin par les paysans des bourgs et des villages, sur le tocsin, date du début de 1649, après le départ de la cour pour Saint-Germain dans la nuit du 5 au 6 janvier.

Bourgs, villes et villages, L'tocsin il faut sonner;

Rompez tous les passages

Qu'il voulait ordonner.

Faut sonner le tocsin

Din din

Pour prendre Mazarin.

Nuitamment, ce perfide

A enlevé le roi;

Le cruel mérite

Être mis aux abois. *(Refrain.)*

Ce méchant plein d'outrage

A ruiné sans défaut

Vous tous, gens de village,

Vous donnant des impôts. *(Refrain.)*

Mettez-vous sur vos gardes,

Chargez bien vos mousquets.

Armez-vous de halbardes.

De piques et corselets. *(Refrain.)*

« Vertubleu, se dit Pierre,

Je n'y veux pas manquer !

Car j'ai vendu mes terres

Pour les tailles payer. » *(Refrain.)*

Coulas prit son épée

Et des pierres en sa main.
Dit: « Faut à la pipée
Prendre cet inhumain ! » (*Refrain.*)
Guillaume prit sa fourche
Et troussa son chapeau.
Il dit: « Faut que je couche.
Mazarin au tombeau ! (*Refrain.*)
Notre France est ruinée,
Faut de ce cardinal
Abréger les années,
Il est auteur du mal. » (*Refrain.*)

D'après Pierre Barbier et France Vernillat,
Histoire de France par les chansons, t. 2, *Mazarin et Louis XIV*,
Paris, Gallimard, 1956, p. 33.

Exemple de ces chansons d'actualité qui, tout en ménageant le jeune roi, brocardent cruellement le cardinal, à qui on reproche de multiplier taxes et impôts. Cette chanson, faussement populaire, est sans doute l'œuvre d'un homme de plume parisien.

Louis XIV jugé par un curé de campagne

A la fin de l'année 1715, le curé de la paroisse rurale de Saint-Sulpice, près de Blois, note dans son registre paroissial, sous le titre « Remarques sur Vannée 1715 »:

« Louis XIV, roi de France et de Navarre, est mort le 1er septembre dudit an, peu regretté de tout son royaume, à cause des sommes exorbitantes et des impôts si considérables qu'il a levés sur tous ses sujets. On dit qu'il est mort endetté de 1 milliard 700 millions de livres. Ses dettes étaient si considérables que le Régent n'a pu ôter les impôts que ledit roi avait promis d'ôter trois mois après la paix, qui étaient la capitation et le dixième du revenu de tous les biens. Il n'est pas permis d'exprimer tous les vers, toutes les chansons et tous les discours désobligeants qu'on a dits et faits contre sa mémoire. Il a été, pendant sa vie, si absolu qu'il a passé par-dessus toutes les lois pour faire sa volonté. Les princes et la noblesse ont été opprimés. Les parlements n'avaient plus de pouvoir: ils étaient obligés de recevoir et d'enregistrer tous les édits, quels qu'ils fussent, tant le roi était puissant et absolu. Le clergé était honteusement asservi à faire la volonté du roi: à peine demandait-il quelque secours, qu'on lui en accordait plus qu'il n'en demandait. Le clergé s'est endetté horriblement. Tous les corps ne l'étaient pas moins. Il n'y avait que les partisans et les maltôtiers qui fussent en paix et qui vécussent en joie, ayant en leur possession tout l'argent du royaume. Le roi fut porté à Saint-Denis le 10 ou 12 dudit mois et l'oraison funèbre s'est faite à Saint-Denis vers la fin du mois d'octobre. »

Inventaire-Sommaire des archives communales antérieures à 1790, département du
Loir-et-Cher, série E, supplément, Blois, 1887, p. 72.

Cette « oraison funèbre » de Louis XIV, écrite par un obscur curé de campagne, n'a rien à voir avec celles prononcées par les évêques de cour au lendemain de la mort du Grand Roi. Elle témoigne, à sa manière, de l'extrême impopularité de Louis XIV au moment de sa disparition.

Les Lumières

L'idée d'encyclopédie

L'entreprise encyclopédique constitue au milieu du XVIII^e siècle un bilan, un programme, un symbole. Elle veut rassembler toutes les connaissances, telles qu'elles résultent notamment de la révolution scientifique du siècle précédent (Galilée, Descartes, Newton). Elle annonce la direction du progrès à venir et définit les modes de pensée qui le permettent. Elle suscite la formation d'une équipe dont l'esprit est partagé par les principaux penseurs et artistes de l'époque.

Le libraire Le Breton confie en 1747 à Diderot et d'Alembert la tâche de réaliser, à partir de la traduction au Dictionnaire anglais de Chambers, une *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*.

L'aventure de l'Encyclopédie

Le *Prospectus* de Diderot en 1750 provoque les premières attaques des jésuites. Quand paraît le tome 1, en 1751, éclate l'affaire de l'abbé de Prades, dont la thèse de théologie apparaît comme marquée par l'esprit philosophique.

Diderot la précise lui-même dans l'important article « Encyclopédie », au tome V de *l'Encyclopédie* (1755): « Ce mot signifie enchaînement des connaissances (...) Le but d'une encyclopédie est de rassembler les connaissances éparses sur la surface de la terre; d'en exposer le système général aux hommes avec qui nous vivons, et de le transmettre aux hommes qui viendront après nous; afin que les travaux des siècles passés n'aient pas été des travaux inutiles pour les siècles qui succéderont; que nos neveux, devenant plus instruits, deviennent en même temps plus vertueux et plus heureux, et que nous ne mourions pas sans avoir bien mérité du genre humain. »

Il s'agit de relier sujets et disciplines, de manière à mettre chacun à même d'en prendre possession et de les exploiter pour son progrès moral et matériel; il s'agit de prendre conscience de l'acquis et des manques, de façon à préparer les avancées nouvelles: le dessein théorique et le dessein pratique sont indissociables.

Lumières et anti-lumières

Diderot et d'Alembert s'entourent de collaborateurs illustres, plus ou moins assidus ou constants: La Condamine, Duclos, le président de Brosses, Quesnay, Turgot, et même Montesquieu et Voltaire. Les deux directeurs accomplissent une tâche énorme. Mais un chevalier de Jaucourt, multipliant ses compétences, produit à lui seul un quart du texte environ.

Les encyclopédistes sont traités par leurs adversaires comme formant un parti homogène, alors qu'ils ne relèvent pas de la même appartenance sociale et idéologique: il est commode aux jésuites du Journal de Trévoux, à un Fréron, à un Luneau de Boisjermain de les envelopper dans une réprobation collective.

Diderot mérite le traitement particulier qu'on lui réserve comme au chef des « Cacouacs ». Il a donné à l'ouvrage le meilleur de ses forces et de son temps. Vingt ans de labeur encyclopédique ont, il est vrai, assuré sa notoriété et ses revenus. Surtout, il y a gagné une culture, acquis un savoir-faire, développé une capacité de réflexion dont ses œuvres personnelles tirent admirablement parti. Le philosophe qu'il est par excellence, le champion des Lumières, peut devenir l'auteur du *Neveu de Rameau*.

La France de Louis XV et de Louis XVI⁹

Le système de Law, vu de province

Un prêtre angevin, René Lehours (1671–1724), a tenu une sorte de journal donnant de nombreux détails sur la vie quotidienne en Anjou de 1692 à 1724.

« Mgr le Régent, voulant rendre la nouvelle compagnie établie d'abord sous le nom d'Occident, puis sous le nom des Indes, la plus florissante de l'Europe, lui attribua, par différents arrêts, toutes les fermes générales, celle du tabac, le bénéfice appartenant à Sa Majesté sur les monnaies, la propriété de la Louisiane (appelée vulgairement le Mississippi, du nom du fleuve qui arrose cette grande contrée), avec beaucoup d'autres avantages. Une multitude de Français et d'étrangers s'empressèrent de s'intéresser dans cette compagnie. Les actions, qui n'étaient d'abord qu'à 500 livres (encore ne s'achetaient-elles, pour lors, qu'en billets de monnaie ou d'État et autres papiers absolument discrédités), montèrent insensiblement jusqu'à 10 000 livres. De là vinrent les richesses énormes de tant de personnes auparavant inconnues qu'il plut à l'aveugle Fortune de lever au haut de sa roue, tandis qu'elle précipitait dans une affreuse indigence les plus opulentes familles.

« Cette compagnie si fameuse ne garda pas longtemps cette première splendeur. La principale cause de sa décadence fut son union à la banque du sieur Law, que nous nommons ici Lasse. Ce perfide Anglais [...] fut l'inventeur du système trop fameux des billets de banque qui, en ruinant la Compagnie des Indes que l'on prétendit rendre comptable de tout le papier répandu dans le public par le sieur Lasse, sans sa participation, a aussi jeté toute la France dans la désolation [...]

« Le clergé et les états de Bretagne et les autres provinces furent forcés de ruiner leurs créanciers en les remboursant en papier. Le clergé et les états y profitèrent en apparence par la réduction des rentes qu'ils devaient, qui fut faite d'abord à trois pour cent et ensuite à deux pour cent. Mais, à la vérité, c'était pour eux une pure perte, puisque les particuliers et les compagnies qui composent ces grands corps furent par là précipités

⁹ Voir annexe 8 (Carte de la France de 1552 à 1798).

dans une ruine totale. Les hôpitaux, les fabriques des paroisses, les communautés ecclésiastiques, séculières et régulières, surtout celles de filles, et tant d'autres personnes qui n'avaient pour tout bien que des rentes constituées furent réduites à l'indigence par l'amortissement qui leur en fut fait en cette malheureuse monnaie de billets de banque que Sa Majesté fut ensuite obligée de décrier au premier novembre 1720. »

D'après R. Lehoreau, Cérémonial de l'Église d'Angers,
Paris, 1967, p. 286.

Le chroniqueur angevin se fait l'écho fidèle de l'expérience de Law telle qu'elle a pu être vécue en province. On comprend, à le lire, comment celle-ci a pu susciter pour longtemps la méfiance des Français à l'égard du papier-monnaie.

Louis XV réaffirme les principes de la monarchie absolue

Le 3 mars 1766, Louis XV, au cours d'une séance solennelle du parlement de Paris, dite ensuite séance de la «flagellation», s'adresse en ces termes aux parlementaires:

« Je ne souffrirai pas qu'il se forme dans mon royaume une association qui ferait dégénérer en une confédération de résistance le lien naturel des mêmes devoirs et des obligations communes, ni qu'il s'introduise dans la monarchie un corps imaginaire qui n'en pourrait que troubler l'harmonie. La magistrature ne forme point un corps, ni un ordre séparé des trois ordres du royaume: les magistrats sont mes officiers, chargés de m'acquitter¹ du devoir vraiment royal de rendre la justice à mes sujets [...]

« Comme s'il était permis d'oublier que c'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison; que c'est de moi seul que mes cours tiennent leur existence et leur autorité; que la plénitude de cette autorité, qu'elles n'exercent qu'en mon nom, demeure toujours en moi et que l'usage n'en peut jamais être tourné contre moi; que c'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage; que c'est par ma seule autorité que les officiers de mes cours procèdent non à la formation, mais à l'enregistrement, à la publication et à l'exécution de la loi. C'est-à-dire: « de me rendre quitte, d'exercer à ma place ».

Le terme désigne les cours souveraines, juridictions statuant en dernier ressort, notamment les parlements. Il est du devoir de bons et fidèles conseillers; que l'ordre public tout entier émane de moi; que j'en suis le gardien suprême; que mon peuple n'est qu'un avec moi et que les droits et les intérêts de la nation, dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains. Je suis persuadé que les officiers de mes cours ne perdront jamais de vue ces maximes sacrées et immuables qui sont gravées dans le cœur de tout sujet fidèle. »

D'après Dechappe, *L'Histoire par les textes. De la Renaissance à la Révolution*, Paris, 1939, p. 358.

Moins de vingt-cinq ans avant la Révolution, ce discours est une réaffirmation solennelle et explicite des « maximes sacrées et immuables » qui sont les fondements mêmes de la monarchie absolue de droit divin: le roi détient tous les pouvoirs et, s'il les délègue, il ne les partage avec aucun de ses sujets, individuellement ou en corps; il s'identifie totalement à la nation, qui ne peut s'exprimer que par lui.

La Révolution

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen¹⁰

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (DDHC) est le texte fondamental de la Révolution française, qui énonce un ensemble de droits naturels individuels et les conditions de leur mise en œuvre. Ses derniers articles sont adoptés le 26 août 1789.

La valeur constitutionnelle de la Déclaration est réaffirmée par le Conseil constitutionnel depuis 1971. Ses dispositions sont de droit positif et se placent au sommet de la hiérarchie des normes.

Le texte:

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

Article premier – Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2 – Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

¹⁰ Voir annexe 9 (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793).

Article 3 – Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4 – La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui: ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Article 5 – La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 6 – La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Thermidor

Le 9 thermidor (27 juillet), Maximilien Robespierre, dont le nom est identifié à la politique implacable du gouvernement révolutionnaire de l'an II, est arrêté avec Saint-Just. La chute de « l'Incorruptible » marque la fin de la Terreur.

Le soir du 8 thermidor, au club des Jacobins, Robespierre justifie encore une fois sa politique. Mais son discours a les accents d'un testament, comme s'il sentait que la fin est proche. C'est que tout semble alors contre lui. Depuis la fin du printemps, la menace extérieure est repoussée. Le 8 messidor (26 juin), la victoire de Fleurus a permis la libération des frontières du Nord, et la réoccupation de la Belgique et d'une partie de la rive gauche du Rhin: ces succès ne font qu'accélérer la dislocation du gouvernement révolutionnaire, qui perd progressivement tous ses appuis. Car le pays est las d'une Terreur que le péril extérieur, écarté, n'exige plus. L'application très dure de la loi du 22 prairial par le Comité de sûreté générale, qui multiplie les condamnations par fournées, provoque une nausée de l'échafaud. À la Convention, les « nouveaux Indulgents » veulent mettre fin à la Terreur et tous ceux qui n'ont accepté qu'à contrecœur la dictature de salut public refusent de supporter plus longtemps la tutelle des comités.

Robespierre isolé

Mais le pire réside dans la division des deux comités. Le Comité de sûreté générale veut prolonger la Terreur, dont dépend son autorité. Face à lui, le Comité de salut public est déchiré par de multiples querelles. Carnot veut continuer la guerre, alors que les amis de Robespierre veulent la paix. En messidor, irrité de l'opposition qu'il rencontre dans les deux comités, Robespierre, malade, se retire pendant quelque temps. Angoissé par l'insécurité et le mensonge, les manipulations politiques, il semble persuadé qu'il est encore trop tôt pour arrêter la Terreur. Mais que compte-t-il faire ?

Ses adversaires au sein de l'Assemblée mettent à profit son absence pour rassembler contre lui une majorité susceptible de le renverser. Majorité hétéroclite : elle comprend des députés modérés hostiles à la politique sociale du gouvernement; des terroristes corrompus, tels Barras et Tallien, qui savent que leurs prévarications découvertes leur vaudront le Tribunal révolutionnaire d'autres représentants en mission qui craignent qu'on leur reproche la répression sanguinaire qu'ils ont infligée à certaines régions; des députés, enfin, qui se demandent si le pouvoir n'est pas en train de tourner à la dictature personnelle. La crise est brève. Le 8 thermidor, Robespierre revient à la Conven-

tion, devant laquelle il attaque ses adversaires au sein des deux comités. Il dénonce en eux des terroristes extrémistes responsables des excès de la Terreur, même s'ils sont aujourd'hui déguisés en nouveaux Indulgents. Il invite à ne pas suivre ces démagogues qui ne songent qu'à masquer leurs propres crimes. Il justifie sa politique, imposée par les circonstances et avertit: « Laissez flotter un moment les rênes de la République, vous verrez le despotisme militaire s'en emparer et les chefs des factions renverser la représentation nationale avilie. » Il faut donc punir les traîtres, mais qui ? Refusant de donner des noms, Robespierre se perd: tous ceux qui ont quelque chose à se reprocher se sentent menacés. Le soir, tandis que pour la dernière fois Robespierre se fait applaudir aux Jacobins, le complot est ourdi par ses adversaires, autour de Fouché, Barras et Tallien.

La chute

9 thermidor, quand, à midi, Saint-Just prend la parole devant la Convention, il est interrompu par des cris et un grand vacarme. Robespierre lui aussi est empêché de parler. Dans ce tumulte, on décrète à la va-vite l'arrestation de Maximilien, de Saint-Just et leurs amis politiques. Augustin, le frère de Robespierre, et Lebas se solidarisent avec les accusés. Il est 2 heures. Le drame est joué. Dans l'après-midi, les sections robespierristes la Commune de Paris libèrent les accusés, qui se réfugient à l'Hôtel de Ville. Mais le rapport des forces est inégal, et Paris reste indifférent au sort de l'Incorruptible: l'Hôtel de Ville est pris. Dans la confusion, le jeune gendarme Merda vise Maximilien à la tête; le coup part, et lui fracasse la mâchoire. C'est ainsi, ensanglanté, que, le lendemain au soir, Robespierre est porté à l'échafaud, avec Saint-Just, Couthon et 19 de leurs partisans. La purge frappe aussi la Commune dedans: 107 guillotins, la plus grosse fournée de la Terreur. Le Gouvernement révolutionnaire a vécu.

Napoléon

Le 18 brumaire

« Foutez-moi tout ce monde-là dehors ! » : à ce cri, les grenadiers fidèles à Bonaparte dispersent les députés. Le coup d'État militaire des 18–19 brumaire sonne le glas de la République, profitant de la désaffection d'une opinion lasse de l'impuissance du régime.

1799 est l'année de tous les périls pour le Directoire placé à la tête de la République. En mars se forme la deuxième coalition européenne contre la France, lancée dans une interminable et aventureuse guerre de conquête, jusqu'en Egypte. En juin, les élections donnent la victoire à une nouvelle majorité jacobine, qui en profite pour écarter les anciens Directeurs: c'est le coup d'État de prairial an VII. Face au péril extérieur, les nouveaux dirigeants prennent des mesures exceptionnelles de salut public: revoilà les réquisitions, la levée en masse, l'emprunt forcé, comme en l'an II. L'opinion s'effraie de ces mesures jacobines. Lasse de tant d'années d'incertitudes et de combats, elle se détache d'un régime qui provoque un coup d'État chaque année. Les bourgeois libéraux eux-mêmes souhaitent le remplacer par un régime fort qui leur garantisse les conquêtes de la Révolution, qui préserve l'ordre et la propriété et puisse terminer la guerre victorieusement.

À la recherche d'un « sabre »

La crise de l'an VII passée, avec le rétablissement de la situation militaire extérieure en octobre, le Directeur Sieyès se place à la tête d'un mouvement de révision de la Constitution; il s'agit de renforcer au plus vite le pouvoir exécutif, en utilisant au besoin la force. Reste à trouver un « sabre » susceptible d'entraîner des troupes républicaines contre la majorité jacobine, hostile à une telle évolution.

Sieyès et ses partisans prennent alors contact. Bonaparte, ce patriote corse aux allures d'aventurier, un temps jacobin, est le soldat qui sauva la Convention de l'insurrection royaliste en 1795. Brillant stratège, il bat les Autrichiens lors d'une campagne d'Italie qui le couvre de gloire en 1796–1798. Autant que le génie militaire, il a le don de la propagande et sait jouer du charisme du chef auprès soldats qui l'admirent. Parti conquérir l'Egypte, il attend surtout son heure pour organiser son retour en homme providentiel.

Rentré en France, il marche avec les conjurés. Mais se laissera-t-il manipuler aisément ? Tout commence avec la rumeur d'un complot jacobin, rumeur destinée à effrayer rentiers et bourgeois partisans de l'ordre à faire nommer Bonaparte commandant des troupes de Paris. Le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), dans la nuit, le gouvernement est transféré à Saint-Cloud. Deux Directeurs démissionnent, un troisième se fait tirer l'oreille, les deux autres sont arrêtés. Tout, jusque-là, a marché comme prévu. Le lendemain, les Conseils délibèrent. Les Anciens se lassent faire, mais le Conseil des Cinq-cents s'inquiète de voir la petite ville paisible de Saint-Cloud investie par 5 000 soldats commandés par Murat.

Les baïonnettes ont le dernier mot

Tout se précipite quand Bonaparte s'impatiente de voir la manœuvre parlementaire préparée par Sieyès tirer en longueur. En effet, les Cinq-cents tergiversent et refusent de déléguer le pouvoir à trois consuls, comme les en presse Lucien Bonaparte, le frère du général. L'entrée de ce dernier dans l'Orangerie, où ils siègent, provoque un tumulte. Il est bousculé, aux cris de « Hors la loi le dictateur ! » et perd tout sang-froid. Il doit sortir, protégé par ses soldats. La conspiration semble avoir piteusement échoué. Mais Lucien joue le tout pour le tout: il harangue les soldats, déclare que les députés ont tenté d'assassiner leur chef ! Murat marche alors sur l'Orangerie et fait disperser les Cinq-cents. On réunit ensuite ce qu'on peut trouver de députés des deux Conseils et on leur fait voter le remplacement du Directoire par trois consuls: Sieyès, Ducos et Bonaparte, chargés de superviser la révision de la Constitution. La décision a les apparences de la légalité, mais personne ne sera dupe: c'est l'armée qui a imposé sa volonté après l'échec du coup de force parlementaire. Le vainqueur, c'est Bonaparte, et non Sieyès. Désormais, le pouvoir lui appartient. Sans lui, et sans l'armée, les consuls ne sont rien. Le coup d'État militaire marque la fin de l'expérience républicaine du Directoire. Paris n'a pas bougé pour défendre un régime discrédité. Comme le proclament les trois consuls le 15 décembre, « la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée; elle est finie ».

Napoléon empereur

Après le 18 brumaire, Bonaparte a refusé de rétablir la monarchie, comme le souhaitent les royalistes. Cependant, le Consulat évolue de plus en plus vers la dictature personnelle et s'accommode de moins en moins de la survivance des pratiques libérales héritées de la Révolution. En 1802, après la paix d'Amiens, un plébiscite nomme

Bonaparte consul à vie et lui donne le droit de choisir son successeur. Exaspéré par les complots royalistes qui se multiplient, le Premier consul décide de les rendre sans objet en instituant une nouvelle monarchie héréditaire.

En mai 1804, le Sénat le proclame empereur des Français sous le nom de Napoléon Ier et déclare la dignité impériale héréditaire dans sa famille. C'est la Constitution de l'an XII. Un nouveau plébiscite approuve l'établissement de l'Empire par 3 572 329 oui contre 2 650 non. Mais Napoléon éprouve le besoin de s'attribuer une autre légitimité que celle du suffrage électoral. Le 2 décembre 1804, il est sacré à Notre-Dame par le pape Pie VII.

Dès lors, le caractère autoritaire et monarchique du régime ne cesse de se renforcer. La magistrature et l'administration sont épurées, les assemblées élues perdent leur peu de pouvoir. La police est partout. La société française est placée sous haute surveillance.

Le Code civil

La société française, trop mouvante selon Bonaparte, est comme grains de sable sur une plage: pour la stabiliser durablement, il faut « jeter sur le sol quelques masses de granité ». Le Code civil de 1804 est un des piliers principaux de la France du XIXe siècle.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1799, Bonaparte a entrepris une œuvre de réorganisation autoritaire de la France et de dictature personnelle. Peu à peu, il met en place l'administration de la France moderne: la justice, la fiscalité et les finances sont organisées de façon très centralisée. Au centre du nouveau dispositif, le préfet, représentant de l'État dans le département, est tout-puissant.

Réconciliation et stabilisation

Parallèlement, Bonaparte réussit à rétablir la paix extérieure par les traités de Lunéville (1801) et d'Amiens (1802). À l'intérieur, il autorise le retour de tous ceux qui ont fui: émigrés, Girondins, Montagnards; il négocie avec les chefs royalistes. À tous, dans un souci de réconciliation nationale, il offre des postes dans l'administration ou l'armée. Pour rallier l'Église, il signe un concordat avec le pape Pie VII, le 15 juillet 1801. Enfin, il satisfait les aspirations de la bourgeoisie en renforçant les grands acquis de la Révolution tout en restaurant l'autorité. « Il faut (dit-il) lier par une transition sans secousse le présent au passé. »

Cela passe par des institutions destinées à assurer l'ordre et la paix sociale: la principale est le Code civil, qui unifie les lois françaises. Une commission de juristes, animée par Portalis de 1801 à 1803, rebâtit la législation civile, empruntant au droit romain comme aux coutumes françaises, aux décrets royaux comme à ceux de la république. Bonaparte lui-même y travaille: c'est à lui, constamment attentif à éviter l'écueil du juridisme, que doit le sens du concret, la clarté et la précision qui enthousiasmeront Stendhal. Le secret de la réussite du Code civil est là: à la différence du droit révolutionnaire, soucieux d'aller jusqu'au bout des principes, il entend se limiter, de façon pragmatique, au réel et au possible. D'où aussi le caractère conservateur d'un texte qui vide l'héritage révolutionnaire de ses avancées les plus hardies.

Un compromis conservateur

Le Code civil maintient les grands principes de 1789: liberté de conscience, liberté du travail, abolition des droits féodaux et du droit d'aînesse, égalité civile.

La propriété individuelle est réaffirmée comme inviolable et sacrée. Le propriétaire fait ce qu'il veut de son bien, terre ou entreprise. Il achète la force de travail de l'ouvrier, par un contrat d'individu à individu. La coalition ouvrière et la grève sont interdites: elles entravent la liberté de l'entrepreneur. L'égalité civile a donc des limites sociales: au tribunal, le patron est cru sur parole, l'ouvrier doit fournir des preuves. De même, la main-d'œuvre est soumise à la contrainte du livret ouvrier, contrôlé par employeur et la police,

Maître de ses propriétés, l'individu l'est aussi de sa famille, cellule fondamentale de la société. On retrouve ici la conception de l'Ancien Régime sur l'autorité du père de famille. L'épouse ne peut faire aucun acte juridique ni transaction financière sans l'autorisation de son mari. Bonaparte déclare que « la femme la propriété de son mari comme l'arbre à fruits celle du jardinier ». Cette inégalité est encore marquée dans le cas du divorce, institution de la Révolution, qui est maintenu mais modifié: le mari l'obtient sur simple preuve d'adultère, mais la femme seulement si son mari cohabite avec sa concubine. Adultère, la femme peut être emprisonnée, le mari simplement mis à l'amende. Quant aux enfants illégitimes, que la Révolution avait voulu relever d'une indignité voulue par le conformisme social, ils perdent presque tous leurs droits. La liberté individuelle (diminuée en fait, dans la pratique, par la censure et la police) est réaffirmée, ainsi que la liberté religieuse. De même l'égalité devant l'impôt, sinon toujours devant la loi, et pour l'accès à toutes les charges et dans les partages successoraux. Le Code civil genèse de la France moderne ? C'est beaucoup dire. S'il intègre certains acquis de dix ans de révolution, il est aussi largement l'œuvre de restauration d'une société agricole et patriarcale déjà désuète en son temps. La clé de sa longévité, jusqu'au XX^e siècle, réside dans cette conciliation de l'ancien et du nouveau, à un moment où les notables aspirent au retour à l'ordre.

La naissance du Louvre

Le 18 brumaire an IX (9 novembre 1800), jour anniversaire du coup d'État qui l'a porté au pouvoir un an plus tôt, Napoléon Bonaparte, Premier consul, et son épouse Joséphine, veuve Beauharnais, visitent en grande pompe le palais du Louvre, transformé en musée.

Ce musée, qui est alors appelé Muséum, a été créé huit ans plus tôt, par décret du 11 août 1792. Mais l'institution a longtemps mal fonctionné, l'ouverture au public étant périodiquement empêchée par la nécessité de transformer une demeure en lieu d'exposition et d'y installer des œuvres dont le nombre croissait extraordinairement à mesure que les années passaient.

Une institution d'un genre nouveau

L'idée de fonder un musée est nouvelle à l'époque de la Révolution. Dès le XVI^e siècle, en France – depuis le roi François I^{er} – les souverains collectionnent les objets d'art et les tableaux. Des statues précieuses, antiques ou modernes, des peintures d'anciens maîtres ou de contemporains sont ainsi accumulées, au fil des générations de monarques. Mais la royauté est jalouse de ses trésors; les courtisans peuvent les voir dans les demeures royales, les artistes sont invités à les admirer dans Ses cabinets ou les galeries. Le peuple, lui, n'y a jamais accès.

Cela, du moins, jusque dans la première moitié du XVIII^e siècle: car, à partir de 1750 et jusqu'en 1785, des expositions annuelles permettent au public d'apprécier, quelque temps, les plus belles œuvres royales. Cette demi-satisfaction crée un besoin: celui de voir, en permanence, les chefs-d'œuvre. Quelques esprits, dans les derniers temps de l'Ancien Régime, réclament ainsi la création d'un musée: Diderot est l'un d'entre eux. L'idée est reprise par les artisans de la Révolution, soucieux d'éduquer le peuple par le spectacle de la Beauté, et de remettre à la nation ce que les souverains confisquaient.

Le plus grand musée imaginable

Les œuvres des rois de France ne sont pas seules réquisitionnées: les tableaux et objets possédés par les émigrés, c'est-à-dire la plupart des collections privées françaises, et les œuvres qui décoraient les églises, décrétées biens nationaux, tombent dans l'e-

scarcelle du Muséum. Surtout, reprenant la très ancienne pratique du tribut prélevé par le vainqueur, les révolutionnaires se permettent, dans les pays qu'ils conquièrent, des confiscations considérables en nombre et en qualité. Or, la Révolution française est victorieuse, à l'extérieur, à partir de 1794. Entre cette date et 1814, les plus belles et les plus célébrées des œuvres d'art affluent vers le Muséum: de Belgique, d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne. De grandes fêtes sont organisées pour la réception de ces œuvres, qui arrivent à Paris en de lourds convois. À la fin de l'an VI (1798), le Belvédère – les plus illustres statues de l'Antiquité romaine –, mais aussi les chevaux de la basilique Saint-Marc de Venise (destinés à orner l'arc de triomphe du Carrousel, devant le musée) et la Transfiguration de Raphaël sont reçus en triomphe, précédés et suivis de lions et de lionnes, d'un ours amené de Berne, de chameaux et de dromadaires...

Heurs et malheurs des réquisitions

Les guerres enrichissent ainsi le musée nouveau-né, au point d'en faire, en peu d'années, le plus riche et le plus fastueux des lieux d'exposition qui se puisse imaginer. Conscient de cette réussite, et soucieux du prestige que l'institution peut lui procurer, Napoléon soigne le Muséum. Il le visite volontiers; se préoccupe de ses acquisitions, s'entretient avec son directeur général, le baron Dominique Vivant Denon, et il choisit le palais-musée pour cadre de son second mariage, avec Marie-Louise d'Autriche, en 1810. En 1814, le Muséum, qui a reçu en 1803 le nom de musée Napoléon, voit la possession de ses trésors mise en cause. Les vainqueurs de l'Empereur se montrent cependant généreux, heureux de leur succès et soucieux de ne pas compromettre le rétablissement de la royauté en France en multipliant les vexations. Le retour de Napoléon et l'aventure des Cent-Jours sont, en revanche, catastrophiques pour le musée: après Waterloo, toutes les œuvres confisquées pendant la Révolution et l'Empire sont réclamées. Des cortèges s'organisent, en sens inverse, cette fois. Seules échappent au retour les œuvres qui, égarées dans des musées de province, sont oubliées par les mandataires des Alliés. Le musée parisien, privé en quelques mois de ses bijoux les plus précieux, continue néanmoins d'exister: l'âge du musée a commencé.

La Monarchie de Juillet

Les Trois Glorieuses

À partir de 1820, les progrès des libéraux et l'assassinat du duc de Bercy, héritier du trône, entraînent une évolution conservatrice de la Restauration. En 1824, Charles X, successeur de Louis XVIII, apparaît comme un nostalgique de la monarchie absolue; l'année suivante, une crise économique attise les mécontentements.

En mars 1830, la majorité de la Chambre s'oppose aux ministres, qu'elle ne peut renverser. Le roi la dissout alors, mais les élections ramènent davantage d'opposants. C'est l'affrontement. Le 26 juillet, quatre ordonnances suspendent la liberté de la presse, dissolvent la nouvelle Chambre sans même la réunir, modifient la loi électorale. Elles excluent notamment la patente du calcul du cens, la somme d'impôts nécessaire pour avoir le droit de vote: c'est écarter la bourgeoisie nobiliaire, au bénéfice des grands propriétaires terriens.

L'insurrection

Les journalistes, particulièrement lésés, parlent de coup d'État et appellent à la résistance. Le roi pense que l'affaire se limitera à des attroupements vite dispersés, que la récente conquête d'Alger détournera l'attention du peuple. Le très dévot chef du ministère, le prince de Polignac, a vu en rêve, dit-on, la Vierge Marie lui dire que tout irait bien... Le 27, le gouvernement fait démonter les presses des journaux d'opposition publiés malgré les ordonnances. Les imprimeurs tentent de s'y opposer. En début d'après-midi, des coups de feu sont tirés, des barrières d'octroi incendiées, des réverbères abattus, des barricades édifiées. Dans la nuit, l'est de Paris se couvre de barricades. Au matin du 28, le drapeau tricolore de la Révolution et de l'Empire, remplacé depuis 1815 par le drapeau blanc, flotte sur Notre-Dame et l'Hôtel de Ville. C'est un symbole: on se bat désormais contre le régime. Des patrons ferment boutique, poussant leurs salariés à descendre dans la rue. On lance sur les soldats des pavés, des tuiles arrachées aux toits. Des armureries sont pillées par les ouvriers et les étudiants: 8 000 hommes armés affrontent la troupe. Des soldats fraternisent avec eux: le drapeau tricolore leur rappelle les moments glorieux vécus par la France entre 1789 et 1815. Ces ralliements empêchent

le maréchal Marmont de reprendre l'Hôtel de Ville. Les combats sont sanglants: pont d'Arcole, les insurgés ont chargé de front, face au canon. Le 29, le Palais-Bourbon est pris, puis la caserne Babylone, sous l'impulsion de Vaneau, un jeune polytechnicien qui meurt en combattant. Marmont, qui ne dispose plus que des Suisses et de la garde, tente de tenir le Louvre et les Tuileries, puis quitte Paris par les Champs-Élysées. À midi, la ville est aux mains des insurgés; « les trois glorieuses » leur ont coûté quelque 1 800 tués, contre 200 du côté de la troupe.

Une révolution pour rien ?

Les députés d'opposition ne veulent pas de la république. Le matin du 30, une affiche anonyme, rédigée par Adolphe Thiers, propose une solution: « Charles X ne peut plus rentrer dans Paris, il a fait couler le sang du peuple. La république nous exposerait à d'affreuses divisions: elle nous brouillerait avec l'Europe. Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la révolution. Le duc d'Orléans est un roi-citoyen. » De fait, alors que Charles X abdique dans l'indifférence et gagne Londres, Louis-Philippe d'Orléans, son cousin, combattant de Valmy et fils d'un conventionnel régicide, est nommé lieutenant général du royaume par une cinquantaine de députés. Le lendemain, au balcon de l'Hôtel de Ville, le vieux La Fayette le présente à la foule, l'embrasse. Le 9 août, Louis-Philippe Ier, roi des Français, jure de respecter la Charte, révisée dans un sens libéral. La révolution est finie. Le changement est en fait considérable. Un serment remplace le sacre, le drapeau tricolore est rétabli, le cens abaissé pour doubler le corps électoral, les municipalités seront élues, toute idée de religion d'État est abandonnée. De plus, les flottements des lendemains de révolution laissent d'énormes possibilités d'expression politique, grâce auxquelles ont lieu les premiers contacts entre bourgeois théoriciens du socialisme et ouvriers. 1830, révolution limitée, est aussi le point final mis par la bourgeoisie libérale aux rêves de retour à l'Ancien Régime. Cet ébranlement en prépare d'ailleurs d'autres, d'autant que le régime va vite répudier ses origines insurrectionnelles et s'enfermer dans le conservatisme.

La Prise de la Smala

Partis en 1830 pour une simple « expédition punitive » contre le dey d'Alger, les Français se retrouvent rapidement maîtres de la ville et de plusieurs ports. La monarchie de Juillet hérite de la situation et, après des hésitations, décide de se lancer dans une colonisation du territoire. Mais un jeune marabout, Abd el-Kader, regroupe des tribus pour lutter contre l'envahisseur.

Fils d'une famille d'origine chérifienne et marabout (dignitaire religieux musulman), Abd el-Kader a 24 ans lorsque, le 22 novembre 1832, il se fait proclamer « sultan des Arabes » par quelques tribus de l'Oranie. La présence française est à ce moment encore limitée: c'est aux forces du bey turc d'Oran que s'attaque tout d'abord le jeune homme.

Un allié objectif

Louis-Philippe, arrivant au pouvoir en 1830, ne sait que faire des quelques villes d'Algérie conquises par son prédécesseur Charles X. Poussé par les militaires, il décide en 1834 de garder les possessions déjà acquises, mais il ne souhaite pas les étendre. Le roi estime qu'une occupation restreinte du littoral est suffisante: l'intérieur du pays peut être laissé au contrôle des chefs indigènes. Abd el-Kader s'affirme comme un des plus suivis: les Français s'en font donc un allié, espérant ensuite instituer un système de protectorat. Le général Desmichels puis le général Bugeaud signent avec lui des traités le reconnaissant comme « émir des croyants ». Ils lui accordent une aide militaire, pour libérer le pays des Turcs: l'Algérie est alors encore en grande partie sous domination ottomane. Jusqu'en 1838, Abd el-Kader mène des campagnes successives en ralliant les tribus contre les Turcs. Il s'empare de la plus grande partie de l'Algérie et étend son pouvoir jusque dans le Constantinois. Il organise un État arabe fondé sur la loi coranique et choisit ses dirigeants parmi l'aristocratie religieuse. Malgré la méfiance des nobles d'origine guerrière et des Kabyles soucieux de leur liberté, il acquiert une grande popularité et parvient peu à peu à unifier le pays, percevant la dîme coranique et instituant un corps d'armée de 10 000 volontaires.

La guerre sainte

En octobre 1839, inquiet des intentions françaises qui s'orientent vers une colonisation plus poussée, Abd el-Kader rompt les accords: il décrète la guerre sainte contre l'envahisseur chrétien. La Mitidja est envahie, les colons massacrés. Bugeaud est de nouveau envoyé en Algérie avec pour mission de pacifier le territoire. « Il ne reste, selon moi, que la domination absolue, la soumission du pays », déclare-t-il alors. Une guerre sans merci s'engage. Les hommes d'Abd el-Kader sont moins nombreux que les Français, mais ils sont plus mobiles et mieux adaptés aux conditions de vie.

Les débuts de l'Algérie française

En 1827, une affaire de grain impayé par la France au dey d'Alger amène le roi Charles X à décider le blocus du port d'Alger. Il dure trois ans et, en 1830 une armada de 37 000 hommes commandée par le maréchal de Bourmont est débarquée dans la rade de Sidi Ferruch.

L'armée vient facilement à bout des forces du dey et Alger est prise. Rapidement, la France s'assure les ports d'Oran, Arzew, Bougie et Bône. Les premiers colons arrivent à partir de 1837, quelques milliers seulement. Ils sont soutenus par le maréchal Bugeaud, gouverneur à partir de 1840, qui préfère aux hommes d'affaires les « soldats-laboureurs ». Sous son mandat, la décision est prise de s'enfoncer dans les terres et de conquérir l'Algérie: une guerre longue commence.

L'Algérie française.

À partir de 1847, l'Algérie est de fait française. L'administration distribue gratuitement les terres aux Européens: de 27 000 colons en 1841, on passe à 112 000 en 1850, 245 000 en 1870, 580 000 en 1900, plus de un million en 1960. Colons français et étrangers. Dès 1843, l'administration est préoccupée: les étrangers (Espagnols, Italiens, Anglo-Maltais) représentent plus de la moitié des colons d'Algérie. En 1848, l'Algérie est décrétée sol français, mais il faut attendre 1865 pour qu'un sénatus-consulte envisage la naturalisation. La loi Crémieux du 24 octobre 1870 accorde la citoyenneté française à tous les Juifs d'Algérie. En 1889, une loi facilite encore l'accession à la nationalité française pour tous les étrangers européens. L'administration comptabilise maintenant parmi les colons une large majorité de citoyens français. Les musulmans restent régis par un statut particulier.

La Commune de Paris

Paris et la France en 1871

La guerre de 1870 voit la fin du second Empire, la capture de Napoléon III à Sedan, la proclamation de la République le 4 septembre. Paris, assiégé à partir du 19, a faim; on mange même les animaux du Jardin des Plantes. Le gouvernement provisoire hésite; Gambetta quitte la capitale en ballon, tente de lever de nouvelles armées, de poursuivre un combat désormais perdu. Paris capitule le 28 janvier. La Prusse ne veut négocier qu'avec un pouvoir légal; une Assemblée est élue le 8 février: la France rurale vote pour les monarchistes, partisans de la paix à tout prix. Ceux-ci s'installent à Versailles, font la paix, mettent fin au moratoire des loyers et des dettes, veulent désarmer Paris. Humiliée et ruinée, travaillée depuis le début de la guerre par des courants révolutionnaires, la capitale se révolte, tentant d'écrire l'histoire, seule contre le reste du pays.

La Commune de Paris est à la fois refus patriotique de la défaite, explosion sociale et mouvement d'orgueil contre une « majorité de ruraux ». La révolution couve depuis des mois; elle éclate quand la garde nationale refuse, le 18 mars, de livrer ses canons au gouvernement d'Adolphe Thiers.

La population massacre deux généraux, Thiers quitte la ville pour mieux la réduire. Tout est prêt pour la guerre civile, sous le regard des Prussiens. Une municipalité, la Commune, est élue le 26 mars. Bien que divisée entre majorité jacobine et socialistes, elle s'entend, entre autres, sur la laïcité de l'école et de l'État, l'autonomie de toutes les municipalités du pays, les coopératives ouvrières, l'interdiction du travail de nuit et des amendes patronales. Mais les « fédérés » – que leurs ennemis appellent « communeux », puis « communards » – échouent à soulever la province: les mouvements qui se produisent dans certaines villes (à Bordeaux, Limoges, Lyon, Marseille...) sont de peu d'ampleur et vite étouffés.

Le face à face Paris-Versailles

Début avril, ont lieu de premiers accrochages avec l'armée de Thiers, installé à Versailles. Le 4, une « sortie torrentielle » échoue à Rueil et sur le plateau de Châtillon, des prisonniers « communeux » sont abattus, parmi lesquels deux généraux. Le lendemain,

la Commune prend quelques otages, ce qui met provisoirement fin aux exécutions sommaires par les « versaillais ». Le même jour, le traité de Francfort rend à Thiers des troupes jusque-là prisonnières des Allemands. La Commune empêche les versaillais de passer la Seine à Clichy, malgré les offensives qu'ils mènent à partir du 17; mais les forts entourant Paris tombent, les défenses se réduisent aux murs de la capitale, les bombardements se multiplient, par exemple depuis Montretout. A Versailles, la presse appelle au massacre. Le Figaro du 18 mai demande l'extermination de « tous les Polonais interlopes, tous les Valaques de fantaisie, qui ont régné deux mois sur la plus belle (...) ville du monde »; plus tard il ajoute: « Il faut en finir avec la vermine démocratique et internationale. »

Le bilan du drame

L'armée a eu 873 morts, plus 6 otages exécutés le 24, dont l'archevêque de Paris, et 50 massacrés le 26. Du côté de la Commune, ce sont plus de 20 000 tués, souvent après les combats; des blessés ont été achevés dans les ambulances... Paris paie 17 000 sépultures, mais la militante et poète Louise Michel écrit: « Qu'on fouille les puits, les carrières, les pavés des rues ! Paris entier est plein de morts, et tant de cendres ont été jetées aux vents que partout aussi elles ont couvert la terre. » Des justices sommaires font fusiller sur une ressemblance, une homonymie, des cheveux blancs qui prouvent que l'on a connu 1848. On compte 36 309 arrestations, 26 exécutions, « à froid » celles-là, et, contumaces exclues, 411 envois aux travaux forcés, 4 547 déportations en Nouvelle-Calédonie dans des conditions de voyage meurtrières, 4 672 peines de prison, et beaucoup de libérations car l'immensité de la répression impose l'indulgence, fort relative, après les massacres.

Paris cesse d'être la ville des révolutions, dont les colères faisaient l'histoire depuis 1789. En même temps, le mouvement ouvrier s'approprie 1871; marxistes et libertaires s'en disputent l'héritage symbolique, et la révolte, en grande partie jacobine et patriote, devient le prototype de l'insurrection ouvrière, réputée préfigurer 1917.

Les écrivains et la Commune

Quelques écrivains ont participé à l'insurrection. Ainsi des auteurs de chansons: Eugène Pottier, qui écrit l'Internationale alors qu'il se cache pour échapper aux versaillais, ou Jean-Baptiste Clément, qui dédie a posteriori le Temps des cerises, écrit en 1867, à une ambulancière. Ainsi également le romancier Jules Vallès, élu à la Commune, qui

combat sur les barricades, échappe à la mort, connaît l'exil. Verlaine est l'auteur d'une « Ballade en l'honneur de Louise Michel ». Et Arthur Rimbaud écrit:

« Quand tu gis, retenant dans tes prunelles claires
Un peu de la bonté du fauve renouveau,
Ô cité douloureuse, ô cité quasi morte
La tête et les deux seins jetés vers l'Avenir. »

Mais la plupart des intellectuels sont hostiles. Ainsi, Alexandre Dumas fils écrit le 6 juin: « Nous ne dirons rien de leurs femelles par respect pour les femmes à qui elles ressemblent – quand elles sont mortes. » Dans une lettre, George Sand note: « On ne peut plaindre l'écrasement d'une pareille démagogie », et Anatole France parle d'un « gouvernement du crime et de la démence ». Zola, en 1892, dans la *Débâcle*, écrit encore: « C'était la partie saine de la France, la raisonnable, la pondérée, la paysanne (...), qui supprimait la partie folle, exaspérée, gâtée par l'Empire, détraquée de rêverie et de jouissances. »

Une exception, Victor Hugo. Rentré d'exil, élu à l'Assemblée, hostile à l'abandon de l'Alsace-Lorraine, détesté des conservateurs, Hugo est en Belgique pendant la Commune. Il condamne la violence des insurgés, la prise d'otages, mais s'effare de la répression, de la haine versaillaise. Quels que soient ses reproches envers les vaincus, il les défend, et mène inlassablement campagne jusqu'à ce que l'amnistie soit votée, en juillet 1880.

République parlementaire et laïcité¹¹

L'école de la République et la réforme de Jules Ferry

L'école avant Ferry

Sous la Restauration, la création d'écoles se heurte au désintérêt des ruraux et à l'hostilité des notables. La monarchie de Juillet favorise au contraire l'école comme un moyen de contrôle social; en 1833, Guizot prévoit une école par commune, une école normale par département. Les écoles maternelles et de filles sont encouragées, l'inspection créée en 1835; 1,2 million de garçons sont scolarisés en 1832, 2,2 millions en 1848... La loi Falloux de 1850 met les maîtres sous la surveillance des communes et du clergé et dispense les religieux du brevet de capacité. En 1863, 900 000 enfants de 9 à 13 ans sur 4 millions ne sont pas scolarisés: le second Empire, malgré de bonnes intentions, n'a pu imposer la généralisation des écoles de filles ni la gratuité scolaire.

L'œuvre de Jules Ferry

Au pouvoir après 1879, les républicains appliquent un important programme de réformes: retour des Chambres à Paris; en 1880, amnistie des communards et suppression du repos dominical; en 1881, extension des libertés de réunion et de presse. S'y ajoutent les lois scolaires.

Celles-ci sont l'œuvre de Jules Ferry, plusieurs fois ministre de l'Instruction publique de février 1879 à novembre 1883: réforme de l'enseignement agricole, des programmes du secondaire pour les adapter à la vie moderne, du Conseil supérieur de l'Instruction publique qui ne compte plus que des universitaires élus; création des lycées de filles, des écoles maternelles, gymnastique obligatoire, etc. Et surtout réforme de l'école primaire.

11 Voir annexe 10 (L'empire colonial de la France).

La gratuité de l'enseignement primaire a été décidée en 1848 par le ministre Hippolyte Carnot. Devenue conservatrice, la II^e République a supprimé cette mesure. En 1864, Victor Duruy veut la rétablir, afin de lutter contre l'analphabétisme. Les conservateurs limitent la portée de la loi qu'il fait passer. En fait, la gratuité existe, mais partielle et discriminatoire, relevant de la charité et non de la justice. Elle concerné, tout de même 60 % des élèves en 1880. La loi du 16 juin 1881, selon Ferry, doit « faire disparaître la dernière, la plus redoutable des inégalités qui vient de la naissance, l'inégalité d'éducation ». Elle est complétée en 1882 par une mesure rendant obligatoires dans chaque commune les caisses des écoles, instituées par Duruy pour aider les élèves indigents en leur procurant vêtements, repas et fournitures, mais restées facultatives.

Enfin, en juillet 1889, la loi prévoit que l'État paie les instituteurs, jusque-là à la charge des communes. Mais la laïcité et l'esprit républicain révulsent un clergé monarchiste et qui ne désespère pas de régenter la société. En 1879, Ferry a voulu fermer les écoles des congrégations non autorisées. En juin 1881, refusant que « ceux qui enseignent puissent avoir la liberté de l'ignorance », il obtient qu'une simple lettre de supérieur ecclésiastique ne tienne plus lieu de brevet d'aptitude à l'enseignement... L'Église tonne contre « l'école sans Dieu », et profite du libéralisme de la loi pour multiplier les établissements privés, ouvrant la « guerre sociale ». C'est l'instruction qui est obligatoire, non l'école; il n'y a pas de monopole. Par ailleurs, la distinction entre le primaire et les « petites classes » des lycées est entérinée. Enfin, un certain absentéisme est toléré: Ferry affirme, que « ce n'est pas le gendarme qui sera le grand ressort de cette loi ».

Laïcité

L'obligation suppose une école accueillante à tous, donc spirituellement neutre. La loi supprime donc tout enseignement confessionnel dans les écoles publiques, plaçant « au premier rang l'enseignement moral et civique ». La même nécessaire neutralité implique que les instituteurs ne disent rien qui puisse froisser « un seul honnête homme ». Ils ne doivent pas devenir des « agents politiques », des instituteurs « de parti ou de coterie », mais sont « les fils de 89 » et doivent faire aimer « et la Révolution et la République », dont ils sont, selon le mot du poète Charles Péguy, les « hussards noirs ». Mais la laïcité et l'esprit républicain révulsent un clergé monarchiste et qui ne désespère pas de régenter la société. En 1879, Ferry a voulu fermer les écoles des congrégations non autorisées. En juin 1881, refusant que « ceux qui enseignent puissent avoir la liberté de l'ignorance », il obtient qu'une simple lettre de supérieur ecclésiastique ne tienne plus lieu de brevet d'aptitude à l'enseignement... L'Église tonne contre « l'école sans Dieu », et profite du

libéralisme de la loi pour multiplier les établissements privés, ouvrant la « guerre sociale ».

L'école après Ferry

Périodiquement, l'enseignement est au cœur des polémiques. Avant 1914, elles concernent la laïcité. Après 1907, des associations exercent des pressions contre des manuels qui critiquent la monarchie ou l'Église. Le ministre est aussi attaqué par les Instituteurs, qui veulent le droit de se syndiquer.

Après la Première Guerre mondiale. La droite tente en 1923 d'interdire les lycées aux non-latinistes, d'où un tollé; en 1924, la gauche légalise le syndicalisme enseignant, et veut unifier primaire et secondaire, pour que les élèves du primaire puissent entrer au lycée sans en avoir fréquenté les « petites classes ». Elle se heurte à l'opposition conservatrice.

Le financement de l'enseignement privé. Son apparition en 1951 provoque une crise politique, la S.F.I.O. quittant le gouvernement. En 1959, la loi Debré finance les établissements acceptant un léger contrôle de l'État, ce qui soulève la colère des « laïques ». En 1984, la gauche veut unifier l'éducation: les manifestations monstres font échouer le projet et provoquent la chute du ministre Alain Savary.

La contestation aujourd'hui. Unissant lycéens et universitaires, elle culmine en mai 1968, puis se fait entendre de nouveau en 1986. Des manifestations, qui font un mort, condamnent un projet, accusé d'instaurer une sélection à l'entrée de l'université. Après 1988, le ministère se heurte aux étudiants et lycéens, qui réclament des locaux et des maîtres

Jaurès et la République sociale

« Oui, par le suffrage universel, par la souveraineté nationale qui trouve son expression définitive et logique dans la République, vous avez fait de tous les citoyens, y compris les salariés, une assemblée de rois. C'est d'eux, c'est de leur volonté souveraine qu'émanent les lois et le gouvernement; ils révoquent, ils changent leurs mandataires, les législateurs et les ministres, mais, au moment même où le salarié est souverain dans l'ordre politique, il est dans l'ordre économique réduit à une sorte de servage.

« Oui ! au moment où il peut chasser les ministres du pouvoir, il est, lui, sans garantie aucune et sans lendemain, chassé de l'atelier. Son travail n'est plus qu'une marchandise que les détenteurs du capital acceptent ou refusent à leur gré...

« Il est la proie de tous les hasards, de toutes les servitudes et, à tout moment, ce roi de l'ordre politique peut être jeté dans la rue; à tout moment, s'il veut exercer son droit légal de coalition pour défendre son salaire, il peut se voir refuser tout travail, tout salaire, toute existence par la coalition des grandes compagnies minières. Et, tandis que les travailleurs n'ont plus à payer, dans l'ordre politique, une liste civile de quelques millions aux souverains que vous avez détrônés, ils sont obligés de prélever sur leur travail une liste civile de plusieurs milliards pour rémunérer les oligarchies oisives qui sont les souveraines du travail national. (Applaudissements répétés sur plusieurs bancs à l'extrémité gauche et à l'extrémité droite de la salle.)

« Et c'est parce que le socialisme apparaît comme seul capable de résoudre cette contradiction fondamentale de la société présente, c'est parce que le socialisme proclame que la République politique doit aboutir à la République sociale, c'est parce qu'il veut que la République soit affirmée dans l'atelier comme elle est affirmée ici, c'est parce qu'il veut que la nation soit souveraine dans l'ordre économique pour briser les privilèges du capitalisme oisif, comme elle est souveraine dans l'ordre politique, c'est pour cela que le socialisme sort du mouvement républicain. C'est la République qui est le grand excitateur, c'est la République qui est le grand meneur: traduisez-la donc devant vos gendarmes ! (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

« Et puis, vous avez fait des lois d'instruction. Dès lors, comment voulez-vous qu'à l'émancipation politique ne vienne pas s'ajouter, pour les travailleurs, l'émancipation sociale quand vous avez décrété et préparé vous-mêmes leur émancipation intellectuelle

? Car vous n'avez pas voulu seulement que l'instruction fût universelle et obligatoire... vous avez voulu aussi qu'elle fût laïque, et vous avez bien fait. (Marques d'assentiment sur divers bancs. – Bruit au centre.) »

Jaurès, 21 novembre 1893.

Dans ce discours où il interpelle, le 21 novembre 1893, le ministère modéré de Charles Dupuy, Jaurès, universitaire venu du centre gauche, député de Carmaux et leader des socialistes indépendants, explique comment la démocratie politique et l'instruction laïque conduisent à la République sociale.

Zola défend Dreyfus

La III^e République modérée des années 1890 est réveillée par l'affaire Dreyfus, affaire d'espionnage, erreur judiciaire, puis scandale politique qui met aux prises tenants de l'ordre et partisans de la justice, et provoque de profonds reclassements idéologiques.

Fin 1894, sur la foi d'un document comptable – « bordereau » – tiré des poubelles de l'ambassade d'Allemagne, le capitaine Alfred Dreyfus, issu de la bourgeoisie juive d'Alsace, est déporté à vie dans un fort de Guyane, pour espionnage. Les services secrets ont pesé de tout leur poids sur le conseil de guerre; des documents ont été communiqués aux juges, mais non à la défense.

La famille de Dreyfus le sait innocent. Son frère montre que l'auteur du bordereau est le commandant Esterhazy, soi-disant comte accumulant dettes et vices. Il convainc le sénateur Scheurer-Kestner, alsacien comme lui et comme le commandant Picquart, nouveau chef du service de renseignements, a identifié le vrai coupable et est éloigné dans le Sud tunisien. Il convainc aussi Jean Jaurès, isolé parmi des socialistes peu sensibles à une histoire d'officiers, et des universitaires alors jeunes et obscurs, comme Charles Péguy. La presse antisémite se déchaîne, pèse sur le pouvoir. Méline, président du Conseil, déclare: « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus. » Le 11 janvier 1898, Esterhazy, acquitté en conseil de guerre, est porté en triomphe par la foule.

Emile Zola intervient alors. Président de la Société des gens de lettres, candidat à l'Académie française, il a publié en 1885 *Germinal* symbole pour les socialistes, mais aussi, 1892, *le Débâcle*, un ouvrage qui approuve massacre des communards en 1871. À l'automne, il donne des articles au Figaro; les lettres de lecteurs le forcent de cesser. Le 12 janvier, il rédige une lettre ouverte au président de la République, lendemain, Clemenceau la publie dans *l'Aurore*, sous un titre énorme: « J'accuse ». 300 000 exemplaires sont vendus.

Zola est condamné à un an de prison et 3 000 francs d'amende, sentence confirmée en appel en juillet. Clemenceau le pousse à fuir à Londres. Le 7, Cavaignac, ministre de la Guerre, a présenté aux députés des documents accablants pour Dreyfus. Tout semble perdu.

Pourtant, la vérité éclate. Les documents sont examinés. Ils sont faux. Leur auteur, le colonel Henry, se suicide. Trois ministres de la Guerre démissionnent plutôt que d'accepter la révision du procès. Mais, le 3 juin 1899, le verdict est cassé. Le conseil de guerre de Rennes condamne encore Dreyfus, mais « pour la forme », avec des attendus avouant son innocence... Il est gracié le 19 septembre par le président Loubet et lavé de

toute accusation en 1906. Zola, en relançant l’Affaire, a permis le triomphe de l’innocence. Mais, en 1898, l’Affaire est devenue politique. Contre Dreyfus et ses partisans champions de la justice, se rassemblent les antisémites et ceux pour qui l’armée s’affaiblirait en admettant l’erreur. Ils fondent des ligues, dont l’Action française, et s’agitent. Le 16 février 1899, Déroulède tente de lancer l’armée contre l’Elysée. Le conflit divise les familles: Caran d’Ache dessine dans le Figaro, le 14 février 1898, un repas qui tourne à la rixe, et la légende précise: « Ils en ont parlé. » De cette agitation naît un reclassement politique, avec un clivage droite-gauche qui ne passe plus entre monarchie et république. Radicaux antidreyfusards et socialistes antisémites vont grossir droite et extrême droite. Des libéraux, dont les pères de la Ligue des droits de l’homme, créée pendant le procès Zola, rejoignent les radicaux et les socialistes; ils forment une nouvelle majorité, qui remplace le gouvernement des modérés appuyés sur les catholiques ralliés à la république. C’est le début de la « république radicale ».

L'Alsace-Lorraine

La dernière année de la guerre

Malgré l'entrée des États-Unis dans le conflit en 1917, nul n'est encore certain de la victoire. La révolution russe et le retrait du pays de la guerre permettent à l'Allemagne de se concentrer sur le front occidental. En mars, avril et mai 1918, l'armée du Reich attaque sur la Somme et en Flandre. Le front est enfoncé, les Allemands sont de nouveau à 60 km de Paris. En juin, la capitale est bombardée par les Bertha, des canons de 30 m de long.

Mais les contingents américains arrivent chaque jour plus nombreux renforcer les Alliés et dès juillet les Allemands sont arrêtés puis repoussés. En août et septembre, les forces franco-anglo-américaines ne cessent de reprendre du terrain: les Allemands s'effondrent. Le 28 septembre, le général allemand Ludendorff presse son gouvernement de demander la paix. Le 4 octobre, une demande d'armistice est envoyée au président des États-Unis. Celui-ci exige la fin de la monarchie allemande et l'élection d'un gouvernement démocratique. La guerre dure encore un mois: Lille est libérée, les Alliés entrent en Belgique. Le 5 novembre, l'empereur abdique, le 11 l'armistice est signé dans un wagon de chemin de fer, dans la forêt de Compiègne, près de Rethondes.

Un statut particulier

Depuis 1918, et sauf l'interruption due à l'occupation par les troupes allemandes entre juin 1940 et mars 1945, l'Alsace et la Lorraine sont partie intégrante de la France. Divisés en départements comme le reste de l'Hexagone, ces territoires jouissent cependant d'un statut spécial au sein de la république, qui garantit les libertés scolaires et religieuses. Le Concordat de 1801 y reste en vigueur, et les écoles libres bénéficient d'aides importantes. Ces particularités ont fait l'objet de vifs débats dans l'entre-deux-guerres, particulièrement en 1924, lorsque le président Herriot tâcha d'imposer un programme d'assimilation totale. Depuis la Libération, on n'est guère revenu sur ces questions, qui apparaissent désormais davantage comme des traditions particulières que comme des questions comportant un enjeu politique. L'attachement moindre qu'auparavant des Alsaciens et des Lorrains à la religion, la fin de la politique anticléricale menée par la II^e République ont fait beaucoup pour cette évolution.

En novembre 1918, l'Allemagne exsangue, désorganisée, talonnée par la famine et la révolution, demande la paix. La première des exigences alliées: le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France. Les Allemands ont 15 jours pour évacuer les territoires.

Ces conditions sont acceptées et l'armistice est signé le 11, à 5 h 10. Vers midi, la nouvelle est annoncée: le peuple de Paris en liesse envahit les rues, acclame Clemenceau et fête la victoire de la France « une et indivisible ». L'Alsace et la Lorraine sont retrouvées. Place de la Concorde, on arrache le voile noir qui depuis 1871 recouvre la statue de Strasbourg. La célèbre cantatrice Marthe Chenal entonne la Marseillaise sur les marches de l'Opéra, enroulée dans un drapeau tricolore, un gros nœud alsacien sur son opulente chevelure.

Le traité de paix

Le 17, les soldats français entrent à Mulhouse dans une atmosphère de fête délirante; le 18 ils sont à Colmar; le 22, à Strasbourg. Au début de décembre, le gouvernement et de nombreux parlementaires effectuent une visite à travers l'Alsace: c'est partout la fête du patriotisme. À Metz, Clemenceau et Poincaré, dominant leur antipathie, se donnent l'accolade au milieu des acclamations. Mais, au-delà de l'euphorie, les premières questions se posent: où va être la frontière française à l'est ? Foch fait l'impossible pour obtenir des Alliés la frontière du Rhin, mais Anglais et Américains sont intransigeants. La France retrouve donc ses limites d'avant 1871. La guerre est gagnée, mais qu'en est-il de la paix? La conférence est ouverte le 18 janvier 1919, elle s'achève le 28 juin par la signature du traité dans la galerie des Glaces à Versailles: Clemenceau n'est que peu satisfait des mesures de prévention prises en vue d'une éventuelle agression allemande, Foch l'est encore moins. Les Anglais et les Américains ont imposé leurs conditions.

Particularismes régionaux

Deux millions de Lorrains et d'Alsaciens sont de nouveau français: le pays tout entier, qui avait été élevé dans l'espoir de la « revanche », laisse éclater sa joie. C'est le temps des retrouvailles et le chapeau alsacien traditionnel s'orne désormais de la cocarde bleu-blanc-rouge.

Mais, après 47 ans de présence au sein de l'Empire allemand, Alsaciens et Lorrains s'interrogent: certains ne se sentent ni allemands, ni français. La Constitution donnée par l'Allemagne en 1911 a fait naître chez eux l'espoir d'un pays indépendant, médiateur entre les deux grandes puissances. D'autres ont simplement du mal à se situer: la

germanisation impitoyable imposée par le II^e Reich est souvent parvenue à faire oublier le français. Les enfants doivent réapprendre une langue que leurs parents eux-mêmes pratiquent parfois mal. Les ouvriers sont habitués aux lois du travail instituées par Bismarck, plus protectrices et sécurisantes que les lois françaises. Enfin, le clergé catholique a été formé en Allemagne et l'allemand est la langue du culte luthérien. 110 000 Alsaciens jugés pro-allemands par des « commissions de triage » sont expulsés outre-Rhin dans les mois qui suivent.

Une intégration difficile

Le plus grand nombre est certes heureux de retrouver la France, mais il souhaite que la grande république centralisatrice ne fasse pas oublier certaines valeurs chères aux Alsaciens et Lorrains, lesquels n'ont pas connu le processus de laïcisation qui a marqué la France à la fin du XIX^e siècle. Un commissariat général, puis un conseil consultatif sont créés. Ces organismes doivent, en tenant compte des particularités régionales, doter les provinces retrouvées d'un statut satisfaisant. Le 17 novembre 1919, les anciens districts du Reichsland deviennent des départements. Une circulaire ministérielle rétablit l'usage du français, et 1 500 instituteurs venus du pays tout entier sont nommés dans la région. L'opinion de gauche s'insurge: la loi républicaine doit être la même sur tout le territoire et le statut spécial des écoles comme le Concordat, qui garantit la rémunération des prêtres par l'Etat, lui semblent des aberrations. Les années 1920 voient se succéder les tentatives de la gauche pour ramener à la loi commune les provinces retrouvées et les tentatives autonomistes d'inspirations multiples. Aucune ne réussit.

En 1925, à l'occasion du traité de Locarno, l'Allemagne reconnaît librement le retour de l'Alsace-Lorraine à la France.

Le Front populaire

Les radicaux s'irritent de l'appui de leurs alliés de droite à l'Italie fasciste, de leur politique économique, de leurs calomnies depuis l'affaire Stavisky. Aussi, malgré des hésitations, ils participent à la grande manifestation du 14 juillet 1935, qui fonde le Front populaire.

Ce ralliement est facilité par la modération des communistes, ralliés à la défense nationale quand Laval se rapproche de l'U.R.S.S. et opposés aux nationalisations voulues par les socialistes S.F.I.O. Il ne s'agit pas de changer la société mais de s'opposer au fascisme, au-dedans et au-dehors, en défendant la République. L'alliance s'étend à des groupes situés entre les trois partis, aux chrétiens de la Jeune République, à la Ligue des droits de l'homme, la C.G.T. et la C.G.T.U., des associations comme la Ligue des médecins contre la guerre ou l'Association pour l'émancipation de la Corse, ce qui montre ses racines dans la société civile.

Les élections

La campagne, parfois violente, se fait bloc contre bloc. À Limoges, des Croix-de-Feu sont tués, et leurs chefs proposent un désarmement des services d'ordre. À Paris, des militants d'Action française envoient à l'hôpital Léon Blum, leader de la S.F.I.O. Le 26 avril, la gauche est majoritaire. Le 5 mai, au second tour, de bons reports de voix amplifient le mouvement. La surprise ne vient pas de la victoire de la gauche, que l'on prévoyait, mais de la répartition des voix qu'elle a reçues: les communistes passent de 11 à 72 élus, les radicaux de 157 à 106, la S.F.I.O. de 132 à 149. Premier parti de gauche en voix en 1932, la S.F.I.O. l'est également en sièges. Aussi, c'est le socialiste Léon Blum qui devient président du Conseil, alors qu'on attendait un radical.

Tout est possible

Quand le gouvernement est investi, le 6 juin la France est dans une situation semi-révolutionnaire: 2 millions de grévistes occupent les entreprises. Selon Marceau Pivert, leader l'aile gauche de la S.F.I.O., « tout est possible ». Au départ, il s'agissait d'empêcher le licenciement de grévistes du Premier-Mai et le déménagement de machines des usines que la guerre a promises à la nationalisation. Puis le mouvement a fait tache d'huile,

même là où le syndicalisme était jusqu'alors inconnu. L'occupation des entreprises, défi à la propriété patronale, va avec un grand respect de cette propriété, au point que, dans des grands magasins, on dort par terre, entre les lits exposés. Elle a surtout des allures de fête, sous le signe de l'accordéon. La philosophe Simone Weil, qui a travaillé en usine, écrit: « Cette grève en elle-même est une joie. Une joie pure (...) Joie de parcourir librement ces ateliers où on était rivé sur sa machine... Joie d'entendre, au lieu du fracas impitoyable des machines, de la musique, des chants et des rires...: Joie de passer devant les chefs la tête haute. »

Mais le mouvement, par son ampleur, effraie. Le parti communiste freine, dit qu'il « faut savoir terminer une grève ». Le patronat s'en remet à Blum, d'où des mesures qui vont plus loin que le programme du Front populaire.

Conquêtes et échec

Réunis à Matignon, chez le président du Conseil, patronat et C.G.T. s'accordent, le lendemain de l'investiture de Blum, sur des hausses de salaire, des libertés syndicales, le principe des contrats collectifs. Les 11 et 12 juin, le Parlement vote la semaine de 40 heures et 15 jours de congés payés pour les salariés. Les ligues sont dissoutes, l'obligation scolaire passe à 14 ans, l'État obtient un certain contrôle sur la Banque de France, un office régularise les cours du blé au bénéfice des paysans...

S'y ajoutent des mesures symboliques, qui définissent une atmosphère et des espoirs: responsabilités ministérielles confiées à des femmes, sous-secrétariat aux loisirs, volonté d'ouvrir les musées aux foules, esquisse de maisons de la culture... Pourtant, cet élan se brise vite. Calomnies, déficit financier, polémique sur la non-intervention dans la guerre d'Espagne ont raison du gouvernement, que le Sénat renverse en juin 1937. Le radical Camille Chautemps tombe lui aussi, puis Blum, une seconde fois. Dès 1938, les radicaux gouvernent à nouveau avec la droite, et reviennent sur les 40 heures. Il reste du Front populaire une légende, rosé pour la gauche qui en mythifie l'action, noire pour la droite qui y voit la source de tous les maux du pays, y compris l'impréparation militaire de 1940, alors même que c'est lui qui, à côté de ses mesures sociales, a relancé une politique d'armement négligée par ses prédécesseurs.

L'occupation et la Résistance

La France de Vichy

Présenté comme une « révolution contemporaine » à l'image du fascisme, du national-socialisme ou du franquisme, « l'État français » qui s'instaure cherche ses références au sein du nationalisme, mais il est prêt en même temps à toutes les compromissions avec son vainqueur, l'Allemagne nazie.

Lorsqu'il arrive au pouvoir, le maréchal Pétain est un homme populaire, rassurant pour les Français. Il est le héros de Verdun, l'homme qui a mené le pays à la victoire en 1918. C'est aussi un vieillard de 84 ans, fatigué et rétrograde. Il tente d'abord un double jeu illusoire, mais se rend vite aux idées de son dauphin, Pierre Laval.

L'instauration du régime de Vichy

Le 16 juin 1940, le maréchal Pétain succède comme président du Conseil à Paul Reynaud et, le 22, il signe l'armistice. Le 10 juillet, le Parlement réuni au casino de Vichy vote l'acte donnant pleins pouvoirs au maréchal pour modifier la Constitution: 569 voix pour, 80 contre, 17 abstentions.

Le lendemain, la IV^e République disparaît. Pétain fonde l'État français. Il en est le chef, Pierre Laval est son dauphin et dirige le gouvernement, qui s'installe dans les hôtels de Vichy. Le régime veut instaurer un ordre moral par le retour aux valeurs traditionnelles: travail, famille, patrie. Laval entreprend une politique étrangère pro-germanique et rompt les relations avec l'Angleterre. Le 24 octobre 1940, Pétain serre la main de Hitler à Montoire, inaugurant l'ère de la collaboration.

L'ordre nouveau

Pétain et Laval cherchent à réorganiser la société. Leur gouvernement est composé de membres de l'Action française et d'autres mouvements d'extrême droite, mais aussi d'hommes d'affaires, d'industriels, et même d'un représentant de la gauche pacifiste et anticommuniste comme le cégétiste René Belin. Il a le soutien de la hiérarchie catholique.

Les syndicats sont dissous et la grève interdite, tous les acquis de 1936 disparaissent au profit d'une charte du travail qui, en octobre 1941, crée un système corporatiste d'État sans activité revendicatrice possible. Les salariés restent sans protection réelle face à leurs employeurs. Le patronat et les grandes entreprises deviennent les guides de la production. Les conseils généraux et de nombreux conseils municipaux sont dissous, soupçonnés d'être hostiles au nouveau pouvoir. En revanche, l'administration voit son pouvoir étendu avec la création de nouveaux tribunaux. Des dizaines de milliers de Français sont internés: communistes, francs-maçons, juifs, syndicalistes et protestataires de tous ordres.

La propagande idéologique bat son plein, la radio et les journaux citent sans cesse le maréchal. Les jeunes sont encadrés au sein des « Compagnons de France », des « Jeunes du maréchal » et des chantiers de jeunesse. Pour les adultes a été créé le S.O.L. (Service d'ordre légionnaire), organisation paramilitaire.

La politique de collaboration

C'est le 30 octobre 1940 que le maréchal Pétain appelle officiellement les Français à collaborer avec l'occupant, sur un principe politique ainsi qu'économique. « C'est dans l'honneur et pour maintenir l'unité française dans le cadre d'une activité constructive de l'ordre européen que j'entre aujourd'hui sur la voie de la collaboration », déclare-t-il dans un message adressé à la nation. Laval, partisan d'une union encore plus étroite avec l'Allemagne, est temporairement écarté du pouvoir et remplacé par Darlan, mais, dans le pays, les arrestations de succèdent. Blum, Daladier et Reynaud sont condamnés à perpétuité, et l'ingénieur Jacques Bonsergent est fusillé pour avoir levé la main contre un soldat allemand.

L'espoir du nouveau régime est d'être la deuxième puissance derrière l'Allemagne dans l'Europe nazie. L'industrie française se met à produire pour l'Allemagne. Avec le système du S.T.O. (Service du travail obligatoire), la France fournit des ouvriers qui vont travailler en Allemagne. Mais la collaboration est aussi politique, avec la création de la milice de Joseph Darnand, voire militaire lorsque le maréchal encourage la L.V.F. (Légion des volontaires français) à aller combattre les « bolcheviques » sur le front de l'Est aux côtés des Allemands.

L'étoile jaune

En 1940, Vichy impose une législation antisémite en dehors même de toute pression allemande. Elle devient un élément important de la collaboration. Les Juifs n'ont plus le droit de sortir après 20 heures, de fréquenter les salles de spectacle ni de se réunir. À partir du 28 mai 1942, ils sont tenus de porter une étoile jaune sur leurs vêtements. Le 16 juillet, les nazis acceptent de ne pas déporter de juifs français, mais, en échange la police française leur livrera tous les Juifs étrangers. À trois heures du matin, 9 000 policiers français participent à une gigantesque rafle et rassemblent plus de 13000 Juifs au Vélodrome d'hiver.

L'administration désigne des commissaires chargés de la spoliation des biens des Juifs. La délation est encouragée et les arrestations se font sans cesse plus nombreuses. Des camps d'internement transitoires alimentent Auschwitz ou Treblinka.

La France et les Juifs

Depuis l'Antiquité, le peuple juif est persécuté dans le monde chrétien comme responsable du « déicide », la mort du Christ. En France, il faut attendre 1791 avant que l'Assemblée constituante vote la première loi d'émancipation.

Au XIX^e siècle, les Juifs participent à la vie économique et politique et des banquiers comme Rothschild ou Pereire s'impliquent dans l'essor industriel français. Cette réussite, associée à la vague nationaliste du boulangisme et à un retour du cléricanisme, réveille l'antisémitisme. L'affaire Dreyfus divise le pays en 1894, et des hommes politiques n'hésitent pas à se présenter sous l'étiquette antisémite.

Le choc de la Seconde Guerre mondiale. Une large part de l'opinion ne cache pas sa haine des Juifs. On parle d'un « complot juif international » destiné à ruiner l'Europe. Un écrivain tel que Louis Ferdinand Céline, quel que soit son génie littéraire, commet des pamphlets paranoïaques antisémites d'une incroyable violence. Lorsque le régime de Vichy décrète les premières lois anti-Juifs, il choque bien peu de Français. Mais, à la Libération, découvrant l'étendue de l'horreur nazie, l'opinion s'émue.

Le devoir de mémoire. Les années 80 et 90 sont marquées par le renouveau des études historiques sur l'holocauste. L'antisémitisme n'a pas disparu et demeure actif dans une frange extrémiste de l'opinion, où il va de pair avec un racisme anti-maghrébin nourri par la crise économique et le chômage. Mais la commémoration des rafles du Vel d'Hiv et des enfants d'Izieu et les condamnations pour crime contre l'humanité du nazi Klaus Barbie et du milicien Paul Touvier rappellent à l'opinion l'horreur de la Shoah.

Jean Moulin et le C.N.R.

Dans la France occupée de 1940, peu nombreux sont ceux qui osent s'opposer aux Allemands. Les actions sont encore ponctuelles et individuelles, et, si quelques tracts ronéotypés sont diffusés clandestinement, on ne peut pas encore parler de dissidence organisée. Mais, petit à petit, de 1940 à 1942, des réseaux voient le jour. De Gaulle envoie Jean Moulin pour les fédérer et les rendre plus efficaces.

Jean Moulin est un jeune préfet de 41 ans lorsqu'il tient tête au gouvernement de Vichy. Il est révoqué le 11 novembre 1940 et gagne Marseille où il rencontre Henri Frenay, qui vient de créer la première organisation de résistance dans le Sud, le Mouvement de libération nationale. Moulin s'embarque pour Londres et rejoint de Gaulle. Le général cherche des soldats, Moulin lui suggère un autre type d'action.

L'organisateur

La rencontre avec Frenay a sensibilisé Jean Moulin aux problèmes de la Résistance. Depuis Londres, il travaille sur les possibilités d'organisation de réseaux. Depuis 1940, des filières se créent sous des impulsions diverses: aide aux prisonniers évadés, aux Juifs persécutés, passages en zone non occupée. En juin 1941, la rupture du pacte germano-soviétique décide de nombreux communistes à passer à l'action. Mais ces initiatives ne sont ni coordonnées, ni structurées. Moulin convainc de Gaulle. Pour que l'action soit efficace, il faut unifier la Résistance. Jean Moulin se fait parachuter en zone sud en 1942 et il prend contact avec les différents chefs de mouvements. Il lui faut vaincre les réticences personnelles et idéologiques entre des hommes issus de cultures et de milieux parfois très différents. En quelques mois, il parvient à rassembler la plupart des organisations et il crée en mai 1943 le Conseil national de la Résistance (C.N.R.). Les mouvements ainsi fédérés bénéficient d'une administration commune. Ils votent en échange une motion de fidélité au général de Gaulle.

L'action de la Résistance

En février 1943, la création par le gouvernement de Vichy du S.T.O. (Service du travail obligatoire) bouleverse la Résistance. Des milliers de jeunes Français refusant d'aller travailler de l'autre côté du Rhin rejoignent les mouvements existants. Déjà pu-

issants dans la zone nord, les mouvements de résistance s'amplifient ainsi dans tout le pays. Après l'occupation de la zone sud, la C.G.T. et la C.F.T.C. se reconstituent clandestinement. Vercors crée dans le secret les Éditions de Minuit et publie le *Silence de la mer*, un roman mettant en scène la résistance passive d'une famille confrontée à l'occupant. Circulant sous le manteau, l'ouvrage rencontre un succès fulgurant.

Une Armée secrète dirigée par le général Delestraint intensifie les actions de sabotage: attaques de convois allemands, lignes coupées, trains dynamités, officiers exécutés. Des régions entières d'accès géographiquement difficile sont tenues par la Résistance, et les armées du Reich ne peuvent y pénétrer que par des opérations de force. Les populations rurales soutiennent et approvisionnent les maquis.

Trahisons

Mais les délations se multiplient, étonnant même les Allemands par leur nombre et leur virulence. De nombreux réseaux sont décapités. Le 9 juin 1943, le général Delestraint est arrêté à Paris en compagnie de ses adjoints, le colonel Gastaldo et le lieutenant Théobald. Il a été dénoncé. L'Armée secrète doit être réorganisée: Jean Moulin, dit Max en hommage au poète Max Jacob, convoque les inspecteurs généraux des zones nord et sud et des représentants des mouvements composant le C.N.R. Ils doivent se réunir à Caluire, sur la Saône, dans une villa. Les Allemands ont été prévenus: les hommes sont livrés à la Gestapo de Lyon. Torturé par les hommes de Klaus Barbie, Jean Moulin meurt dans le train qui le conduit vers la déportation.

Mais le travail accompli porte ses fruits et les nazis ne parviennent pas à éliminer un mouvement sans cesse plus puissant. À la veille du débarquement de juin 1944, la Résistance est prête à accueillir les libérateurs et à représenter une force politique face aux Alliés.

Mémoires de la Résistance

Une source de légitimité. La classe politique de l'immédiat après-guerre se réclame presque unanimement de la Résistance, qu'elle soit gaullienne ou communiste. Authentiques combattants de l'ombre ou ralliés de la dernière heure construisent le mythe de la Résistance qui, pour beaucoup, devient le fondement d'une légitimité politique. Les anciens résistants sont « anoblis aux yeux de l'histoire ». Sur un échantillon de 1 000 parlementaires élus sous la IV^e République, les deux tiers sont issus de la Résistance ou de la France libre.

Divisions politiques

Mais, en tant que telle, la Résistance ne parvient pas à se poser en force politique. Communistes et socialistes s'en réclament, et, si la droite d'avant-guerre a disparu dans la collaboration, c'est, au fil des années, le gaullisme qui occupe la place laissée vacante sur l'échiquier politique. Chacun a donc « ses » résistants: l'argument sert la carrière des hommes mais, à l'exception des communistes, pas celle des partis.

Avec la guerre froide et les années 50, l'anticommunisme se développe à nouveau et la droite traditionnelle renaît. L'épuration est critiquée, ses abus soulignés, et le régime de Vichy tend à être excusé. Une amnistie envers les anciens collaborateurs intervient en 1952: chacun cherche à enterrer le passé et à oublier l'occupation. L'amnistie est présentée comme une mesure « d'apaisement national ». Le retour au pouvoir de De Gaulle en 1958 relance la mystique de la Résistance, mais le mythe d'une France tout entière dressée contre l'ennemi ne résiste pas aux années 70, avec le film de Marcel Ophuls, *Le Chagrin et la Pitié*, ou l'ouvrage de l'historien américain Robert Paxton, *La France de Vichy*.

La libération et la IV^e République

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

« Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après:

« La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

« Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.

« Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

« Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

« Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.

« La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

« Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se

trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

« La nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

« La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. [...] »

Ce préambule, auquel renvoie le préambule de la Constitution de 1958, traduit les exigences d'une démocratie non pas seulement politique, mais économique et sociale, dans l'esprit de la Résistance et de la France libre. Il affirme aussi les droits de la femme et les exigences de la solidarité sociale.

Le gouvernement Pierre Mendès France

Depuis longtemps, Pierre Mendès France s'opposait à la guerre en Indochine. La défaite de Dien Bien Phu lui donne raison, et son gouvernement est investi le 18 juin 1954. C'est l'été de la Saint-Martin de la IV^e République.

Mendès France a une carrière bien remplie: né en 1907, avocat à 19 ans, député radical de Louviers à 25, auteur d'une thèse sur la politique financière de Raymond Poincaré, sous-secrétaire d'État au Trésor de Léon Blum en 1938, condamné par Vichy pour avoir voulu continuer à se battre en 1940, évadé, aviateur de la France libre, ministre du général de Gaulle et démissionnaire en 1945 faute d'avoir pu imposer une politique de rigueur... Si certains libéraux et les catholiques du M.R.P. lui sont hostiles, il a avec lui d'autres libéraux, les gaullistes, le centre gauche et la gauche, assez pour se passer des communistes, favorables, mais dont il ne veut pas dépendre. L'opinion suit. *Le Canard enchaîné*, tout étonné d'approuver un gouvernement, note: « Est-ce notre faute après tout si nous avons enfin, au pouvoir, un homme intelligent? »

Un style nouveau

Mendès France ramène le nombre de ministres de 38 à 29, n'en garde que 4 de l'équipe sortante et choisit, sans négocier avec les partis, « des hommes de caractère, de volonté et de foi » – Jacques Chaban-Delmas, François Mitterrand ou le général Koenig. Comme le veut la Constitution, mais non sa pratique, le ministère est une équipe autour d'un chef, et non le reflet de rapports de forces parlementaires.

Le nouveau président du Conseil s'adresse directement aux Français, inaugurant le 26 juin une série d'allocutions à la radio. Ce lien direct avec le pays, par-delà le Parlement, est réprouvé par les chefs de partis, mais accroît sa popularité.

Enfin, il rompt avec le report indéfini des échéances, incarné par Henri Queuille, un de ses prédécesseurs, pour qui il n'était pas problème qu'une absence de solution puisse faire disparaître. Il pense que « gouverner, c'est choisir », qu'il faut affronter les difficultés, et se donner un devoir impératif pour les résoudre.

Les choix nécessaires

Il applique ce principe, annonçant que, si la paix n'est pas faite en Indochine le 20 juillet, il engagera le contingent. C'est obliger les négociations en cours à aboutir. Le 20 juillet à minuit, à Genève, on arrête les horloges au matin, l'accord est trouvé, après une guerre qui a coûté 3 000 milliards de francs et plus de 100 000 morts du côté français. Le 30 juillet avec la caution du maréchal Juin, Mendès France proclame la souveraineté interne de la Tunisie. C'est, tacitement, en préparer l'indépendance.

Les crédits libérés par la paix profitent au pays, avec par exemple une vague de constructions scolaires, nécessitée par le baby-boom de l'après-guerre. Le problème de la C.E.D. est examiné le 30 août: le Parlement repousse le projet, mettant fin à des mois de polémique. Mendès France souhaite alors se consacrer aux questions économiques, même si d'autres dossiers restent ouverts, comme celui du Maroc.

Les difficultés et la chute

Il n'en a guère le temps. Le 1^{er} novembre 1954, des attentats font 7 morts en Algérie. C'est le début d'une insurrection dont nul ne devine l'importance. Pour presque tous, « l'Algérie, c'est la France » et la seule politique à appliquer, face aux revendications indépendantistes, c'est la répression. Par ailleurs, le M.R.P. reproche à Mendès France l'échec du projet d'armée européenne (Communauté européenne de défense, ou de la C.E.D.) dont il était le champion. Pour les communistes, ce n'est qu'un défenseur du capitalisme. Les chefs des partis n'aiment guère qu'il s'appuie sur le pays (par-dessus eux). Des mesures contre l'alcoolisme heurtent de puissants lobbies. Des petits commerçants, victimes de la modernisation du pays, se lancent, quant à eux, dans une révolte antifiscale derrière l'un deux, Pierre Poujade. Ce mouvement glisse vite à l'extrême droite, avec des attaques antisémites contre le président du Conseil, accusé en vrac par Poujade et ses lieutenants, parmi lesquels Jean-Marie Le Pen, de ne pas avoir « de sang gaulois dans les veines », de « brader » les colonies, de dénigrer le vin français, etc. Le 4 février 1955, Mendès France est renversé par une coalition du P.C.F., du M.R.P., des modérés, de certains radicaux. Après le vote, il tâche de reprendre la parole, mais ses adversaires, par leurs huées, marquent qu'ils ne sont pas disposés à écouter celui qui a su régler en quelques mois des problèmes qu'eux avaient laissé pourrir des années, et qui a redonné à nombre de Français de l'estime pour le régime.

La V^e République avec Charles de Gaulle

La République nouvelle selon de Gaulle (1965)

« Depuis sept ans, après son effondrement devant l'abîme de la guerre civile et l'imminence de la faillite économique et monétaire, commença la marche en avant, par l'adoption d'institutions stables et efficaces, la coopération remplaçant la colonisation, le développement planifié, au profit de tous les Français, de notre économie, de notre équipement, de notre enseignement, de notre capacité scientifique et technique, bref, l'impulsion dans tous les champs d'action ouverts à nos forces vives; au-dehors, par une politique d'indépendance et d'équilibre, l'action menée partout en faveur de la paix, notamment en Asie où sévit une absurde guerre¹², l'effort entrepris pour recoudre notre continent déchiré, d'une part en poursuivant l'organisation de l'Europe occidentale, d'autre part en nouant avec les pays de l'Est des rapports multipliés, la présence, l'influence, la culture françaises s'affermissant dans toutes les parties de la terre.

« Est-ce parfait ? Est-ce complet ? Bien sûr que non ! puisqu'il s'agit d'une œuvre humaine. Mais cette œuvre-là, qui s'appelle le salut et le début de la rénovation, peut bien être décriée par les champions de la décadence. Elle n'en est pas moins évidente et reconnue du monde entier. Cependant, il faut qu'elle se développe et s'élargisse davantage encore.

« Oui ! La République nouvelle veut que le peuple lui donne demain, plus tard et toujours, une tête qui en soit une et que l'homme ainsi mandaté pour répondre du destin, notamment dans les jours graves, porte lui-même ses responsabilités.

« Oui ! La République nouvelle veut que notre pays continue d'avancer dans la prospérité, comme le prévoit la loi du Plan, de telle façon que les revenus de tous les Français s'accroissent avec le produit national, sur la base d'une économie concurrente de celle de tous les autres, d'une monnaie inébranlable et de budgets équilibrés.

« Oui ! La République nouvelle veut que la France, tout en restant l'alliée de ses alliés et l'amie de ses amis, ne pratique plus, vis-à-vis de l'un d'eux¹³, une subordination qui

¹² La guerre du Vietnam.

¹³ Les États-Unis.

ne serait pas digne d'elle et qui pourrait, en certains cas, la jeter automatiquement dans des conflits qu'elle n'aurait pas voulus.

« Oui ! La République nouvelle veut doter la France d'un armement nucléaire, parce que quatre autres États¹⁴ en ont un et que cela n'excède pas ses moyens, parce que, tout le monde sachant qu'elle ne menace personne, un pareil instrument revêt, pour sa défense, un caractère de dissuasion incomparablement efficace par rapport au système d'autrefois, parce qu'il ne nous coûte pas plus cher et nous permet de réduire de moitié la durée du service actif, enfin parce qu'à notre époque, atomique, électronique et spatiale, nous ne devons pas nous priver de tout ce que la recherche, la science, la technique, l'industrie françaises tirent et tireront, quant à leurs progrès et à leur activité, de cette nécessaire entreprise.

« Oui ! La République nouvelle, qui a déployé pour l'union de l'Europe occidentale de grands et incessants efforts en partie couronnés de succès, veut que l'édifice s'achève dans des conditions équitables et raisonnables; que l'agriculture française entre dans le Marché commun effectivement et sans que, par la suite, quelque commission dite supranationale et quelque règle de la majorité puissent remettre tout en cause; que, s'il s'agit un jour de bâtir une organisation politique des Six, la France ne risque pas, par l'effet de cette même procédure, d'être entraînée, sur notre continent, dans une action dangereuse et qu'elle n'approuverait pas [...] »

Charles de Gaulle, *Discours et Messages*, t. 4, Paris, Plon, 1970, p. 404–405.

Le 30 novembre 1965, dans la première de ses deux interventions à la veille du premier tour des élections présidentielles, le général de Gaulle dresse un bilan de sa politique et définit les orientations de la Ve République: autorité du chef de l'État, croissance de l'économie et des revenus, indépendance extérieure fondée sur la force nucléaire, union de l'Europe des Six sans supranationalité.

¹⁴ Les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'URSS et la Chine.

Les événements de mai 1968

En 1968, l'université française, surencombrée, manque de maîtres et de locaux. Les études, démocratisées, ne mènent plus aux sommets de la société, d'où des frustrations. Les étudiants se heurtent à des règlements désuets, comme ceux qui refusent toute mixité dans les cités universitaires. Enfin, contre un pays trop paisible, le communisme ne fait plus rêver, et le romantisme révolutionnaire se porte vers le tiers-monde, de Mao à Che Guevara, du Viêt-Nam à Cuba.

Ces tendances culminent à Nanterre, campus triste jeté en banlieue, encore mal desservi, à côté d'un bidonville qui résume toutes les injustices sociales. La revendication de libre circulation dans la « cité U » se combine avec l'action de groupes « gauchistes » : maoïstes, trotskistes, anarchistes, tiers-mondistes, fort divisés, mais souvent confrontés aux attaques d'autres groupes, d'extrême droite ceux-là. Le mouvement se cristallise le 22 mars, autour d'un étudiant au fort charisme et à l'irrespect décapant, Daniel Cohn-Bendit. L'agitation est permanente. Le 3 mai, l'université est fermée. Dans le journal communiste l'Humanité, Georges Marchais fustige les « groupuscules » aventuristes. C'est là que le mouvement décolle.

Les étudiants viennent tenir meeting dans la cour de la Sorbonne, au cœur de Paris. Le recteur appelle la police. Le cycle provocation-répression-solidarité est enclenché. Un peu partout, étudiants et enseignants se mettent en grève, restent sur place, refont l'université de réunion en réunion. Le 10 mai, un défilé se heurte à la police. Des barricades de pavés sont élevées entre le Panthéon et le Luxembourg. La police en vient à bout, mais 500 interpellations et moult matraquages indignent l'opinion, jusqu'au très conservateur journal le Figaro et aux giscardiens. Il en naît un slogan abusif, « C.R.S. – S.S. », et l'appel des syndicats ouvriers à une grève de protestation le 13 mai, 10e anniversaire de l'émeute algéroise fondatrice du régime.

La France sens dessus dessous

De cette conjonction entre ouvriers et étudiants naît une grève inédite. Dix millions de Français arrêtent le travail. On refait non plus l'université mais le monde, sur des bases égalitaires et libertaires. L'Odéon, puis la Sorbonne, réouverte dans un but d'apaisement, deviennent des forums permanents, foires aux idéologies. Graffiti et affiches sérigraphiées proclament : « Il est interdit d'interdire » ou : « Prenez vos désirs pour des réalités. » Le général de Gaulle propose un référendum, mais on l'écoute pas. Le

Premier ministre Georges Pompidou pare au plus pressé, veut remettre le pays au travail. L'appareil communiste, hostile à tout mouvement qu'il ne contrôle pas, pousse à la négociation. Au ministère du Travail, rue de Grenelle, urne négociation aboutit, entre autres, à une hausse de 35 % du salaire minimum. Or, le 27 mai, les ouvriers de Renault refusent les accords, désavouant les syndicats. La grève générale continue.

L'apogée et l'effondrement

Le 28, François Mitterrand propose de mettre Pierre Mendès France à la tête du gouvernement provisoire si de Gaulle démissionne, et annonce sa candidature aux élections qui suivront. Giscard d'Estaing prône un gouvernement d'union nationale avec la gauche. Mais le parti communiste organise le 29 un défilé pour un « gouvernement populaire »; c'est fermer la porte à la solution parlementaire esquissée sans lui. Quant à de Gaulle, il disparaît, et Pompidou lui-même semble croire ce départ définitif. La confusion est à son comble. La France profonde se tait, mais est lasse des désordres, des barricades, des voitures incendiées.

Le 30, de Gaulle revient de Baden-Baden, base française en R.F.A., où il a rencontré le général Massu. À la radio, il parle de subversion, de totalitarisme, annonce des législatives anticipées. Ses partisans organisent un défilé sur les Champs-Élysées: c'est un raz de marée, 500 000 personnes. La parole est aux urnes, malgré les imprécations gauchistes (« élections, piège à cons »...), de dernières émeutes, trois morts le 10 juin. Les élections sont un triomphe du parti gaulliste, qui a la majorité absolue des députés. La gauche, déchirée, recule. Même si, à long terme, le visage de la société va changer, mai 68 aboutit à une première victoire de l'ordre établi. Une seconde suit en 1969, cette fois sur le réformisme gaullien; une partie de la droite ajoute ses voix à l'opposition de gauche: l'échec du référendum sur le Sénat et les régions entraîne le départ de De Gaulle. Une page est tournée.

L'après-mai

Largement battu dans les urnes, le mouvement continue dans la jeunesse.

En 1968, Nanterre voit encore deux jours de combats entre police et gauchistes. Les lycées s'agitent contre la condamnation sans preuve d'un lycéen parisien en 1971, contre une circulaire sur le retour à la discipline en 1972, la limitation des sursis d'incorporation en 1973 ou la réforme du secondaire en 1974...

La contestation prend des formes spectaculaires. Ainsi, en 1971, l'occupation du siège du C.N.P.F., ou le pillage de l'épicerie de luxe Fauchon et la distribution dans les bidonvilles des produits volés. Des intellectuels, comme Jean-Paul Sartre, servent de

caution aux jeunes militants. Au début de mars 1972, 400 000 personnes suivent l'enterrement de Pierre Overney, un jeune maoïste tué par un vigile de Renault. Mais la France ne tombe jamais dans le terrorisme d'extrême gauche, contrairement à ce qui se passe en Italie ou en R.F.A.

L'idée de révolution fait place à des contestations sectorielles. Féminisme (le M.L.F. date de 1970), libération sexuelle, écologie, régionalisme deviennent ses thèmes. Plusieurs motivations se mêlent parfois, comme pour la défense du Larzac contre la création d'un camp militaire, qui amène 150 000 personnes à Rodez en juillet 1972.

En fait, l'aspiration à la révolution s'épuise. Les contestations ponctuelles débouchent sur un réformisme efficace, la société se fait plus souple, plus permissive. Les déceptions devant les réalités de l'U.R.S.S., de la Chine de Mao, des « révolutions » tiers-mondistes jouent également. D'où l'évolution de bien des jeunes acteurs de mai 1968 vers le conservatisme, le mysticisme ou, comme Roland Castro et Bernard Kouchner, l'action humanitaire et gouvernementale...

Le retour de la gauche au pouvoir Mai 68, côté gaulliste

Durant les événements de mai 68, le pouvoir gaullien semble quelque peu pris de court, un flottement dont la gauche entend profiter. Le 27 mai, un meeting réunit au stade Charléty les organisations proches des gauchistes. Et le 28, François Mitterrand, invoquant la vacance du pouvoir, suggère la création d'un gouvernement provisoire et la tenue d'élections présidentielles anticipées auxquelles il entend se présenter. La réplique gaullienne ne tarde pas. Le 29 mai, le Général disparaît une journée durant pour se rendre à Baden-Baden auprès du général Massu. Le 30 mai enfin, il s'adresse aux Français lors d'une allocution radiodiffusée.

Françaises, Français,

Étant le détenteur de la légitimité nationale et républicaine, j'ai envisagé, depuis vingt-quatre heures, toutes les éventualités, sans exception, qui me permettraient de la maintenir. J'ai pris mes résolutions.

Dans les circonstances présentes, je ne me retirerai pas. J'ai un mandat du peuple, je le remplirai.

Je ne changerai pas le Premier ministre, dont la valeur, la solidité, la capacité, méritent l'hommage de tous. Il me proposera les changements qui lui paraîtront utiles dans la composition du Gouvernement.

Je dissous aujourd'hui l'Assemblée nationale¹⁵.

J'ai proposé au pays un référendum qui donnait aux citoyens l'occasion de prescrire une réforme profonde de notre économie et de notre Université et, en même temps, de dire s'ils me gardaient leur confiance, ou non, par la seule voie acceptable, celle de la démocratie¹⁶. Je constate que la situation actuelle empêche matériellement qu'il y soit procédé. C'est pourquoi j'en diffère la date. Quant aux élections législatives, elles auront lieu dans les délais prévus par la Constitution, à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier, en l'empêchant de s'exprimer en même temps qu'on l'empêche de vivre, par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler. Ces moyens, ce sont l'intimidation, l'intoxica-

¹⁵ Les élections législatives sont fixées au 23 et au 30 juin.

¹⁶ Le général de Gaulle propose un référendum le 24 mai.

tion et la tyrannie exercées par des groupes organisés de longue main en conséquence et par un parti qui est une entreprise totalitaire, même s'il a déjà des rivaux à cet égard.

Si donc cette situation de force se maintient, je devrai pour maintenir la République prendre, conformément à la Constitution, d'autres voies que le scrutin immédiat du pays¹⁷. En tout cas, partout et tout de suite, il faut que s'organise l'action civique. Cela doit se faire pour aider le Gouvernement d'abord, puis localement les préfets, devenus ou redevenus commissaires de la République, dans leur tâche qui consiste à assurer autant que possible l'existence de la population et à empêcher la subversion à tout moment et en tous lieux.

La France, en effet, est menacée de dictature. On veut la contraindre à se résigner à un pouvoir qui s'imposerait dans le désespoir national, lequel pouvoir serait alors évidemment et essentiellement celui du vainqueur, c'est-à-dire celui du communisme totalitaire. Naturellement, on le colorerait, pour commencer, d'une apparence trompeuse en utilisant l'ambition et la haine de politiciens au rancart. Après quoi, ces personnages ne pèseraient pas plus que leur poids qui ne serait pas lourd.

Eh bien ! Non ! La République n'abdiquera pas. Le peuple se ressaisira. Le progrès, l'indépendance et la paix l'emporteront avec la liberté.

Vive la République !

Vive la France !

C. de Gaulle, allocution du 30 mai 1968, DM, tome 4,
1966–1969, Paris, Plon, 1970, p. 292–293.

¹⁷ Allusion à la possible utilisation de l'article 16.

Mai 68, côté gauchiste

Le 22 mars 1968, les étudiants gauchistes, conduits par Daniel Cohn-Bendit, occupent la salle du Conseil de faculté de l'université de Nanterre. Ils se fédèrent par la suite dans le Mouvement du 22 mars qui joue un rôle déterminant dans les événements de mai. Dans un tract daté du 18 juin 1968, ce mouvement s'amuse à plagier l'appel du général de Gaulle.

Les chefs qui depuis le 13 mai 1958 sont à la tête des armées françaises ont formé un gouvernement. Ce gouvernement alléguant notre défaite s'est mis en rapport avec les chefs de l'OAS pour nous faire cesser le combat.

Certes, nous avons été submergés par les forces mécaniques, terrestres, aériennes et hertziennes de l'ennemi. Infiniment plus que leur nombre et leur matériel, c'est le martèlement des bottes sur les écrans de télévision et l'intoxication massive de la presse et des radios qui nous font reculer.

Ce sont les complicités manifestes et la rapidité des recours à l'illégalité qui nous ont surpris au point de nous amener où nous sommes aujourd'hui. Mais le dernier mot est dit? L'espérance doit-elle disparaître? Le recul est-il définitif? Non.

Nous qui vous parlons en connaissance de cause, nous vous disons que rien n'est perdu pour la révolution.

Nous avons encore de nombreux moyens de faire venir un jour la victoire car les étudiants ne sont pas seuls, ils ont l'ensemble de la classe ouvrière avec eux. Ils peuvent faire bloc avec elle pour tenir et continuer la lutte. Ensemble, étudiants et ouvriers, nous pourrions libérer et utiliser l'immense industrie des usines et des facultés.

Cette révolution n'est pas limitée à notre pays. Cette révolution n'est pas tranchée par les journées de mai. Cette révolution est une révolution mondiale. Toutes les fautes, tous les retards n'empêchent pas qu'il y ait dans l'univers tous les moyens pour écraser notre ennemi.

Atteint [sic] aujourd'hui par notre faiblesse mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force révolutionnaire supérieure. Le destin du monde est là.

Le Mouvement du 22 mars invite tous les révolutionnaires qui se trouvent en territoire français ou qui viendraient à s'y trouver avec leurs armes ou sans leurs armes, travailleurs et étudiants, à s'organiser.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la révolution populaire ne doit s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Demain comme aujourd'hui nous parlerons.

Mouvement du 22 mars, « Appel du 18 juin 1968 », cité in Claude Fohlen, *Mai 68, révolution ou psychodrame*, Paris, PUF, 1973, p. 59.

Mai 68 vu par la littérature contemporaine

Le 22 mars, tandis qu'à Nanterre les étudiants occupaient les locaux administratifs de leur faculté, moi, à Toulouse, je m'asseyais au volant de ma première voiture, une Volkswagen de 1961, de couleur « perlweiss », équipée de doubles pare-chocs, d'une batterie de six volts et d'un toit ouvrant en toile. C'était une reprise du garage, soixante-dix mille kilomètres au compteur, garantie familiale. Mon père avait supervisé la révision de ce véhicule avant la remise solennelle des clés dans son bureau. Il avait dit à peu près ceci: « J'espère que cette auto te conduira jusqu'au bac. » C'était bien là de l'humour paternel: concis, minimal, sinistre. Puis il avait ajouté sur un ton qui m'apparut plus professionnel: « Je crois qu'elle est de première. » Il adorait ce qualificatif et l'employait à tout bout de champ. Un repas était de première, une voiture, bien sûr, mais aussi un film, une journée, un match de rugby, un raisonnement ou tout simplement un con. J'avais donc une auto « de première », un formidable jouet d'émancipation, un missile de liberté qui me transportait de joie. À chaque accélération, j'écoutais siffler la turbine chargée de refroidir les quatre petits cylindres avec le sentiment d'être aux commandes de quelque chose qui me dépassait. Mais je sentais aussi que grâce à ce volant en bakélite, j'étais, pour la première fois, en mesure de diriger ma vie. Mon mouvement du 22 mars se résuma donc à un tour de ville, quelques kilomètres de route et un retour à la maison avec la même fierté que « cestui-là qui conquiert la toison ».

Aux émeutiers, je dois une fière chandelle, celle de ce baccalauréat bouffon et enturbanné, offert sur un plateau par une caste que je voyais trembler pour la première fois. Je n'ai jamais aimé les professeurs. Je ne fais pas partie de ces repentis de la scolarité ou de l'université rendant un hommage tardif, voire posthume, à l'un ou l'autre de leurs anciens maîtres censés les avoir élevés au-dessus de leur condition en leur révélant les beautés de la littérature et les charmes des sciences physiques ou humaines. Tous les enseignants que j'ai croisés dans ma vie – instituteurs, professeurs, assistants, titulaires de chaire, remplaçants de pacotille –, tous étaient des rosses, des carnes, des baltringues lâches et démagogiques, imbus d'eux-mêmes, serrant la bride aux faibles, flattant la croupe des forts, et conservant jusqu'à la fin ce goût maniaque de la classification, de l'élimination, de l'humiliation. L'école ou la faculté ne me sont jamais apparues comme des lieux d'apprentissage ou d'épanouissement mais plutôt comme des centres de tri chargés de remplir, selon la demande, usines et bureaux. Aussi, lorsqu'en ce printemps le bonheur me fut donné, à moi, ignorant constitutionnel, cancre jusqu'à la moelle, d'éta-ler mes lacunes face à ces kapos tremblotants, je jurais, quoi qu'il arrive plus tard, de ne

jamais renier la grâce de ces moments-là. Il était impossible de ne pas avoir son baccalauréat en 1968. Amputé de ses épreuves écrites, l'examen se résumait à une méfiante poignée de main entre l'élève et le professeur, ce dernier félicitant systématiquement le premier pour la brillance et la concision d'un exposé qui parfois n'avait même pas été prononcé. Pour une fois, les petits douaniers du savoir furent contraints de relâcher leur vigilance, d'abandonner leur zèle et de laisser passer la lie des contrebandiers qu'en d'autres temps ils se faisaient une joie et un devoir de questionner, fouiller et refouler. Je me présentais tête haute devant mes examinateurs, qui me couvrirent d'éloges et de mentions. Comme au rugby, le pack des insurgés qui poussait derrière moi venait de me propulser derrière la ligne blanche qui matérialisait l'en-but de la faculté.

Outre les frissons de joie ressentis à l'occasion de ces inattendus face-à-face, je compris, grâce à ces oraux et au mouvement qui les avait imposés, que, dans la vie d'une société, tout était régi par des rapports de force. Si l'on était assez nombreux pour les inverser, les vautours sanguinaires d'hier se transformaient instantanément et comme par magie en une nuée d'insignifiants moineaux.

À la maison, ce mois de mai fut un mois comme les autres: triste, morne, silencieux. Malgré les grèves, mon père partait pour le garage tous les matins vendre son lot de Simca. Ma mère, elle, s'en allait remettre dans le droit chemin la prose impropre, le salmigondis littéraire qu'on lui soumettait quotidiennement. À table, nulle conversation sur les mouvements de rue, sur le bien-fondé de la révolte ou l'attitude du gouvernement. Simple, peut-être, ce mot de mon père devant les images des dépôts d'essence bloqués: « Cette fois je trouve qu'ils poussent un peu. » L'essence était à ses yeux plus sacrée que le sang divin. Sans essence, plus de voitures. Tout le monde, dans la famille, n'émettait pas des remarques aussi mesurées. Je me souviens notamment d'un dîner explosif, vers la fin du mois de mai, dans le jardin de la maison de ma grand-mère où nous vivions désormais. Dans la chaleur du soir et sous les ridicules ampoules multicolores que mon père avait accrochées aux branches du marronnier, deux clans irréconciliables s'étaient rapidement formés. Le premier regroupant les gaullistes fervents, avec mon impossible tante Suzanne, sa sœur Odile, ex socialiste, toujours professeur, et un couple de leurs amis, les Colbert, splendides spécimens d'anciens collaborateurs reconvertis à la realpolitik. Du côté des insurgés on trouvait bien sûr Jean, mon cousin, cohn-bendiste de la première heure, son père Hubert, qui par antigauillisme féroce jouait, comme il disait, « la carte du pire » pour faire tomber le Général, Dawson, méfiant vis-à-vis des gau-chistes, mais aligné sur la ligne flottante du Parti, et moi, bachelier putatif, dernier des Mohicans, bouillonnant d'une sève brouillonne. Mes parents, comme toujours, hôtes silencieux, suivaient les débats d'une oreille absente. Jusqu'au moment où, exaspérée

par les considérations de ma tante Suzanne sur l'indispensable respect de la réussite, ma mère l'interrompt pour citer la Montespan d'une voix pleine d'équanimité: « La grandeur d'une destinée se fait de ce que l'on refuse autant que de ce que l'on obtient. » Tout le monde en resta bouche bée. Je crois bien que c'était la première fois depuis la mort de mon frère que ma mère prenait de cette façon la parole en public.

Ce n'est pas avec pareille doctrine que l'on fait avancer une société, osa un Colbert couperosé. On voit bien où sont en train de nous mener ceux qui, justement, en ce moment refusent le système.

Absolument, ajouta Suzanne. Dans une vie, tout est à prendre. Tout. Et si ce n'est pas toi qui le prends, une autre s'en emparera à ta place, alors...

L'extrême vulgarité intellectuelle de cette femme ramenait tout à la notion même de propriété et d'accumulation. Elle n'avait pas écouté ce qu'avait dit ma mère, elle avait seulement entendu le mot « refuser » qui recouvrait à ses yeux l'un des concepts les plus blasphématoires de la langue française. Il fut ensuite question de récupération, Jean s'attaqua aux lois aliénantes du « système » et son père théorisa avec sa légèreté coutumière sur le terme de « chienlit ».

C'est bien une expression de tapette de garnison...

Hubert, est-ce qu'il peut t'arriver de faire une phrase complète sans dire une grossièreté ?

Ma chère Odile, ex-socialiste, néogaulliste et future quoi, chabaniste ? pompidiste ? edgar-fauriste ? je vais te dire une bonne chose: un vichyssois comme moi – puisque tu aimes tant rappeler ce point d'histoire –, qui se l'est fait mettre aussi souvent et aussi profond par ton cher général, peut bien, en contrepartie, le traiter, de temps en temps, de tapette de garnison, non ?

Moi, en tout cas, je suis d'accord avec ma sœur, trancha Suzanne. Je trouve que de Gaulle a parfaitement posé le problème: le temps de la réforme est peut-être venu – je dis bien peut-être –, certainement pas celui de la chienlit.

Et c'est alors que je lançais cette réplique qui, pour manquer politiquement de substance, recouvrait une certaine réalité: Oui, mais, justement, nous, ce qu'on aime, c'est le bordel. Tout le monde se tourna vers moi comme si je venais de lâcher un énorme pet sonore. Du bout des doigts, Suzanne lissa ses paupières et, se tournant vers mon père, dit d'un ton affligé: « Comme disait maman, mon pauvre Victor, je crois bien qu'un jour cet enfant te fera pleurer des larmes de sang. »

D'une certaine façon, ma tante venait de faire preuve d'un certain talent prémonitoire si l'on veut bien considérer les événements qui allaient se produire quatre ou cinq jours plus tard.

Imperceptiblement, le mouvement s'anémiait. De Gaulle se préparait à aller chercher des garanties chez Massu, à Baden-Baden, la droite fourbissait son grand défilé, et l'essence, le tout-puissant carburant, la fiolle des foules, revenait dans les pompes. Tous les soirs cependant, des rassemblements de manifestants plus ou moins spontanés élevaient des barricades et s'accrochaient avec les CRS¹⁸. À Toulouse, les affrontements, pour être moins spectaculaires qu'à Paris, n'en demeuraient pas moins vifs et nombreux. N'étant pas encore à l'université, n'appartenant à aucun groupuscule, je traînais dans ces arènes dépavées et chlorées comme un touriste solitaire. Il y avait souvent des heurts sur les boulevards de Strasbourg et Carnot, des échauffourées violentes. Au son des grenades, les CRS chargeaient en troupeau, faisant s'égailler les manifestants les plus impressionnables dans les petites rues adjacentes, tandis que les anarchistes convaincus tenaient fermement leurs positions et ripostaient à coups de pavés et de cocktails Molotov. Il fallait être de marbre pour demeurer à l'écart de pareilles joutes et ne pas, à un moment donné, rejoindre le camp des insurgés.

En ce qui me concerne, je choisis de rallier leurs rangs en un lieu et en un moment pour le moins singulier. Ce soir-là, deux ou trois barricades avaient été élevées sur le boulevard Carnot et la police avait fait preuve d'une violence redoublée. Sonnés par les gaz et le bruit des explosions, nous nous étions regroupés vers la place Jeanne-d'Arc, à deux pas du garage de mon père, et l'endroit avait été prestement dépavé en prévision d'une nouvelle charge des compagnies républicaines de sécurité. Vers vingt-deux heures, après de nombreuses petites escarmouches, elles avaient donné un assaut qu'elles espéraient définitif.

Allez savoir ce qui se passa dans nos têtes ce soir-là. Allez savoir pourquoi, au lieu de nous enfuir dans les couloirs des rues attenantes, nous conservâmes fermement nos positions, ripostant avec une telle conviction que ce furent les gardes mobiles qui battirent en retraite. Dans l'affolement et la précipitation, un groupe de militaires étourdis s'engagea dans une rue fréquentée au centre de laquelle se trouvait le garage Simca de Victor Blick. Les plus au fait de la topographie locale, inversant pour une fois les rôles, lancèrent une charge contre cette troupe coupée de ses soutiens et qui commit l'erreur de se réfugier derrière les piliers de soutènement du bâtiment abritant la concession familiale. C'est ainsi que pavé après pavé, je bombardais la soldatesque mais surtout les lumineuses vitrines du garage paternel, qui, sous l'effet des impacts, explosaient les unes après les autres avec un bruit rappelant des vagues atlantiques s'écrasant contre les blocs d'une jetée.

18 Compagnie républicaine de sécurité – Francouzská pořádková policie.

Durant ce siège, je dois bien reconnaître qu'une part de moi-même criait aux émeutiers « Arrêtez, arrêtez, c'est le garage de mon père, un brave type qui vend juste des Simca à des travailleurs qui s'apprêtent à partir en vacances ! », tandis qu'une autre, moins indulgente, redoublait de violence et hurlait en citant Vaneigem: « Le désespoir de la conscience fait les meurtriers de l'ordre ! »

Au lendemain du siège je n'eus pas le courage d'accompagner mon père au garage et de faire semblant de partager son affliction. Je me contentais, le soir, d'écouter le compte rendu qu'il fit de ce saccage, sur un ton et en des termes, comme à son habitude, très mesurés.

Vers la mi-juin, le gouvernement décida de dissoudre les formations d'extrême gauche, la police fit évacuer la Sorbonne, l'Odéon, toutes les rues du pays, Renault vota la reprise et une large majorité de la nation plébiscita le Général.

Un mois plus tard, les forces du pacte de Varsovie remettaient la Tchécoslovaquie à la norme et la France faisait exploser sa première bombe H. Tout revenait à l'identique, et, pourtant, plus rien ne serait comme avant. Je m'inscrivis en sociologie à l'université du Mirail balbutiante et me préparai à une nouvelle vie.

Un an plus tard, le 28 avril 1969, désavoué par un référendum qui ressemblait à un péché d'orgueil, de Gaulle démissionnait de toutes ses charges. Tandis qu'en famille et devant la télévision, nous suivions sans grande passion le résultat de ces élections, mon père fit soudain un geste de la main comme s'il voulait saisir quelque chose qui passait devant lui, puis s'écroula sur la table, victime de son premier malaise cardiaque.

Jean-Paul Dubois, *Une vie française*,
Éditions de l'Olivier / Le Seuil, 2004, pp. 48–49.

La V^e République après de Gaulle

La société bloquée (1969)

« De cette société bloquée, je retiens trois éléments essentiels, au demeurant liés les uns aux autres de la façon la plus étroite: la fragilité de notre économie, le fonctionnement souvent défectueux de l'État, enfin l'archaïsme et le conservatisme de nos structures sociales. Notre économie est encore fragile. Une preuve en est que nous ne pouvons accéder au plein emploi sans tomber dans l'inflation. C'est cette tendance à l'inflation qui nous menace en permanence d'avoir à subir la récession ou la dépendance. Pourquoi cette fragilité ? Avant tout à cause de l'insuffisance de notre industrie. [...] D'abord, la part de l'industrie dans notre production est trop réduite; ensuite alors que les industries du passé sont hypertrophiées, que la rentabilité immédiate des industries de pointe est souvent faible, l'insuffisance est patente en ce qui concerne l'essentiel, c'est-à-dire les industries tournées vers le présent. Bien plus, ce retard s'accroît, puisque, depuis plusieurs années, l'industrie n'est pour rien dans l'augmentation nette du nombre des emplois.

« Or la faiblesse de notre base industrielle handicape tout notre développement économique. Sur le plan extérieur, elle est à l'origine de ce que la composition de nos exportations n'est pas celle d'un pays entièrement développé. Sur le plan intérieur, elle freine l'indispensable mutation agricole, encourage la prolifération des services, alourdit les charges de la vie collective et en définitive retentit directement sur notre niveau de vie. [...]

« Tentaculaire et en même temps inefficace, voilà, nous le savons tous, ce qu'est en passe de devenir l'État, et cela en dépit de l'existence d'un corps de fonctionnaires très généralement compétents et parfois remarquables. Tentaculaire, car, par l'extension indéfinie de ses responsabilités, il a peu à peu mis en tutelle la société française tout entière.

« Cette évolution ne se serait pas produite si, dans ses profondeurs, notre société ne l'avait réclamée. Or c'est bien ce qui s'est passé. Le renouveau de la France après la Libération, s'il a admirablement mobilisé les énergies, a aussi consolidé une vieille

tradition colbertiste et jacobine, faisant de l'État une nouvelle providence. Il n'est presque aucune profession, il n'est aucune catégorie sociale qui n'ait, depuis vingt-cinq ans, réclamé ou exigé de lui protection, subvention, détaxation ou réglementation.

« Mais, si l'État ainsi sollicité a constamment étendu son emprise, son efficacité ne s'est pas accrue de même, car souvent les modalités de ses interventions ne lui permettent pas d'atteindre ses buts. [...]

« Nous sommes encore un pays de castes. Des écarts excessifs de revenus, une mobilité sociale insuffisante maintiennent des cloisons anachroniques entre les groupes sociaux. Des préjugés aussi: par exemple, dans une certaine fraction de la population non ouvrière, à rencontre des métiers techniques ou manuels.

« J'ajoute que ce conservatisme des structures sociales entretient l'extrémisme des idéologies. On préfère trop souvent se battre pour des mots, même s'ils recouvrent des échecs dramatiques, plutôt que des réalités. C'est pourquoi nous ne parvenons pas à accomplir des réformes autrement qu'en faisant semblant de faire des révolutions. La société française n'est pas encore parvenue à évoluer autrement que par crises majeures. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

« Enfin, comme Tocqueville l'a démontré, et ceci reste toujours vrai, il existe un rapport profond entre l'omnipotence de l'État et la faiblesse de la vie collective dans notre pays. Les groupes sociaux et professionnels sont, par rapport à l'étranger, peu organisés et insuffisamment représentés. »

Jacques Chaban-Delmas, 16 septembre 1969.

Déclaration du Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas, le 16 septembre 1969, devant l'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire. S'inspirant des réflexions du sociologue Michel Crozier, et de ses collaborateurs Simon Nora et Jacques Delors, le Premier ministre décrit ta société française comme une « société bloquée » (par une économie fragile, un État tentaculaire, des structures archaïques et conservatrices) qu'il faut réformer.

La légalisation de l'I.V.G.

Les débuts de la présidence de Valéry Giscard d'Estaing voient maintes nouveautés: majorité à 18 ans, secrétariat d'État à la condition féminine, élection, bientôt, d'un maire de Paris, généralisation de la Sécurité sociale, etc.

La France après de Gaulle

En 1969, le rejet par référendum du projet de régionalisation et de réforme du Sénat entraîne la démission du général de Gaulle.

Georges Pompidou, ancien Premier ministre du général, conservateur mais convaincu de la nécessité de moderniser et d'industrialiser le pays, est élu président. Son Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas, mène une politique réformiste fondée sur la concertation sociale, qui heurte les conservateurs sans convaincre la gauche. Il est remplacé en 1972 par Pierre Messmer. Le tempérament de ce dernier, la confirmation de la majorité aux législatives de 1973, la maladie du président, tout pousse à l'immobilisme.

À la mort de Pompidou, au début d'avril 1974, Valéry Giscard d'Estaing, représentant du libéralisme moderniste, est élu contre François Mitterrand, candidat de la gauche unie. Le nouveau président se veut l'homme des réformes profondes dont la France a besoin dans le cadre du système libéral.

Réformes

Ce vent de réformes cesse vite, devant la crise et la nécessité de satisfaire l'aile conservatrice de la majorité. Mais il permet la reprise d'un projet du gouvernement précédent, la légalisation de l'avortement, ou I.V.G., Interruption Volontaire de Grossesse. À Simone Veil, magistrat, ancienne déportée et première femme, en France, à prendre la tête d'un ministère (la Santé publique), le président demande de « mettre fin à une situation de désordre et d'injustice et d'apporter une situation mesurée et humaine à un des problèmes les plus difficiles de notre temps: l'avortement.

Pour et contre

La première discussion parlementaire dure 25 heures, du 26 au 29 novembre, avec 74 orateurs et 80 amendements. Les adversaires du projet se mobilisent: le président de l'ordre des médecins écrit à chaque député; un journal, Carrefour, crie au « génocide ». En séance, d'aucuns parlent de néo nazisme, évoquent le spectre de capitaux ! prêts à s'investir dans des « avortoirs ». Les défenseurs du projet ramènent le débat sur son vrai terrain. Lucien Neuwirth, instigateur, auparavant, d'une loi légalisant la contraception, fait le bilan du texte de 1920: « Échec, injustice, contradiction. » Le garde des Sceaux Jean Lecanuet rappelle que les condamnations furent toujours limitées, 500 par an au plus, sur 300 000 avortements, ce qui condamne « une loi qui n'est plus vécue et qui n'est plus respectée ». Simone Veil, surtout, remarque que « le courage, quelquefois, consiste à ouvrir les yeux », que, « au-delà des principes abstraits, c'est la situation dramatique des 300 000 femmes confrontées chaque année à l'avortement qu'il faut considérer ».

La loi Veil

La loi est votée par les députés le 30 novembre 1974, par 284 voix contre 189, puis, en seconde lecture le 19 décembre, par 288 contre 192. Valable pour 5 ans, elle autorise l'I.V.G. dans un centre public ou privé agréé, jusqu'à dix semaines de la conception, en cas de « situation de détresse ».

Le texte passe grâce à la gauche. Une partie des responsables médicaux sont résolument hostiles. Le pape dit ses inquiétudes lors du voyage, à Rome, du président Giscard d'Estaing à la fin de 1975. En outre, le laxisme d'établissements privés pratiquant des avortements tardifs entraîne scandales et procès. Au terme des cinq années d'essai, défendue par Monique Pelletier, ministre de la Condition féminine, et Jacques Barrot, ministre de la Santé, la reconduction définitive de la loi est votée, le 29 novembre 1979. Le nouveau texte oblige les établissements hospitaliers à se doter d'une unité pratiquant l'I.V.G. Le remboursement par la Sécurité sociale est accordé par la gauche, le 31 décembre 1982. On compte quelque 150 000 avortements légaux par an de 1977 à 1979, 180 000 de 1981 à 1983, avant une baisse liée à la diffusion de la contraception. Sans jamais faire diminuer la natalité (au contraire de ce que d'aucuns avaient prédit !), la loi Veil a évité d'ajouter les drames aux drames, les morts de femmes après des avortements clandestins.

Le retour de la gauche au pouvoir

Fin 1980, la réélection du président Valéry Giscard d'Estaing semble probable, malgré les tensions entre « giscardiens » (droite libérale et centristes) et néo-gaullistes de Jacques Chirac, quelques « affaires », dont l'assassinat d'anciens ministres, plus le chômage et l'inflation, dont le Premier ministre Raymond Barre fait les frais dans l'opinion.

Dans l'opposition, le parti communiste (P.C.F.) veut empêcher le parti socialiste (P.S.) de le surclasser définitivement. Au sein même du P.S., François Mitterrand est contesté par ceux qui lui préfèrent Michel Rocard, plus jeune, compétent en économie, enfant chéri des sondages. Toute surprise semble impossible, et au début de 1981, l'humoriste Coluche dépasse 10 % d'intentions de vote: faute de perspective politique, beaucoup appuient son entreprise de dérision.

La force tranquille

Or, la candidature Coluche tourne court. L'électorat socialiste se met dans l'hiver à croire aux chances de son candidat. Après des polémiques et l'annonce de sa candidature, Rocard se retire quand Mitterrand annonce la sienne, le 9 novembre. Pendant la campagne, on évoque un « effet Chirac », qui permettrait au néo-gaulliste d'être présent au second tour, transformé en duel à droite. Cela pousse la gauche au « vote utile », au détriment de « petits candidats » et du P.C.F., Mitterrand fait une campagne rassurante, avec comme slogan « la force tranquille »; les affiches le montrent sur fond de petit village, alors qu'en 1965 il posait devant un pylône à haute tension... Le 26 avril, au premier*tour, il a 25,8 % des voix, Giscard 28,3 %, Chirac 17,9 %, Marchais (P.C.F.) 15,3 %. Chirac évoque les « risques » que l'élection de Mitterrand « ferait courir à la France », mais ne vote pour Giscard qu'à « titre personnel ». À Paris, des gaullistes ornent les affiches de ce dernier de silhouettes de diamants, allusion aux cadeaux d'un potentat africain qui ont entaché le septennat. Les communistes appellent à voter Mitterrand, qu'ils ont critiqué pendant la campagne. Ils souhaiteraient un échec, mais la perte brutale du quart de leur électorat leur interdit de jouer les épouvantails.

Le 5 mai, Giscard et Mitterrand s'affrontent dans un débat télévisé. Le premier, qui se sait distancé dans les sondages, donne l'impression malheureuse qu'il envisage sa défaite.

Chaque camp crie victoire, mais il est difficile de savoir quel a été l'effet du débat sur les électeurs.

Au second tour, les reports de voix se passent mieux à gauche qu'à droite. Le résultat, annoncé dès 20 heures, grâce à des sondages, donne François Mitterrand élu avec 51,8 % des voix, 1 % de mieux que son rival lors de leur affrontement de 1974. À Paris, place de la Bastille, c'est la fête, mi-spontanée, mi-organisée. Les discours comptent moins que la liesse populaire. Le Canard enchaîné écrit: « Ces farandoles de gens heureux qui se congratulaient, qui voyaient la nuit en rosé, tout ce bonheur d'un soir donne la mesure de l'espérance soulevée par la victoire de Mitterrand. »

Le changement

Le 21 mai, le nouveau président s'installe à l'Élysée. Le jour même, suivi par une foule impressionnante et de nombreuses personnalités, il se rend au Panthéon. Seul devant les caméras, il dépose une rose sur les tombes de Jean Jaurès, Victor Schoelcher et Jean Moulin, triple hommage au socialisme, à l'anti-esclavagisme, à la Résistance. Au soir, Pierre Mauroy est nommé Premier ministre. Le lendemain, l'Assemblée est dissoute. De premières mesures sont prises, le relèvement du S.M.I.C., des allocations familiales et du minimum vieillesse. Les 14 et 21 juin, les législatives donnent la majorité absolue des députés au P.S. Un nouveau gouvernement Mauroy est formé, avec 4 ministres communistes sur 40, mesure symbolique qui fait sortir le P.C. de 34 années d'opposition systématique. Après deux ans, le triomphalisme initial se brise sur les réalités de la crise économique. Mais ces deux années voient des réformes importantes, d'inspiration à la fois socialiste et libérale: abolition de la peine de mort, lois Auroux améliorant les rapports dans l'entreprise, décentralisation administrative, série de nationalisations, semaine de 39 heures, retraite à 60 ans, fin du monopole d'État sur la radio puis la télévision. 1981 n'a pas déclenché la révolution espérée ou redoutée au temps du « programme commun » des années soixante-dix, mais il a été le point de départ d'un réel changement.

La France du dernier quart du XX^e siècle

Les années 1966–1986

C'est le temps du doute, puis la crise. La science et la technique s'idéologisent, l'image de l'homme se brouille.

En une vingtaine d'années — disons, 1966–1986 — tout bouge et en tous sens, l'image de l'homme se brouille, les paysages sociaux sont en transformation continue. L'incertitude devient ravageuse, les idéologies et les grands systèmes interprétatifs semblent emportés par le mouvement. Au regard du critique, l'« ère du vide » plus tard proclamée est déjà commencée. Pourtant, les années soixante se situent d'abord sous le signe de l'affirmation. C'est le temps de l'« homme structural », de la revendication de scientificité, de l'économisme sûr de lui. Une cohérence s'impose: le niveau savoir expulse la rhétorique, le technique prévaut sur le politique, l'expansion économique a la fonction d'un calmant en engendrant la satisfaction consumériste. 1968, l'imprévu, crée la déchirure. À l'homme statistique, défini par le nombre, à l'homme déterminé par les relations de structure, d'organisation ou de système, est opposé l'homme revendicateur de la qualité, de l'intensité, du droit à l'imagination et à la singularité. L'événement permet un dépoussiérage de l'économie et de la société françaises, il provoque surtout une rupture à partir de laquelle la modernité trouve un terrain plus libre, et les mœurs l'occasion de leur « libération ». Ce qui survit encore, le moins mal, à la fin de la décennie, c'est le tiers-mondisme transformé en une idéologie-relais grâce à laquelle l'idée de révolution peut cacher ses premières flétrissures. Pour peu de temps.

Les années soixante-dix sont d'abord celles du doute, l'enchantement est rompu. Le progrès apporte désormais les « désillusions » (Raymond Aron, 1969). La société est « bloquée » (Michel Crozier, 1970). La croissance économique n'a plus tous ses venus, et certains proposent de lui imposer une « halte » (1972). C'est le prélude à la crise qui paraît à mi-décennie et dure toujours. Celle-ci conduit à la reconnaissance des limites, au repli individualiste — c'est, aux Etats-Unis, le temps de la culture du narcissisme —

à la valorisation de l'instant et du micro-local. Le postmodernisme déconstruit, prépare ceux qui ont « laissé derrière eux tous les paradigmes » (Jürgen Habermas) à tous les accommodements, au refus des dogmes et des affirmations de sens. Des compensations restent recherchées: celles des nouvelles religiosités et d'une sorte de paganisme au quotidien, de la consommation des produits culturels rapidement renouvelés, du voyage et de l'errance, de la redécouverte partiellement mythifiée de la nature, engendrant un mythécologie.

Deux « révolutions » se produisent en ces années-là, sans que leurs effets soient aussitôt perçus: celle des nouvelles techniques, celle d'une science dont les applications se multiplient vite et dont les savants parlent autrement en prenant pan aux débats d'idées, en brisant l'isolement où les tenaient leurs langages spécifiques. La même année, 1970, deux biologistes occupent la scène: Jacques Monod (*Le hasard et la nécessité*) et François Jacob (*La logique du vivant*); et la décennie va à son terme au moment où deux livres — ceux d'Ilya Prigogine et Isabelle Stengers (*La Nouvelle Alliance*) et Henri Atlan (*Entre le cristal et la fumée*) — montrent une nature peu conforme à un ordre général, porteuse de fluctuations complexes et créatrices, et d'une instabilité permettant surtout de saisir des probabilités, des possibles. L'image de la science devient plus floue, et le savant plus producteur de résultats précaires que de certitudes durables. Les théories scientifiques sont maintenant moins globales (unifiâtes) que « locales », non déterministes, soumises au travail du temps; elles proposent des synthèses successives séparées par des espaces de creux. Le savoir se fragmente, se fait provisoire, provoque un émiettement de la représentation du monde. Il se met en question, et la connaissance de la connaissance peut être le moyen — comme fait Edgar Morin dans *La Méthode* — d'une tentative de reconstruction, et de légitimation de l'« unité de l'homme », par la complexité elle-même.

Si la modernité se définit, ainsi que je le proposai, par le mouvement et l'incertitude, la science actuelle lui est accordée. Ce qui explique l'insistance portée par les savants d'aujourd'hui sur les conditions culturelles régissant la production de leur savoir, et aussi leurs explorations extraterritoriales. Ils se mettent à philosopher, ils se situent sur ce terrain au moment où les « grands récits » commencent à perdre leur crédit. Le néo-darwinisme de J. Monod a fait de l'homme, issu de l'évolution biologique, un produit du hasard et de la nécessité, une réalisation arbitraire assujettie au gouvernement de la mort et placée aux frontières d'un Univers sans vie. Ilya Prigogine propose une « nouvelle alliance » du scientifique et du philosophe, un accord retrouvé du simple et du complexe, du hasard et de la nécessité propice à un « réenchantement » du monde.

François Jacob et Henri Atlan, en traçant l'espace de la science, les limites du monde objectif, définissent les espaces où le mythe, l'idéologie, l'éthique permettent à la raison de s'exercer autrement et au sens de la vie et de la mort d'être dit inlassablement.

La science plus interrogative n'en est pas moins plus déconcertante par ses applications, ou ses perversions, telle que la sociobiologie fondatrice du nouveau discours sur l'inégalité. L'homme est envahi par l'inquiétude de vivre à plus grands risques, non pas seulement en raison des technologies nucléaires et de la dégradation de son milieu, mais aussi des bouleversements qui affectent sa propre nature. L'intervention résultant du mouvement accéléré de la biologie atteint l'être physique de l'homme dans sa formation même, dans ce qui en est constitutif. Les processus biologiques humains sont culturalisés jusque dans l'intimité cellulaire. Le génie génétique donne la capacité de recombinaisons, les moyens d'agir sur les processus de la vie. L'homme commençait à savoir qu'il est programmable par l'effet des contraintes sociales et culturelles, il découvre maintenant qu'il est fabricable sur commande sociale ou politique. La bioéthique dresse avec difficulté des barrières protectrices, déjà la définition génétique de l'individu — avec la carte génétique — peut doubler l'identification bureaucratique. Plus significatives encore, parce que déjà là, sont les techniques de procréation artificielle; c'est l'avènement de la nativité technicisée, avec toutes ses dissociations qu'elle peut entraîner: de la sexualité et de la reproduction, du corps et de la procréation, de la parenté naturelle et de la parenté sociale, de la conjugaison des différences sexuelles et de la fécondation. Tout ce qui a contribué à définir l'homme en longue durée s'en trouve transformé; une liberté s'y gagne, mais un risque s'y prend — celui d'une eugénique, d'abord estimée positive, s'installant par glissements progressifs.

Affecté dans sa nature même, l'homme actuel l'est aussi et radicalement en ce qui façonne son appréhension intellectuelle et sensible du monde. Par l'effet des nouvelles techniques, celles de l'information et de la communication. On a dit que l'informatique « habite » l'homme moderne; elle l'accompagne de plus en plus dans les actes de la vie quotidienne; elle peut provoquer l'identification passionnée à une « personne électronique », l'ordinateur. Elle conduit à une interprétation machiniste de l'homme et de son intelligence, au développement de l'organisation sous toutes ses formes et à une rationalisation réduisant le champ de l'empirique et de l'aléatoire. La thèse de la « société abstraite » (popularisée aux Etats-Unis au début des années soixante-dix) reçoit ainsi sa validation. L'informatisation introduit avec l'automate un être du troisième type, inséré entre l'homme et les choses, elle produit un nouveau genre d'objet dépourvu de son évidence en estompant la différence entre le matériel et l'immatériel, elle rend plus incer-

taine l'identification du réel. Déjà apparaît le projet d'un homme machiné, dépassement de l'« homme neuronal », bénéficiant d'un transfert à son cerveau de l'intelligence artificielle et disposant d'une puissance intellectuelle accrue née de cet artifice.

La société de la modernité avancée est à la fois informatique et médiatique. Les images y deviennent prolifiques; elles se multiplient en formant des populations de plus en plus diverses, jusqu'à celle — la plus surprenante — des images synthétiques issues du mariage des procédures les plus abstraites et de la création de formes par métamorphoses successives. Sous cet aspect au moins, la culture présente est celle de l'abondance. Ce qui et déjà en place, c'est un univers de réseaux en expansion et davantage connectables. Ces réseaux, qui véhiculent les images et les messages liés, doublent la réalité matérielle: ils imposent une surréalité toujours plus dense, plus englobant; ils transmettent au réel une vie en double et rendent plus confuses ses frontières jusqu'alors reconnues. L'opposition des évaluations est brutale; d'un côté, l'affirmation d'un enrichissement, d'un autre côté, la dénonciation d'une perte d'authenticité au point du pseudo, du jeu des apparences. Sous ce dernier aspect, l'époque est vue comme celle de la simulation, des simulacres, d'une hyperproduction en quoi tout s'annule. Et le réel lui-même « apparaît comme un grand corps inutile » (Jean Baudrillard); c'est le passage à la limite, dans cet effondrement l'homme lui-même devient une image mouvante, il s'achemine vers le peu de réalité. La médiatisation a des conséquences moins extrêmes, dès maintenant identifiables; elle révolutionne le savoir et le savoir-faire, l'activité productive comme l'acte créateur; elle change la nature du lien social, qui passe par les machines; elle bouleverse le système des représentations, le mode contemporain de production des « visions du monde ».

Oui, tout bouge et en tous sens. En ce temps de ruptures et d'irruption du nouveau, de tensions et de contradictions, d'incertitude, la vérité se fragmente, la science et la technique s'idéologisent, et la figure de l'homme n'est plus qu'une image bougée, au sens photographique du terme. Sans définition mythique, métaphysique, positive et même culturelle de large acceptation, il devient un être historique mal identifié. L'indifférence, le mépris, la violence peuvent l'attaquer à frais plus réduits, l'inquiétude et la peur le faire plus passif, et la puissance technicienne le rendre façonnable. La barbarie fardée serait son avenir; un monde où la création cède la place à l'ennui, le sacré à l'angoisse, l'éducation à la programmation des individus; un monde où la culture s'atrophie alors que la science s'hypertrophie, où le sensible dépérit et où l'énergie de la vie trouve mal son emploi. Une clôture sans issues annoncée-montrée par Michel Henry (La Barbarie). Cependant, il est des tentatives moins désespérantes; celle des théoriciens de l'auto-organisation, en langage scientifique, de l'autonomie, en langage sociopolitique: les fluctuations sont en tout génératrices d'ordre précaire, mais toujours renouvelé; celles qui,

constatant le surinvestissement du « privé » et la désaffection à l'égard de la « chose publique », annoncent la « seconde révolution individualiste » et un extraordinaire développement du culte de l'autonomie privée. (Gilles Lipovetsky)

L'individu n'est pas sans recours, il procède à une nouvelle création de la quotidienneté, il ruse et cherche avec les moyens disponibles l'accomplissement de soi-même. Il n'en est pas moins livré à l'incertitude. La modernité activée est sans cesse génératrice d'inconnu, elle rend l'homme pour une part étranger à ce qu'il produit. C'est à l'exploration des nouveaux territoires du social et du culturel que prépare le « détour » anthropologique; il permet d'esquisser les premières cartes de ces lieux que le « mouvement de la modernité transforme et fait surgir; il initie à la découverte des régions de l'inédit » (Georges Balandier). Il contribue à une lisibilité de ce temps et de son œuvre, il aide à réduire le dépaysement de l'homme contemporain. Il faut, à tout prix, empêcher que celui-ci ne devienne pour lui-même un inconnu, un Autre non défini, mal situé et mal lié. Cette ré-connaissance de soi passe par la meilleure connaissance de l'Autre, qu'il soit proche, mais différent, ou lointain et pour cela « exotique ».

Par Georges Balandier

Repères bibliographiques

- Henri Atlan, *A tort et à raison*, Ed. du Seuil, 1986.
- Georges Balandier, *Le détour, pouvoir et modernité*, Ed. Fayard, 1985.
- Jean Baudrillard, *Simulacres et simulation*, Ed. Galilée, 1981.
- Michel Henry, *La barbarie*, Ed. Grasset 1986.
- François Jacob, *Le jeu des possibles*, Ed. Fayard, 1981.
- Gilles Lipovetsky, *L'ère du vide, essai sur l'individualisme contemporain*, Ed. Gallimard, 1983.
- Edgar Morin et Massim Piatelli (dir.), *L'unité de l'homme*, Ed. Seuil, 1974.
- Ilya Prigogine et Isabelle Stengers, *La Nouvelle Alliance*, Ed. Gallimard, 1979.

1966: la France tourne le dos à l'OTAN

AFP: *Le 7 mars, le général Charles de Gaulle fait part aux Américains de son intention de quitter l'OTAN.*

Pour les uns, c'est la fin d'une hypocrisie. Pour d'autres, un reniement. Et pour les plus sévères, une véritable trahison. Quoi qu'il en soit, c'est bien une parenthèse qui se refermera, début avril, avec le retour de la France au sein du commandement intégré de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord). Une parenthèse ouverte il y a très exactement quarante-trois ans par le général de Gaulle. Et qu'aucun de ses successeurs, jusqu'à Nicolas Sarkozy, n'avait véritablement osé clore.

Retour en mars 1966. En Chine, Mao s'apprête à lancer la révolution culturelle; en URSS, le procès des dissidents Siniavski et Daniel rappelle que le temps du «dégel» est révolu; au Vietnam, les Américains s'enlisent; et, en France, l'opinion commence à s'intéresser à l'affaire Ben Barka, du nom de cet opposant au roi du Maroc dont nul n'a de nouvelles depuis que deux policiers français l'ont intercepté au coeur de Paris, à l'automne précédent...

C'est dans ce contexte que le général de Gaulle, fort de la légitimité que lui confère sa récente réélection à la tête de l'Etat, décide de faire un coup d'éclat diplomatique. «La France, écrit-il le 7 mars à son homologue américain Lyndon B. Johnson, se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entravé par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation qui est faite de son ciel, de cesser sa participation aux commandements intégrés et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN.»

D'un strict point de vue juridique, il ne s'agit pas d'une remise en cause du traité de l'Atlantique Nord, que la France a signé le 4 avril 1949 en même temps que 11 autres Etats du bloc occidental. D'ailleurs, de Gaulle prend soin de préciser, en paraphrasant l'article 5 du traité, que le pays reste prêt à «combattre aux côtés de ses alliés au cas où l'un d'entre eux serait l'objet d'une agression qui n'aurait pas été provoquée». Il n'empêche: le geste est politiquement très fort. Jamais depuis les débuts de la guerre froide la France n'a aussi clairement affiché sa volonté d'indépendance à l'égard des Etats-Unis.

Rendue publique dès la mi-mars 1966, la lettre de De Gaulle à Johnson étonne par son style fort peu diplomatique. Sur le fond, toutefois, elle ne surprend personne. Car la décision du président français est en parfaite cohérence avec les idées qu'il défend

depuis qu'il est revenu au pouvoir huit ans auparavant. «L'OTAN ne correspond plus aux nécessités de notre défense», écrivait-il dès le 17 septembre 1958 dans un mémorandum adressé aux Américains et aux Britanniques.

Est-ce à dire que de Gaulle, dès 1958, souhaitait que la France quittât l'OTAN ? Officiellement, non. A cette époque, il se contentait de réclamer une réforme qui garantirait à la France à la fois plus d'autonomie par rapport à ses alliés – notamment en matière nucléaire – et plus de pouvoir au sein des instances dirigeantes de l'OTAN. En réalité, de Gaulle savait dès cette date que ses exigences étaient inacceptables. C'est du moins ce qu'il expliquera à Alain Peyrefitte en 1963: «Ce mémorandum n'était qu'un moyen de pression diplomatique. Je cherchais alors à trouver un moyen de sortir de l'OTAN et de reprendre ma liberté, que la IVe République avait aliénée. Alors, j'ai demandé la lune. J'étais sûr qu'on ne me l'accorderait pas. (...) En ne répondant pas à mon mémorandum, (les Américains et les Britanniques) m'ont permis de prendre des dispositions qui m'amenaient peu à peu à sortir de l'OTAN, ce que je n'aurais pas pu faire si je n'avais d'abord essuyé ce refus. En fait, c'est ce que nous avons fait pas à pas depuis 1958.»

Sortir de l'OTAN «pas à pas»: c'est bien ainsi que de Gaulle, beaucoup plus pragmatique que ne le suggèrent ses déclarations tonitruantes, procédera. Les premières mesures sont prises dès 1959: en mars, il annonce que la flotte basée en Méditerranée se retire du commandement de l'OTAN; en mai, il fait savoir qu'il s'opposera désormais au stockage d'armes nucléaires américaines sur le sol français. D'autres gestes suivront: en 1962, les divisions françaises rapatriées d'Algérie ne sont pas réaffectées à l'OTAN; en 1964, c'est au tour des forces navales françaises de quitter les commandements intégrés de l'Atlantique... La décision de 1966, on le voit, est tout sauf une surprise.

Elle n'en aura pas moins des conséquences majeures. Sur le plan politique d'abord. Soutenu par sa majorité et, pour l'occasion, par les communistes, de Gaulle se heurte en effet à des critiques virulentes. Tout particulièrement de la part des socialistes et des centristes, pour qui le retrait de l'OTAN sonne définitivement le glas de cette diplomatie «atlantiste» qu'ils n'avaient cessé de promouvoir du temps où ils étaient aux affaires sous la IVe République.

Au sein de l'opposition, François Mitterrand sera l'un des plus sévères. A ses yeux, la sortie de l'OTAN trahit une «volonté d'isolement fondée sur l'idée que le nationalisme est la vérité de notre temps», voire «une sorte de poujadisme aux dimensions de l'univers». Le député de la Nièvre fait partie de ceux qui déposeront une motion de censure à l'Assemblée nationale. Celle-ci recueillera 137 voix. Pas assez pour renverser le gou-

vernement. Mais suffisamment pour montrer que la diplomatie gaullienne, qui «sacrifie tout à l'autonomie absolue de la défense nationale», comme l'écrit Hubert Beuve-Méry dans *Le Monde*, est tout sauf consensuelle.

Pour les Français, l'effet le plus tangible de la décision de 1966 restera cependant l'évacuation des 29 bases de l'OTAN installées sur le territoire depuis le début des années 1950. Châteauroux, Evreux, Laon, Toul, La Rochelle, Orléans, Verdun: pour ces villes, qui ont vécu à l'heure américaine pendant une quinzaine d'années, le départ des militaires et de leurs familles (100 000 personnes au total) est un véritable traumatisme. Une grande manifestation est d'ailleurs organisée à Paris le 16 octobre 1966 pour alerter les autorités sur le sort des 18 000 emplois menacés par la fermeture des bases. Le gouvernement réagira en tentant de sauver l'emploi par diverses incitations fiscales. Reste qu'une époque touche bel et bien à sa fin: celle où l'on voyait des Buick et des Chevrolet circuler sur les routes de l'Indre ou de Meurthe-et-Moselle, mais aussi celle des «PX» et des «AFEX», ces grandes coopératives où l'on trouvait des Frigidaire, des Polaroid et des disques de jazz ou de rock'n'roll...

Sur les plans diplomatique et militaire, les conséquences de la décision de 1966 sont en revanche plus difficiles à évaluer. Il y aura certes les symboles, comme les déménagements en Belgique du Shape, le quartier général des forces américaines en Europe, jusque-là basé dans les Yvelines, ainsi que du siège politique de l'OTAN, dans les murs duquel s'installera l'université Paris-Dauphine.

Mais les symboles ne doivent pas masquer l'essentiel: contrairement à ce que de Gaulle laisse accroire, la France conserve avec l'OTAN des liens étroits. Ceux-ci sont redéfinis dès 1967 par les accords négociés entre le général Ailleret, chef d'état-major des armées, et le général Lemnitzer, commandant en chef de l'OTAN. En théorie, ils laissent à la France une marge d'autonomie en cas d'intervention militaire de l'OTAN. Dans les faits, toutefois, la France reste une pièce maîtresse du dispositif de défense allié en Europe occidentale. «On passe d'une participation à l'intégration déjà passablement réduite à une nouvelle relation fondée sur une coopération qui deviendra au fil des années de plus en plus étroite, observe ainsi l'historien Frédéric Bozo, professeur à l'université Paris-III et coauteur de *La France et l'OTAN* (Complexe, 1996). Avec le recul, le tournant de 1966 apparaît donc très relatif.»

Un tournant d'autant plus relatif que la France, depuis, n'a eu de cesse de resserrer ses liens avec l'OTAN. D'abord en 1974, au début de la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Puis en 1983 quand, en pleine crise des euromissiles, François Mitterrand approuvera la décision de l'OTAN d'installer en RFA (ex-Allemagne de l'Ouest) des

fusées Pershing en réponse à l'implantation de missiles soviétiques SS20 en RDA (ex-Allemagne de l'Est). Enfin, et surtout, sous Jacques Chirac.

Car tel est le paradoxe: héritier autoproclamé du général de Gaulle, Jacques Chirac aura sans doute été, de tous les présidents de la V^e République, celui qui fit le plus pour rapprocher la France de l'OTAN. Alors que Mitterrand pensait que la fin de la guerre froide rendrait l'organisation obsolète, et que le temps était venu de construire une Europe de la défense autonome, Jacques Chirac estimait qu'une « identité européenne de la sécurité et de la défense » pourrait s'affirmer dans le cadre de l'OTAN. D'où sa décision, dès décembre 1995, en pleine crise bosniaque, de faire siéger la France au conseil des ministres de la défense et au comité militaire de l'organisation. Ou, plus tard, de participer à plusieurs opérations conduites sous l'égide de l'OTAN, comme au Kosovo en 1999 ou en Afghanistan à partir de 2001.

Reste l'échelon suprême: celui des commandements intégrés. La France aurait pu les rejoindre en 1997 si les Etats-Unis ne s'étaient opposés à sa demande d'attribuer la direction du commandement du sud de l'Europe à un officier général européen. Un premier pas sera néanmoins franchi en 2004 avec l'« insertion » d'une centaine de militaires français dans les commandements suprêmes « opérations » (le Shape, en Belgique) et « transformation » (l'ACT, aux Etats-Unis). C'est dire si la « rupture » de 2009, comme en son temps celle de 1966, mérite d'être réévaluée à sa juste place: comme l'aboutissement d'un processus plus que comme l'inauguration d'une ère véritablement nouvelle.

Thomas Wieder

Le Monde | 10.03.09 | 14h36 • Mis à jour le 10.03.09 | 14h36

Nicolas Sarkozy confirme le retour de la France dans l'OTAN

Nicolas Sarkozy a confirmé, mercredi 11 mars, la réintégration de la France dans le commandement militaire intégré de l'OTAN, qui la rendra *«plus forte et plus influente»* sur la scène internationale.

«Notre rapprochement avec l'OTAN conforte l'indépendance nationale mais notre éloignement proclamé mais non réalisé avec l'OTAN limite notre indépendance nationale», a estimé le président dans un discours prononcé à Paris. Cette décision ne remet en cause ni la dissuasion nucléaire indépendante française ni *«la liberté d'appréciation sur l'envoi de nos troupes»*, a déclaré le président, quarante-trois ans après la décision du général de Gaulle de quitter les structures militaires atlantiques.

«Nous n'avons aucun poste militaire de responsabilité. Nous n'avons pas notre mot à dire quand les Alliés définissent les objectifs et les moyens militaires pour les opérations auxquelles nous participons», a-t-il fait valoir. *«Le moment est donc venu de mettre fin à cette situation car c'est l'intérêt de la France et c'est l'intérêt de l'Europe»*, a estimé le président.

«En concluant ce long processus, la France sera plus forte et plus influente. Pourquoi? Parce que les absents ont toujours tort. Parce que la France doit plutôt codiriger que subir», a souligné Nicolas Sarkozy.

Le Monde.FR avec AFP et Reuters | 11.03.09 | 17h57 • Mis à jour le 11.03.09 | 19h48

Le retour de la France dans l'OTAN suscite un malaise dans les rangs de la droite

Nicolas Sarkozy devait annoncer, mercredi 11 mars, lors d'un discours à l'École militaire, le retour de la France dans le commandement intégré de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). François Fillon, quant à lui, devait demander au conseil des ministres l'autorisation d'engager la responsabilité de son gouvernement à l'issue du débat sur ce sujet, prévu le 17 mars à l'Assemblée nationale. Selon un sondage IFOP à paraître dans *Paris Match*, daté du 12 mars, 58 % des Français approuvent le choix de réintégrer le commandement intégré de l'OTAN.

«Je suis ravi que le président de la République ait décidé d'engager la responsabilité du gouvernement», a résumé, mardi, le président du groupe UMP, Jean-François Copé dans une délicieuse formule. C'est en effet le chef du gouvernement qui mettra en jeu sa responsabilité sur cette décision du chef de l'Etat. Son conseiller diplomatique, Jean-David Levitte, devait être auditionné, mercredi, par les députés de l'UMP. Sa mission: *«Faire de la pédagogie.»*

M. Fillon, ainsi que des «gaullistes de souche» comme la ministre de l'intérieur, Michèle Alliot-Marie, ou le président de la commission des affaires économiques, Patrick Ollier, ont tu leurs états d'âme et approuvé le choix de M. Sarkozy.

Celui-ci continue néanmoins à soulever de fortes critiques dans la majorité. Les anciens premiers ministres, Alain Juppé et Dominique de Villepin, ont exprimé leur désaccord. Les députés UMP sont loin d'être tous acquis. L'engagement de la responsabilité du gouvernement privera ceux qui y sont opposés de la possibilité de l'exprimer par un vote négatif.

«On nous explique que, en définitive, cela ne changera pas grand-chose. Pourquoi, alors, le gouvernement engage-t-il sa responsabilité ? fulmine le villepiniste Jean-Pierre Grand (UMP, Hérault). Ceux qui sont contre ne participeront pas au vote.»

« Erreur tactique et administrative »

Pourquoi les opposants à la réintégration de l'OTAN, s'ils estiment que cette décision *«affaiblit la politique étrangère de la France»*, ne l'exprimeraient-ils pas par un vote contre le gouvernement ? *«Pour certains députés, c'est inenvisageable. On est en plein redécoupage des circonscriptions, d'autres ont des dossiers importants en cours. Vous*

comprenez bien que ça peut poser des problèmes», répond M. Grand. Ne pas participer au vote sera donc, pour les députés de la majorité en désaccord avec cette décision, leur manière de dire non.

Un piège que n'avait pas anticipé le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, quand il avait demandé par courrier à M. Fillon d'engager la responsabilité de son gouvernement au titre de l'article 49-1 de la Constitution. *«Cela va permettre au gouvernement de stériliser une partie des voix de la droite. Ce n'est pas le meilleur choix»*, tempête Henri Emmanuelli (PS, Landes). *«C'est une erreur tactique et administrative»*, déplore François Loncle (Eure).

«Il n'y avait pas d'autre moyen constitutionnel», plaide M. Ayrault, avouant cependant avoir eu, *«peut-être, une lecture un peu rapide»*. La Constitution révisée permet en effet au gouvernement de faire une déclaration suivie d'un vote sans que sa responsabilité soit pour autant engagée (article 50-1).

Le PS, unanimement contre la décision de M. Sarkozy, entend toutefois solenniser son opposition. Aussi M. Ayrault a-t-il invité l'ancien premier ministre Lionel Jospin à s'exprimer devant le groupe socialiste le 17 mars, ce qu'il n'avait jamais fait depuis son départ de Matignon. Et c'est un autre ancien premier ministre, Laurent Fabius, qui sera l'orateur du PS dans le débat.

Patrick Roger

Otan: la France ne doit pas rentrer dans le rang

L'intention du président Sarkozy de ramener la France dans le commandement intégré de l'Otan entraînerait – si elle devait se concrétiser – un changement profond de notre posture de défense, avec des avantages douteux et des inconvénients certains.

La position originale de notre pays dans l'Alliance atlantique (cohérence de nos forces avec celles de nos partenaires en cas d'emploi, autonomie de décision des autorités françaises) fait consensus en France. Affirmée en 1966 par le général de Gaulle, confirmée en 1981 par François Mitterrand, elle a toujours été préservée. Il est vrai que Jacques Chirac, entre 1995 et 1997, avait été tenté par une réintégration complète, sous condition de se voir accorder des commandements importants dans l'Otan. Mais le président n'a rien obtenu de significatif des Américains, et l'arrivée de mon gouvernement, en 1997, a mis fin à cette tentative.

Le principe d'autonomie de nos choix diplomatiques et stratégiques a été forgé au temps de la guerre froide. Mais il n'est pas caduc. Dans un monde incertain, la France doit garder une libre appréciation des réalités internationales et y jouer pleinement son rôle, sans devoir a priori se censurer au nom de la solidarité transatlantique. On a vu combien cette liberté était précieuse dans l'affaire irakienne.

J'ajoute que la crédibilité de notre dissuasion nucléaire, telle qu'elle a été conçue à l'origine et adaptée depuis, est stratégiquement indissociable d'une posture de souveraineté de notre défense.

Pourquoi rompre avec une attitude qui a mis d'accord jusqu'ici la droite et la gauche, au point de devenir un élément de notre identité commune ? Pourquoi, quand nos alliés nous acceptent originaux, vouloir nous banaliser ?

Les avantages qu'on fait miroiter sont douteux. Notre réintégration ne dégagera pas mieux la perspective d'une défense européenne. Au contraire, c'est l'autonomie de nos armées et de nos états-majors qui nous garantit la possibilité de construire de façon autonome une défense européenne, en liaison avec l'Otan mais sans lui être subordonnée. Ainsi, notre refus de réintégrer l'Otan en 1997 n'a pas fait obstacle, mais servi de levier à la spectaculaire relance de la défense européenne entre 1998 et 2001 (des accords de Saint-Malo à la déclaration de Cologne).

Or les annonces du président français ne créent pas une dynamique favorable à la défense de l'Europe car elles adressent à nos partenaires le signal d'une révision à la baisse des ambitions françaises. Chez ceux des dirigeants européens qui ont le moins

d'appétence pour une défense commune, la réaction sera: puisque la France rentre dans le rang, ne bougeons plus.

Gagnerions-nous au moins dans l'Otan un surcroît d'influence ? J'en doute. La position actuelle de la France lui permet de définir, au cas par cas, les conditions d'engagement et de contrôle des unités qu'elle place sous l'autorité de l'Otan. Ainsi, lors de la campagne aérienne du Kosovo en 1999, nous avons exigé d'avoir la connaissance de la planification des frappes de l'Otan. Nous avons exercé notre droit de regard sur les missions, non seulement pour décider de l'intervention ou non de nos avions de combat, mais aussi pour empêcher certaines frappes, trop lourdes pour les populations. On souhaiterait d'ailleurs qu'une telle exigence de contrôle des opérations soit aujourd'hui à l'œuvre du côté français en Afghanistan, puisque le président a jugé bon de nous y engager plus fortement.

Pour ce qui concerne la capacité de notre pays à peser sur les décisions militaires, ce n'est pas la promotion de quelques officiers français dans des états-majors de l'Otan qui compenserait la perte de notre privilège actuel concernant l'emploi des forces. Sans changement radical des modes de décision au sein de l'Alliance – que rien ne permet d'escompter aujourd'hui, même de la part du président Obama –, notre réintégration, paradoxalement, y réduirait notre influence. Nous serions comme les autres.

Notre retour aurait en revanche des inconvénients certains. En réalignant la France, il nous interdirait de peser, à un moment où l'Otan bute sur le problème afghan, où une sérieuse discussion s'impose sur l'expansionnisme de cette organisation dans le Vieux Continent et où il faudrait s'interroger sur l'intérêt et les risques du bouclier antimissile.

Cette réintégration ne contribuerait pas à la rénovation de l'Alliance atlantique. Elle serait interprétée négativement par l'opinion internationale, qui, faute d'un cadrage des missions de l'Otan, a tendance à percevoir celle-ci comme le bras armé des « croisades » de l'Occident.

Le retournement envisagé serait la liquidation d'un héritage, mais aussi un contre-sens historique. Il est donc souhaitable que tous ceux qui, à droite comme à gauche, restent attachés à notre indépendance dissuadent le président d'aller plus avant dans cette voie. Qu'ils fassent prévaloir, en premier lieu au Parlement, une vision lucide des intérêts de la France et une approche avisée de la vie internationale !

Par Lionel Jospin

Le Nouvel Observateur du 26 février au 4 mars 2009, page 31.

Analyse: La France et l'OTAN, la messe atlantiste est dite, par Laurent Zecchini

Le débat qui s'est ouvert sur le retour de la France dans la structure militaire intégrée de l'Alliance atlantique paraît exemplaire: des prises de position, des colloques, les explications du président, une discussion et un vote au Parlement... Sauf que c'est un faux-semblant. En engageant la responsabilité du gouvernement sur l'ensemble de la politique étrangère, François Fillon ne pose pas la question de l'OTAN.

M. Fillon enferme la majorité dans cet inacceptable dilemme: *«Voulez-vous, en lui refusant la confiance, provoquer la chute du gouvernement ?»* Il fait ainsi un aveu implicite: si la question était strictement celle des relations avec l'Alliance atlantique, la réponse n'irait pas de soi. La France doit-elle reprendre, comme le souhaite Nicolas Sarkozy, *«toute sa place»* dans l'OTAN ? Jusqu'ici, rares étaient les hommes politiques qui voyaient l'intérêt de revenir sur la décision prise en 1966 par le général de Gaulle. La France ne siégeait ni au Comité des plans de défense (DPC), ni au Groupe des plans nucléaires (NPG), elle était faiblement représentée au sein de la structure militaire, mais cette exception française était admise par tous les alliés. Pendant des décennies, diplomates et officiers français ont expliqué que des *«arrangements»* permettaient à la France de compenser, en aval, l'absence d'informations et d'influence que son absence de la structure militaire lui coûtait.

Depuis que le chef de l'Etat a annoncé que le sommet de Strasbourg-Kehl viendra *«conclure le processus de rénovation de la relation de la France avec l'OTAN»*, il est devenu urgent de rentrer dans le rang. Les militaires y sont très majoritairement favorables. Si le DPC n'a qu'une importance relative (il s'occupe de la planification de défense à long terme, et non des opérations en cours), la présence de quelque 900 officiers et sous-officiers (contre 110 aujourd'hui) dans la structure militaire, permettrait de participer à l'élaboration des concepts d'opération (Conops) et des plans d'opération (Oplan).

Paris dispose cependant d'un droit de veto au Conseil de l'Atlantique Nord (où siègent les ambassadeurs) et au Comité militaire, en particulier sur les règles d'engagement des troupes en opération. Il n'empêche: *«Etre autour de la table, en amont, est plus efficace et moins humiliant que de devoir discrètement demander un papier qui nous intéresse à tel officier allemand ou belge»*, relève un général français. Ce faisant, la France sera-t-elle en meilleure position pour influencer les opérations de l'Alliance et promouvoir la défense européenne ?

Le tempo diplomatique de M. Sarkozy n'est pas mal choisi: il est plus facile de se rapprocher de l'Amérique de Barack Obama que de celle de George Bush. Mais le chef de l'Etat aurait été mieux inspiré de ne pas lier ce retour dans le giron atlantique à d'illusoires progrès de la défense européenne.

Par un glissement sémantique, la conditionnalité entre ces deux mouvements a disparu. Seuls les «missionnaires» de l'Elysée peuvent prétendre que l'Europe de la défense a engrangé les avancées promises en début de présidence française de l'Union européenne. Faute d'obtenir des progrès sur les projets structurants que seraient un quartier général et une Agence de défense européens dotés d'une réelle autorité, on a expliqué qu'au lieu de «*brasser de grandes idées*», mieux valait multiplier les petits projets.

Les Européens représentent 21 des 26 membres de l'OTAN. Si cette force de manœuvre ne leur a pas permis de faire avancer d'un iota la constitution d'un «*caucus*» ou d'un «*pilier*» européen au sein de l'Alliance, c'est que les Américains s'y sont toujours refusés, et qu'il n'y a pas d'ambition européenne pour y parvenir.

La preuve se lit dans les dépenses militaires: la Grande-Bretagne est le seul pays à consacrer à son budget de la défense 2 % de son PIB alors que la moyenne européenne est de 1,31 %. La crise économique incitera-t-elle à inverser cette tendance, et en choisissant le ralliement atlantiste, la France ne signale-t-elle pas qu'elle renonce, elle aussi, à son ambition européenne ? Peut-elle espérer plus d'influence ? Les Britanniques, premier élève de la classe Atlantique, jouissent-ils de celle que devrait leur conférer leur «*relation spéciale*» avec Washington ? La réponse est non.

Reste la question de l'«alignement» sur les Etats-Unis. Certes, l'Allemagne et la Turquie n'ont pas hésité à s'opposer à Washington lors de la guerre en Irak. Mais les grandes décisions stratégiques sont rares. Si tous les ambassadeurs ont une voix égale au Conseil de l'Atlantique Nord, force est de constater que celle du représentant des Etats-Unis est prépondérante, et qu'il existe face à Washington une forme d'autocensure.

A Munich, lors de la récente conférence sur la sécurité, M. Sarkozy a placé la France dans la «*famille occidentale*». Espérons que son image dans le monde arabo-musulman ne pâtira pas de cet amalgame et du rapprochement décisif avec Washington voulu par M. Sarkozy. Mais il est trop tard pour y songer: le débat sur le retour complet de la France dans l'OTAN a suscité une telle attente parmi les alliés, qu'un statu quo serait interprété comme un geste de défiance envers l'Alliance atlantique. La messe atlantiste est dite.

Laurent Zecchini

Le Monde | 10.03.09 | 13h08 • Mis à jour le 10.03.09 | 13h08

Použitá literatura

- AZÉMA, Jean-Pierre. *Nouvelle histoire de la France contemporaine: 1938–1944*. Paris: Éditions du Seuil, 1979.
- BRAUDEL, Fernand. *L'identité de la France*. Paris: Flammarion, 1990.
- DUBY, Georges. *Dějiny Francie: od počátků po současnost*. Vyd. 1. V Praze: Karolinum, 2003.
- DUBY, Georges. *Histoire de la France: les temps nouveaux de 1852 à nos jours*. Paris: Larousse, 1987.
- DUBY, Georges. *Histoire de la France: des origines à nos jours*. Paris: Larousse, 2003.
- FERRO, Marc. *Dějiny Francie*. Vyd. 1. Praha: NLN, Nakladatelství Lidové noviny, 2009.
- GOUBERT, Pierre. *Initiation à l'histoire de la France: suivi d'une chronologie, de cartes, de tableaux généalogiques et d'une bibliographie*. Paris: Fayard/Tallandier, 1984.
- KUDRNA, Jaroslav. *Dějiny Francie*. Vyd. 1. Praha: Svoboda, 1988.
- MARSEILLE, Jacques. *Les grands événements de l'histoire de France*. Paris: France Loisirs, 1994.
- MICHELET, Jules. *Histoire de France: au moyen âge*. Paris: Calmann-Lévy, 1944.
- POIRRIER, Philippe. *Société et culture en France depuis 1945*. Paris, Seuil, 1988.
- PROST, Antoine. *Éducation, société et politiques: une histoire de l'enseignement en France, de 1945 à nos jours*. Paris: Seuil, 1997.

Příloha



ANNEXE 1

Popis: Muséoparc d'Alésia : vue de la fortification et de la ligne de défense.

Zdroj: Prosopee. Muséoparc d'Alésia fortifications. In: Wikimedia Commons [online] 24. 4. 2012. [vid. 2013-11-18]. Pod licencí: Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.en>).

Dostupné z: http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Mus%C3%A9oparc_d%27Al%C3%A9sia_fortifications.JPG

Patří ke kapitole: La Conquête de la Gaule



ANNEXE 2

Popis: Réplique des fortifications utilisée lors du siège d'Alésia, Archéodrome de Beaune, Merceuil, Bourgogne, France.

Zdroj: Christophe.Finot. Archeodrome Beaune 2. In: Wikimedia Commons [online] 19. 8. 2006. [vid. 2013-11-18]. Pod licencí: Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.5/deed.en>).

Dostupné z: http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Archeodrome_Beaune_2.jpg

Patří ke kapitole: La Conquête de la Gaule



ANNEXE 3

Popis: L'arbre généalogique de Carolingiens

Zdroj: Ekkehard von Aura. Stammtafel der Karolinger. In: Wikimedia Commons [online] 29. 1. 2013. [vid. 2013-11-18].

Dostupné z: http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Stammtafel_der_Karolinger.jpg

Patří ke kapitole: Les Carolingiens



ANNEXE 4

Popis: Le royaume des Francs sous Hugues Capet en France en l'an 987

Zdroj: Bourrichon. Le royaume des Francs sous Hugues Capet-fr. In: Wikimedia Commons [online] 19. 5. 2008. [vid. 2013-11-18]. Pod licencí: Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported, 2.5 Generic, 2.0 Generic and 1.0 Generic (http://en.wikipedia.org/wiki/Creative_Commons_license).

Dostupné z: http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Le_royaume_des_Francs_sous_Hugues_Capet-fr.svg

Patří ke kapitole: Naissance de la France



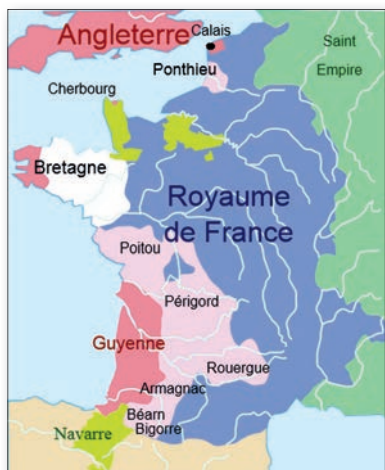
ANNEXE 5

Popis: Tapiserie de Bayeux représentant l'agriculture.

Zdroj: Tapiserie agriculture. In: Wikimedia Commons [online] 29. 12. 2005. [vid. 2013-11-18]. Pod licencí: Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.en>).

Dostupné z: http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Tapiserie_agriculture.JPG

Patří ke kapitole: Société féodale



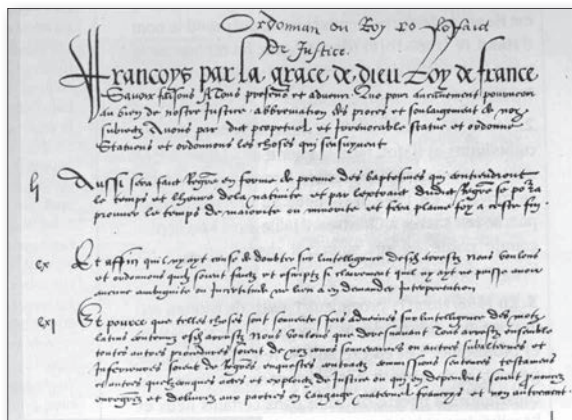
ANNEXE 6

Popis: La France après le traité de Brétigny. En rouge: les territoires contrôlés par Édouard III. Rose: territoires cédés par la France à l'Angleterre par le traité en 1360.

Zdroj: Traité de Brétigny. In: Wikimedia Commons [online] 12. 12. 2007. [vid. 2013-11-18]. Pod licencí: Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.en>).

Dostupné z: http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Trait%C3%A9_de_Brétigny.svg

Patří ke kapitole: La guerre de Cent Ans



ANNEXE 7

Popis: Première page de l'ordonnance de Villers-Cotterêts du 15 août 1539.

Zdroj: François Barby. Villers-Cot. In: Wikimedia Commons [online] 26. 6. 2005. [vid. 2013-11-18]. Pod licencí: Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.en>). Dostupné z: <http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Villers-Cot.jpg>

Patří ke kapitole: La Renaissance et guerres italiennes



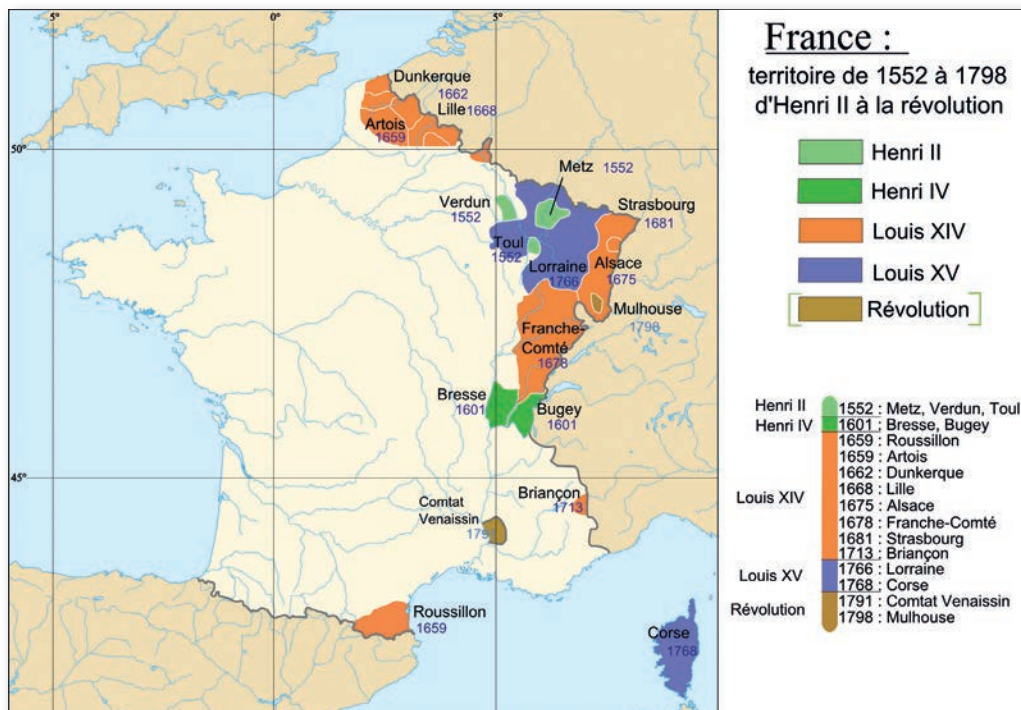
ANNEXE 8

Popis: France: parlars et frontières en 1550

Zdroj: Aoleuvaidenoi. France language map 1550. In: Wikimedia Commons [online] 7. 2. 2011. [vid. 2013-11-18]. Pod licencí: Creative Commons CC0 1.0 Universal Public Domain Dedication (<http://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/deed.en>).

Dostupné z: http://commons.wikimedia.org/wiki/File:France_language_map_1550.jpg

Patří ke kapitole: La renaissance et guerres italiennes



ANNEXE 9

Popis: La France de 1552-1798

Zdroj: Walké. France 1552 to 1798-fr. In: Wikimedia Commons [online] 8. 3. 2010. [vid. 2013-11-18]. Pod licencí: Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.en>).

Dostupné z: http://commons.wikimedia.org/wiki/File:France_1552_to_1798-fr.svg

Patří ke kapitole: La France sous Richelieu et Mazarin



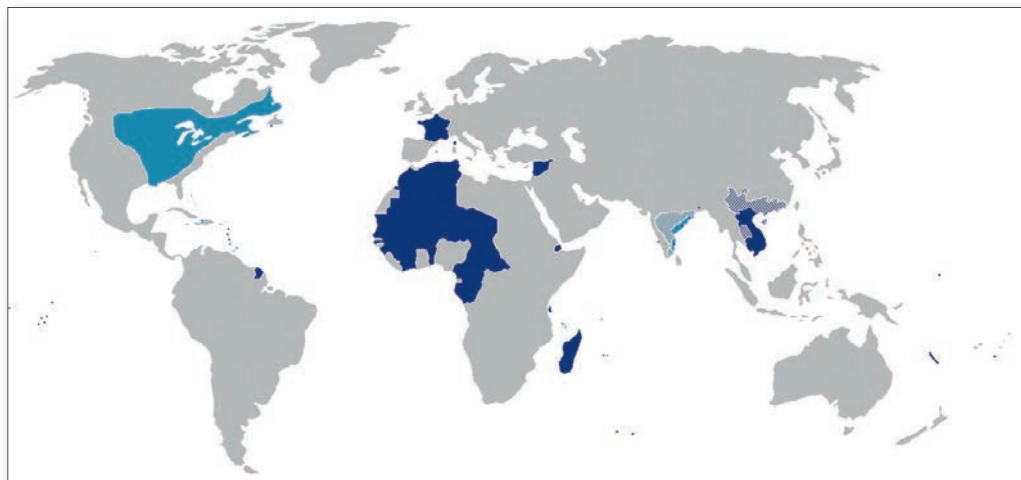
A PARIS, chez des Citoyens, Bonnaux et Rapilly, rue S. Anceau, à la Ville de Commerce, N° 259.

ANNEXE 10

Popis: Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Zdroj: Declaration des droits de l'homme AE-II-3701 original. In: Wikimedia Commons [online] 10. 4. 2011. [vid. 2013-11-18]. Dostupné z: http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Declaration_des_droits_de_l%27homme_AE-II-3701_original.jpg

Patří ke kapitole: La Révolution



ANNEXE 11

Popis: *L'Empire colonial sous Jules Ferry.*

Zdroj: *France colonial Empire10.* In: Wikimedia Commons [online] 9. 8. 2011. [vid. 2013-11-18]. Pod licencí: *Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0 Unported* (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.en>). Dostupné z: http://en.wikipedia.org/wiki/File:France_colonial_Empire10.png

Patří ke kapitole: *République parlementaire et laïcité*

Učební texty k francouzským dějinám od počátků k dnešku

Petr Dytrt

Vydala Masarykova univerzita v roce 2013

1. vydání, 2013

Sazba: Ing. Vladislav Pokorný – LITERA, Tábor 43a, 612 00 Brno

ISBN 978-80-210-6536-9